This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 19 750

PRINCIPES

DE

POLITIQUE POSITIVE

D'APRÈS SOLVAY

PAR

G. BARNICH

Directeur de l'Institut de Sociologie Solvay

Conseiller de Gouvernement

THE FOREIGN POLICY CLUB
120 WEST 32ND ST.
NEW YORK, U. S. A.

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ LEBÈGUE & Cie
36, RUE NEUVE 36
1919

Digitized by Google

GIFT OF

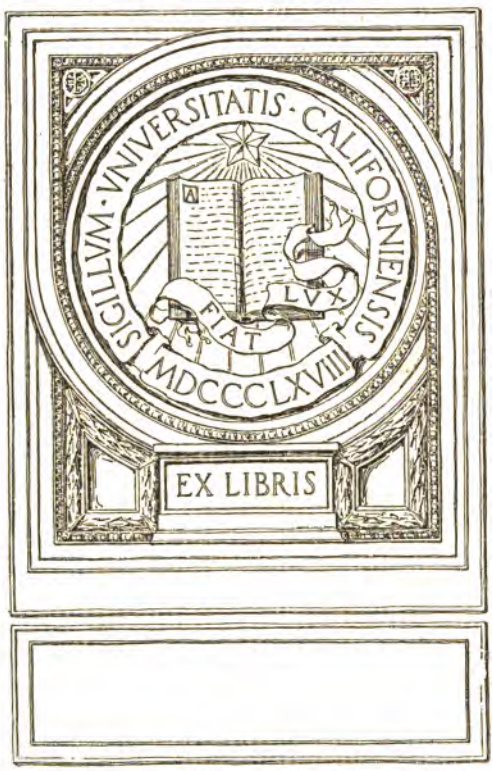

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

TIVE

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCIPES

DE

POLITIQUE POSITIVE

D'APRÈS SOLVAY

PAR

G. BARNICH

UNIV. OF CALIFORNIA

BRUXELLES
OFFICE DE PUBLICITÉ LEBÈGUE & Cie
36, RUE NEUVE, 36
1919

Digitized by Google

HN15
B3

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

INTRODUCTION

Sous le titre : *Essai de Politique Positive*, nous avons publié récemment un ouvrage qui synthétise la doctrine philosophique et sociale d'Ernest Solvay, telle que celui-ci l'a conçue au prix de cinquante ans de longs et laborieux efforts.

Cet ouvrage est consacré presque exclusivement à la démonstration scientifique de la doctrine. C'est que les principes énoncés par Solvay ne peuvent être assimilés à ces systèmes de formules plus ou moins ingénieux que l'on voit proposer périodiquement comme remèdes aux grands maux dont souffrent nos sociétés modernes, et dans lesquels on ne doit voir en réalité que des solutions empiriques plus ou moins bien adaptées aux problèmes toujours renouvelés que soulèvent les rapports sociaux.

En publiant ce travail, nous avons voulu suivre l'auteur de l'*Energétique Sociale*, pas à pas dans ses recherches, sa préoccupation constante et dominante de découvrir dans les sciences et par la science, les directives qui puissent servir de guide dans la conduite sociale.

La méthode de Solvay s'inspire tout entière de ce postulat : le progrès social n'est possible que pour autant que les lois que se donnent les hommes soient en concordance avec les lois naturelles qui président à la fois à leur être et leur devenir. Ces lois on ne peut les découvrir qu'en observant les hommes, tels qu'ils sont, en tant qu'organismes vivants, « réactions vivantes » pour employer les termes de Solvay, et considérés soit individuellement, soit collectivement dans leur lutte perpétuelle avec le milieu extérieur.

Les fondements de toute action sociale, en tant qu'elles intéressent la structure aussi bien que le fonctionnement des sociétés dites organiques, doivent s'inspirer avant tout de la connaissance de la loi d'évolution et des lois subséquentes que, logiquement, on peut en faire dériver. C'est cette loi que Solvay a mise à jour et qui l'a conduit à proposer le « Productivisme » comme notion philosophique générale par excellence, base de toute action sociale rationnelle.

Mais si une démonstration positive et serrée du Productivisme, en tant que doctrine scientifique et pour la mieux différencier de tous les systèmes, s'imposait, les évènements sont là qui pressent les hommes et les contraignent d'agir et d'agir vite, sous peine de rendre plus

418721

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

effroyable encore le chaos engendré par la guerre et qui menace de détruire l'ordre social lui-même.

Les écoles auxquelles on était accoutumé de demander les critères directifs de l'action sociale, c'est-à-dire libérale, catholique ou marxiste, ont en général perdu la confiance que leurs partisans avaient mise en elles et, plus que jamais, l'intervention des pouvoirs s'exerçant à relever les peuples de leurs ruines se poursuit dans l'incohérence, à coup d'improvisations et de réformes essentiellement empiriques ; on reporte en général à d'autres temps les problèmes les plus graves au lieu de les résoudre : on ne sait où l'on va.

Ces circonstances nous ont décidé à publier ce travail. Dépouillé de tout ce qui n'intéresse pas directement l'action, il se limite à un simple exposé des principes et formules dans lesquels se résoud le « Productivisme ».

Tels quels, ces principes et formules représentent une méthode d'action qui se donne pour objectif de rénover l'ordre social, sans heurt, ni secousse, c'est-à-dire progressivement, évolutivement, et jusqu'à réaliser un état social dit supérieur assurant à chacun le maximum de bien-être moral et matériel.

Ses moyens ? Mettre en évidence les facteurs qui peuvent porter au maximum le rendement de l'activité des hommes, développer au mieux leurs aptitudes physiques et leur facultés intellectuelles et morales, les utiliser au mieux aussi, par une action systématique et continue, au bien-être de tous.

Ainsi compris, cet ouvrage s'adresse non plus aux hommes de science, mais aux hommes d'action et, en général, à tous ceux qui portent quelque intérêt à la chose publique. Nous y avons reproduit, dans les premières pages, le manifeste que Solvay adressait le 12 mars 1919, à la Conférence de la Paix, et qui résume en quinze articles, les idées directives de tout le Productivisme.

Ils représentent, ainsi que Solvay l'écrivait lui-même, une solution générale, formulée en un cycle de principes, au problème universel de l'Organisation Sociale. Nous les avons commentés dans les chapitres qui suivent. Tels quels, ils permettent de résoudre logiquement, correctement tous les sous-problèmes que soulève la vie d'une nation dite civilisée. Et c'est ce que nous avons tenté de démontrer dans la Synthèse sociale générale que l'on trouvera annexé à cet ouvrage.

G. Barnich.

Digitized by Google

SOLUTION GÉNÉRALE

FORMULÉE EN UN CYCLE DE PRINCIPES, AU PROBLÈME UNIVERSEL

DE

L'ORGANISATION SOCIALE (1)

POUR SERVIR ÉVENTUELLEMENT A ÉCLAIRER LES RÉSOLUTIONS A PRENDRE PAR

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

PAR ERNEST SOLVAY

Fondateur de l'Institut de Sociologie de Bruxelles.

Poursuivant l'édification de la « Physique Sociale » amorcée statistiquement par mon illustre compatriote Quetelet, je crois être arrivé par le raisonnement à fixer les bases de son « Energétique », celle-ci se traduisant en ce que j'ai appelé le « Productivisme Social » dans les conditions effectives de la vie courante.

D'après cette conception, l'homme, de par sa nature et sa fonction, représenterait une « Réaction Vivante » qui, considérée à son état normal, chercherait physiquement à être toujours le plus possible satisfaite. Il en serait évidemment de même des groupements d'hommes, des nations, des groupements de nations et de l'humanité envisagés chaque fois dans leur ensemble : à l'état normal, ils ne sauraient se soustraire à une évolution sans cesse dirigée vers l'obtention de leur plus grand bien-être.

Cela étant donc admis pour moi, il y avait lieu de rechercher quelles sont les principales conditions dont la réalisation amènerait

(1) Pour tout renseignement ou explication complémentaire à ce qui suit, s'adresser à l'Institut de Sociologie, Parc Léopold, à Bruxelles.

Digitized by Google

régulièrement le plus grand et le plus général bien-être. C'est ce que j'ai tenté de faire, degré par degré, et je pose ci-après les résultats auxquels j'ai abouti : sous forme de principes qui, réunis dans leur totalité, paraissent devoir constituer le Cycle évolutif fondamental *complet d'une organisation sociale progressive, s'effectuant méthodiquement et sans heurt.*

1. — PRINCIPE DE LA PRODUCTION MAXIMA, MATÉRIELLE ET INTELLECTUELLE. — **Ce que l'homme consomme se produit : donc, pour que l'homme consomme au maximum pour se satisfaire, il est nécessaire qu'il réalise une production maxima.**

2. — PRINCIPE DU PRIX DE REVIENT MINIMUM. — *Pour que l'homme réalise une production maxima afin de pouvoir consommer au maximum pour se satisfaire, il est nécessaire qu'il produise au prix de revient minimum.*

3. — PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DOUANIÈRE. — *Pour que l'homme de partout puisse produire partout au prix de revient minimum, il est nécessaire que les* éléments premiers, *constitutifs de celui-ci, puissent lui venir de partout, sans taxe douanière.*

4. — PRINCIPE DE LA LANGUE AUXILIAIRE UNIVERSELLE OBLIGATOIRE. — *Pour que les relations d'homme à homme de partout, relatives à la production générale, matérielle et intellectuelle, soient rendues faciles, il est nécessaire de pouvoir correspondre au besoin en une langue auxiliaire généralisée et qui ait fait ses preuves : le français, parti du latin, semble remplir ces conditions.*

5. — PRINCIPE DE LA TENDANCE A L'UNIFICATION INTERNATIONALE. — *Pour les mêmes raisons, il est nécessaire d'unifier le plus possible le système des poids, mesures et monnaies, la législation, etc.*

6. — PRINCIPE DU SAVOIR PROFESSIONNEL, CHÔMAGE-CAPACITARIAT. — *Le travail humain, manuel et intellectuel, étant un élément premier important de toute production et du prix de revient de toute production, il est nécessaire de multiplier de toutes façons au maximum la capacité naturelle et professionnelle du travail ; on profitera notamment du chômage temporaire ou limité des travailleurs pour leur enseigner le savoir professionnel.*

7. — PRINCIPE DU DROIT A LA VIE MATÉRIELLE ET INTELLECTUELLE. — *L'homme né a le droit de vivre et le droit d'être instruit dans les limites déterminées par les nécessités de sa conservation et de la production générale.*

8. — PRINCIPE DE LA DURÉE DU TRAVAIL HUMAIN, MANUEL ET INTELLECTUEL. — *Le chômage involontaire ne peut être admis que*

Digitized by Google

comme temporaire ; dès qu'il s'affirme comme prenant un caractère de permanence, la durée du travail se réduit en proportion.

9. — PRINCIPE DE LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL HUMAIN, MANUEL ET INTELLECTUEL. — *Le travail humain, manuel et intellectuel, étant un élément premier du prix de revient de toute production, il obéit, comme tous autres éléments premiers, à la loi inéluctable de l'offre et de la demande.*

10. — PRINCIPE DE LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL. — *Le capital étant aussi un élément premier du prix de revient de toute production, il obéit de même, comme tous autres éléments premiers, à la loi inéluctable de l'offre et de la demande.*

11. — PRINCIPE DE LA PRÉPONDÉRANCE FUTURE INÉLUCTABLE DE LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL SUR LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL. — *Le progrès dans la production étant le produit du génie par la capacité et le génie existant en germe chez l'homme ignorant aussi bien que chez l'homme instruit, il en résulte que plus on créera d'hommes capables, conformément à ce qui est dit plus haut, plus le génie pourra devenir créateur ; et dès lors plus le progrès s'accroîtra facilement et rapidement, de manière à rendre en général les entreprises plus nombreuses, plus faciles et de moins en moins fructueuses et rémunératrices.*

12. — PRINCIPE DU FONDS DE LIBRE SOCIALISATION ET DE LA JOURNÉE SOCIALE. — *Mais, d'autre part, l'offre du travail-capacitaire à la production allant en croissant, sa rémunération aura une tendance à décroître et l'on pourra vraisemblablement tout au plus la laisser demeurer stationnaire, alors qu'au contraire il y aura lieu de l'accroître en laissant décroître sa durée et la rémunération du capital. C'est particulièrement pourquoi il sera nécessaire alors, en faisant appel au public, de créer un fonds de participation capitaliste « passive » de l'Etat aux affaires générales, autrement dit fonds de « Libre Socialisation », qui servira un intérêt fixe garanti aux participants et répartira le bénéfice aux travailleurs en général sous forme de ce que j'ai appelé la « Journée sociale ».*

13. — PRINCIPE DE L'IMPÔT SUCCESSORAL RÉITÉRÉ. — *L'impôt sur le revenu et l'impôt successoral, ce dernier surtout, réitéré à chaque décès successifs jusqu'à extinction de la fortune délaissée et devant supplanter finalement le premier, se présentent comme les seuls impôts pouvant à un moment donné demeurer légitimes dans une Société organisée d'après les principes productivistes.*

14. — PRINCIPE DU COMPTABILISME SOCIAL. — *La vie économique et financière dans les actes de relation se traduit finalement toujours*

Digitized by Google

par des recettes et des paiements effectués. Donc, si toutes ces recettes et tous ces paiements effectués étaient portés régulièrement en compte, d'homme à homme, on verrait que le crédit de l'un, de même que le débit de l'autre, augmenterait à chaque opération. Que, d'après cela, l'Etat productiviste ait hypothèque de fait sur la fortune de ses administrés ; qu'il leur délivre des comptes volants authentiques à import garanti par lui et représentant une partie de cette fortune ; que les titulaires de ces comptes authentiques s'en servent à chaque occasion pour en accroître purement et simplement le débit ou le crédit par des opérations successives de paiements et de recettes simplement inscriptives sans monnaie et jusqu'à concurrence de l'import authentique y inscrit, et le comptabilisme social sera instauré ; il le sera avec tous ses avantages : unités acquisitives ou libératoires abondantes, personnalisées, enregistrées, à valeur fixe absolue ; vols et tous actes financiers illégaux rendus par là impossibles ; interprétation épurée et correcte, sans le facteur monnaie, de toutes les opérations et de tous les phénomènes économiques et financiers, etc.

15. — Principe de l'égalité du point de départ. — *L'application judicieuse à chaque nation des principes productivistes cyclés qui précèdent aurait pour effet de pousser régulièrement la science et l'industrie en toutes directions, la production-consommation et le bien-être, la socialisation générale, l'organisation sociale et l'unification internationale des éléments de relation à leur maximum : de telle sorte qu'on en arriverait progressivement et avec méthode, de cette façon positive, à réaliser à la fin la plus grande égalité générale possible au point de départ de la vie sociale, la socialisation étant devenue intégrale et la Société fonctionnant néanmoins toujours comme auparavant.*

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

La « Réaction vivante » et le point de vue énergétique en politique.

Le point de départ de la doctrine énergétique, de l'*Energétique sociale de Solvay* si l'on préfère, se conçoit de la manière ci-après : On ne peut agir rationnellement sur la vie des sociétés humaines, c'est-à-dire les orienter dans la voie du vrai progrès, qu'en se renseignant exactement sur les lois qui président à leur formation et à leur développement dans le temps et l'espace. Les sociétés sont composées d'individus. Pour savoir ce qu'elles sont, pour savoir ce qu'elles devraient être, il faut être initié à la connaissance tout au moins générale des lois qui régissent la vie des hommes.

Or, l'homme n'est ni une entité, ni une abstraction philosophique. C'est un être vivant, une « réaction vivante » selon le mot de Solvay. L'homme s'alimente, il fonctionne, il assimile, il réagit. Il n'est pas, il ne vit pas, en vertu de quelque mystérieux privilège, en dehors des grandes lois de la nature. Il subit celles-ci, en tant qu'elles sont communes au monde organique et inorganique. Il ne peut s'y soustraire. Mais, plus que tout être vivant, c'est-à-dire de façon plus rationnelle qu'aucun autre être vivant, l'homme réagit et a tendance à redresser tout ce qui fait obstacle à ses désirs, ceux-ci étant considérés comme la manifestation tangible de ses réactions proprement dites.

Il n'en est pas moins certain que son intérêt évident doit l'inciter à mettre ses réactions en concordance avec les lois naturelles. De l'harmonie qu'il parviendra à établir entre elles, naîtra la possibilité d'atteindre au maximum de bien-être ; car celui-ci ne peut résulter que d'un accord permanent entre les lois naturelles et le désir humain. Les lois humaines, c'est-à-dire sociales, devront donc être fondées

Digitized by Google

sur l'observation des lois naturelles, rectifiées dans la pratique de la vie sociale selon des rapports positifs entre elles.

Nous n'étudierons pas ici ce problème. Nous l'avons longuement analysé dans la première partie de notre ouvrage *Essai de Politique Positive* auquel nous renvoyons le lecteur. Mais il était nécessaire de rappeler ce point de vue auquel nous nous sommes placé et qui sert de directive générale aux problèmes et aux solutions que nous proposons dans les pages ci-après.

* * *

Les lois de la physico-chimie et les sciences qui dérivent de celle-ci, sont groupées en un terme qui les résume : l'*Energétique*.

L'Energétique, science positive et concrète, « convient à l'étude de tous les phénomènes qui se produisent dans la nature, qu'ils touchent au monde inorganique ou aux êtres vivants. Elle rend compte des conditions dans lesquelles s'opèrent les transformations que l'on observe au sein de la matière et les exprime par des lois. Elle postule aussi qu'il ne peut se produire aucun phénomène dans le monde vivant ou dans le monde inanimé sans la mise en jeu d'une certaine quantité d'énergie qui peut être mesurée ». Ainsi nous exprimions-nous au début du chapitre consacré à la *Sociologie Energétique* dans notre *Essai de Politique Positive* (p. 136).

L'Energétique, science une et universelle, sera donc la base logique de la Sociologie qui est, à tout bien considérer, une Physique Sociale ; et c'est la gloire impérissable de Solvay d'avoir fixé le problème et jeté les bases de l'Energétique Sociale, dont l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui au public n'est que le développement théorique appliqué au domaine de la Politique.

L'Energétique, nous devons le répéter, convient à l'étude de tous les phénomènes. La pensée, elle-même, considérée comme le plus élevé des phénomènes de conscience, ne s'extériorise que par l'intervention des moyens physiques, c'est-à-dire par une dépense d'énergie musculaire et nerveuse, en principe mesurable. L'Energétique se trouve donc à la base de toute phénoménalité physique ou psychique.

Les phénomènes sociaux qui ne sont que des combinaisons de phénomènes psychiques et physiques, n'échappent pas à ses lois. Les actions et réactions entre individus sont, en effet, des phénomènes physiques qui peuvent être appréhendés par les sens, et c'est pourquoi, comme nous l'indiquions tantôt, la sociologie est avant tout une science physique. Il faut donc que les lois régissant les phénomènes sociologiques soient puisées dans les fondements mêmes des lois bio-énergétiques, c'est-à-dire, en dernière analyse aux lois qui président au développement de l'espèce humaine.

Digitized by Google

Tout individu vivant réagit. La vie, selon la définition de Félix Le Dantec, n'est que le résultat de la lutte entre l'individu et le milieu. Or, la succession continue des réactions individuelles donnant lieu à la « réaction vivante » se résume à ceci : tout individu en train de vivre a pour obligation, s'il veut vivre, de capter les énergies au dehors (par exemple, dans l'alimentation) et a pour tendance de transformer en soi ces énergies en vue de fins les plus utiles pour lui.

Si nous employions la langue des vulgarisateurs nous dirions : Un individu ne peut vivre que s'il mange, s'il respire, s'il fait fonctionner ses différents organes, s'il se protège ou se défend contre tout ce qui, dans le milieu où il se trouve, menace son état de santé. L'air qu'il respire, il doit le capter dans son ambiance ; ce qu'il mange il doit le saisir dans ce qui l'entoure ; il doit vaincre ce qui le menace ; le fonctionnement de ses organes exige une certaine dépense d'efforts. Tout ceci est nécessaire pour assurer la vie de l'individu.

Mais il est chez tous les individus une tendance très nette qui constitue une loi : c'est que chaque individu cherche « naturellement » à accomplir le moins d'efforts possibles, d'où cette loi : obtenir le rendement maximum d'effet utile avec le minimum d'efforts.

Ainsi la loi générale qui se dégage de ce qui précède, c'est que tout n'est que captation et transformation d'énergie, en conformité avec la loi du rendement maximum d'effet utile avec le minimum d'efforts. Si l'on veut employer les termes utilisés en Energétique, on dira que la loi de l'homme l'oblige à *dégrader* le maximum d'énergie, suivant un mécanisme que nous avons décrit dans notre ouvrage déjà cité (1) et dont nous reproduisons ci-après les données essentielles.

Tout individu, toute réaction vivante, obéit à deux lois de self-organisation qui le contraignent : à s'adaper pour vivre, et à se grouper pour mieux se développer. On conçoit alors que les conditions dans lesquelles la réaction vivante est tenue de se continuer, l'amènent à se perfectionner sans cesse, pour atteindre une plus grande productivité, ou en d'autres termes, dégrader le plus possible d'énergies naturelles et au point que l'on peut dire que son perfectionnement est le but même, la raison d'être de son existence.

L'influence du milieu inorganique, comme aussi la compétition de réactions ou si l'on préfère, d'êtres vivants de même espèce ou d'espèces différentes, appelées à vivre dans un même milieu, contraignent ceux-ci, pour assurer leur continuité ou leur subsistance, à améliorer sans cesse leur self-organisation, c'est-à-dire à s'adapter de mieux en mieux aux conditions de la lutte comme aux exigences

---

(1) *Essai de Politique positive, basé sur l'Energétique sociale de Solvay.* Lebègue, éditeur, rue Neuve, Bruxelles.

Digitized by Google

du milieu lui-même. Toute réaction vivante tend à accroître de plus en plus sa *puissance* énergétique (produit du rendement et de la capacité énergétique), par le perfectionnement continu des moyens qui lui permettent de capter les énergies du dehors, de les transformer, de les utiliser en les adaptant au mieux à ses fins naturelles. Ce sont ces nécessités énergétiques qui ont déterminé son évolution ; l'apparition comme aussi bien le développement à des degrés divers de l'intelligence intervenant pour assurer l'économie de l'effort dans la meilleure utilisation des énergies, doivent être considérés comme des phénomènes de meilleure adaptation à ces nécessités. C'est cette tendance de toute réaction vivante à améliorer sa self-organisation que Solvay a dénommée loi du *progrès obligé*.

Les mêmes fins énergétiques ont donné lieu aussi, sous l'action du milieu, des circonstances et du temps, à l'association des formes élémentaires pour constituer des formes d'ensemble, dont l'unité de fonctionnement résulte de la coordination de fonctions différenciées. Ainsi se sont créés les êtres mono- et pluricellulaires, les organes, les êtres supérieurs avec leurs organes, des colonies et sociétés animales, des sociétés humaines, l'humanité, celle-ci n'étant qu'un mode de groupement parmi d'autres : tous sont conditionnés par les lois énergétiques et cette tendance à l'association de formes et de fonctions, a été exprimée par Solvay sous le nom de loi du *groupement progressif* qui n'est qu'un des corollaires de la loi plus générale en rendement maximum. Telles sont les lois véritables de la vie et de l'évolution de l'individu. Telles doivent être aussi les lois des agglomérats d'individus et celles des sociétés : capter des énergies, les transformer et les utiliser de mieux en mieux, par une meilleure adaptation d'abord puis par le groupement progressif, de façon à en obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum d'efforts. C'est de ces lois que Solvay a tiré la notion dite du « Productivisme » et ses principes d'action sociale.

Toute organisation sociale, pour approcher de la perfection humainement possible, devra donc être basée sur le principe fondamental de ces lois. S'en écarter c'est, nécessairement, méconnaître les éléments positifs qui seuls, peuvent en fixer les bases scientifiques.

Or, il n'est pas douteux que l'empirisme ne peut procéder que par tâtonnements, incertitudes ou préjugés ; ceux-ci sont la source d'erreurs ou de nuisances qui se traduisent fatalement par des souffrances ou par des injustices dont pâtissent sinon tous les hommes, du moins une partie de ceux-ci.

Des siècles d'expériences nous ont édifiés. La négation n'est plus possible à tout esprit sincère et non prévenu. Tandis que la science, en modifiant ses méthodes, a pu, au cours d'un seul siècle, progresser avec tant d'ampleur que ses résultats dépassent tout ce que nos pères

Digitized by Google

eussent pu imaginer, la politique elle, confinée dans les mêmes voies, ayant conservé sous des étiquettes différentes, les mêmes vues étroites, les mêmes tendances particularistes et contradictoires, les mêmes buts mesquins ou inavoués, n'a pu aboutir qu'aux mêmes errements d'où sont nés les mêmes conflits. Quand, toute relativité considérée, on fait un rapprochement entre les conditions et l'état social de notre époque avec l'état social d'avant 1789, on est stupéfait, si l'on juge les faits et non les apparences, de constater combien ces états s'équivalent. Les rares conditions plus favorables dont nous jouissons nous les devons surtout, si on analyse jusqu'au bout la réalité, au progrès scientifique.

Il ne peut pas en être autrement. En sociologie, comme en toute autre science, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Et c'est pourtant ce que, malgré la leçon des siècles, on ne semble pas avoir compris jusqu'ici. Le malaise social contemporain continue la succession des malaises sociaux qui, avec des convulsions parfois tragiques, telles les guerres et les révolutions, n'ont cessé de bouleverser l'humanité.

Leur cause profonde gît dans les méthodes trop exclusivement empiriques et toutes d'incohérence de la politique suivie par les peuples et par les Etats. Cela peut-il perdurer à l'infini ? Evidemment non, si l'on ne veut aller au devant du plus grand cataclysme qu'ait connu l'humanité.

Mais le progrès social ne pouvant être, par définition, que la recherche du bien-être de tous, et l'ascension vers le bien-être universel, si l'on veut s'acheminer vers un progrès certain et répondant aux désirs, aux aspirations légitimes de la collectivité, il faudra que cet empirisme et toutes les méthodes surannées pratiqués jusqu'ici cèdent la place à une politique positive basée sur l'observation méthodique des lois de l'Energétique définies ci-dessous.

* * *

Tels sont, résumés sommairement, les principes qui découlent de l'Energétique sociale que nous avons étudiée dans la première partie de notre *Essai de Politique Positive*. La synthèse raccourcie que nous en donnons ici ne nous permettait pas d'en préciser les détails. Ceux-ci sont cependant nécessaires pour quiconque veut étudier ou connaître la doctrine. Tels quels, cependant, ils suffisent pour fixer le point de vue des théories de Solvay, et sur quelles bases rigoureusement scientifiques, il a fondé sa doctrine.

C'est à ces principes et à ces lois bio-énergétiques que nous faisons souvent allusion dans les pages qui vont suivre. Nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter pour comprendre entièrement nos propositions.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le Principe productiviste.

Lorsque nous nous reportons à l'étude de la réaction vivante, telle que nous l'avons exposée dans notre *Essai de Politique Positive*, nous pouvons avec Solvay (1) nous élever à cette conclusion générale, que cette réaction est productrice d'énergie extériorisable et utilisable de beaucoup de manières différentes à son propre profit. « L'extériorisation de cette énergie a lieu, écrit Solvay, soit directement, sous forme de travail mécanique, soit indirectement, et doit être multipliée, dans ce cas, à l'infini par l'intermédiaire des phénomènes intellectuels, pour être utilisée sous mille formes diverses à la production des choses nécessaires à la propre continuation de la réaction, c'est-à-dire de la vie de l'individu et conséquemment aussi à la continuation de la vie des groupes constitués par les individus. » L'existence de l'homme, sa raison d'être, en fait ainsi un pur appareil énergétique, qui concourt, en conformité avec la loi énergéto-dégradatrice, à la réalisation de la production générale.

L'action de chaque individu au sein de la société s'exerce en quelque sorte automatiquement. Sa loi, aussi bien que celle de la société elle-même, peut être assimilée à celle que l'on retrouve dans le monde inorganique, sous le nom de loi physico-chimique du travail maximum. Dans le monde social, elle se traduit par la recherche du bien-être, des meilleures conditions d'existence et, comme nous l'avons vu, avec un minimum d'effort.

Le bien-être de l'homme grandit en raison de la quantité et de la

---

(1) E. Solvay. *Energétique sociale et politique positive*, p. 213, dans : *Questions d'Energétique sociale.*

Digitized by Google

qualité des produits de la consommation intégrale dont il peut effectivement disposer et qui intéressent les choses matérielles aussi bien que tout ce qui est le propre de l'intellectualité. Ce sont les besoins de sa réaction qui l'incitent à accroître sans cesse ce bien-être; sa tendance à produire toujours davantage est déterminée par l'énergétisme de cette réaction. Ce sont ces mêmes besoins qui l'incitent à s'unir aux autres hommes, pour constituer des groupements grâce auxquels il peut, et de mieux en mieux, étendre son pouvoir sur le monde extérieur. Le progrès social, par conséquent, consiste dans l'amélioration incessante du « bien-être intégral », et ce sont précisément les conditions plus ou moins parfaites dans lesquelles les sociétés humaines sont à même de capter, transformer, adapter en soi, puis utiliser les énergies ambiantes, qui leur permettront de réaliser plus de progrès.

Le *principe* dit *productiviste* veut que tout soit mis en œuvre pour améliorer et accroître sans cesse, en quantité et en qualité, tous les produits de la consommation intégrale. Aussi bien l'homme s'efforce, à l'intervention de son intelligence, de se conformer à la tendance de son organisme qui l'incite à s'assurer le plus possible de matériaux énergétiques, aussi il convient de comprendre l'action des collectivités dans leur adaptation au milieu extérieur, c'est-à-dire dans la recherche d'un rendement maximum par la mise en valeur des hommes aussi bien que des choses elles-mêmes. « Etre productiviste, écrit Solvay, c'est reconnaître que la vraie marche à suivre pour assurer le bien-être des hommes est de développer, par tous les moyens, la production des choses matérielles ou immatérielles qu'ils désirent et désireront sans cesse davantage. » C'est conformer la conduite sociale à la loi sociologique et biologique du rendement maximum utile dans un minimum d'efforts, c'est-à-dire agir avec ordre, science et méthode.

Ce principe, qui pourrait paraître inspiré par de pures raisons d'ordre sentimental, alors qu'il dérive en fait d'une loi physico-chimique, est à ce point simpliste qu'il semble devoir s'imposer à tous et sans réticence possible comme principe directeur de l'action sociale. Et pourtant, de son point de vue social, on ne peut dire qu'il ait été en général bien compris, ni surtout rationnellement appliqué dans les diverses manifestations de la vie collective, par ceux qui sont investis de la charge de gouverner les peuples. Il est d'observation courante — et cette remarque s'adresse à presque tous les pays — que les hommes d'Etat aussi bien que les hommes politiques lui préfèrent en général des croyances ou de simples expédients, qui ne les empêchent certes pas de faire même inconsciemment du productivisme, mais qui les font agir sans méthode et de la manière la plus incohérente. Le laisser-faire de l'école individualiste est resté la règle dont

Digitized by Google

on attend dans le domaine de l'action sociale et économique, le développement le meilleur de la production sociale : nous aurons l'occasion d'établir plus loin dans quelles conditions les faits sont venus illustrer la faiblesse notoire de cette manière de faire et que la guerre récente a mieux que jamais mise en évidence.

Le productivisme ne s'accommode d'autres croyances que de celles qui lui sont dictées par la science. Il constitue une méthode scientifique susceptible des plus larges applications et dans n'importe quel domaine intéressant la vie d'un peuple; une méthode d'action progressive qui se donne pour objet le perfectionnement de la civilisation, par la mise en valeur de toutes les activités productrices, par l'organisation et l'utilisation rationnelle des énergies; une méthode enfin qui a pour objet d'assurer, dans un minimum d'efforts, la satisfaction la plus grande des besoins physiques aussi bien que psychiques, et qui permet par conséquent d'atteindre à plus de bien-être, plus de culture, plus de puissance, non pas au profit d'une minorité de privilégiés ou d'une élite, mais au profit de tous ceux qui participent, par leur travail ou leur intelligence, à l'œuvre commune.

Il part de cette idées fondamentale, mise à jour par l'étude sociologique, que la production est avant tout sociale. Nul ne peut par ses seuls moyens, son intelligence et sa capacité de travail subvenir à tous ses besoins. Chacun utilise dans une certaine mesure le travail et l'intelligence d'autrui. On peut dire que les produits nécessaires aux besoins de l'économie requièrent en général, pour être consommables, la collaboration directe ou indirecte d'un nombre plus ou moins grand d'hommes. La répartition des richesses naturelles du sol ne se présente pas davantage dans des conditions qui puissent permettre à chaque individu, par l'exploitation des parties qui lui sont en général dévolues, de s'assurer toutes les énergies nécessaires à sa consommation ou requises par ses désirs. Et il en est de même de toute société. Les groupements se sont d'ailleurs constitués, comme nous le savons, non seulement sous la pression des besoins physiologiques les plus immédiats et en vertu de la loi naturelle suivant laquelle tout individu est tenu d'y satisfaire, mais en raison de l'*intérêt* qu'ils y trouvent par surcroît, le travail en commun étant toujours plus productif que la somme des activités productives particulières. Cet intérêt grandit encore à mesure que les besoins s'accroissent eux-mêmes. Et les conditions de vie sociale et économique qui se sont présentées avec ce caractère chez l'homme primitif, qui existent de nos jours encore chez les peuplades inorganiques, accusent dans la vie moderne, un besoin d'interdépendance infiniment plus accusé, plus inéluctable que jamais.

* * *

Digitized by Google

Comment faut-il dès lors définir la politique dite *productiviste*? Sur quoi porte-t-elle? Quel est son but? Quels sont les moyens qu'elle propose pour y atteindre?

L'action productiviste doit porter sur la mise en valeur de la matière aussi bien que la mise en valeur des hommes. La matière s'identifie avec les richesses naturelles du sol, ou pour employer le langage énergétique, avec les énergies ambiantes. Les hommes de leur côté, en tant qu'agents actifs de la production doivent être améliorés, instruits, éduqués, de manière à accroître au mieux chez eux chacun de ces trois attributs : leur capacité de travail, leur valeur intellectuelle et leur valeur morale. La politique productiviste poursuit ce but social ultime, l'adaptation la meilleure d'une société déterminée, puis dans un stade ultérieur, de l'humanité toute entière, à son milieu naturel. Elle veut que tout soit mis en œuvre pour qu'il soit tiré parti *scientifiquement* de ce milieu. Elle entend réaliser, au point de vue de la matière, et par des moyens rationnels, un rendement énergétique maximum, en mettant d'autre part chaque homme, puis chaque société en situation d'atteindre de leur côté, le rendement biologique ou social le meilleur. En tant que notion et comme principe, le *productivisme* s'étend à toutes les manifestations de l'activité sociale et doit inspirer toute mesure qui tend à réaliser une organisation plus parfaite de la société.

La mise en valeur de la matière, ou si l'on préfère, l'adaptation des richesses naturelles aux besoins de la consommation intégrale, donnent lieu à deux formes différentes de production et dont le rôle est nécessairement prédominant : d'une part, l'industrie qui intéresse plus spécialement la production minérale et les diverses branches d'activité qui s'y rattachent, d'autre part, l'agriculture, qui s'identifie plutôt avec les productions végétale et animale. Cette distinction ne doit d'ailleurs pas être envisagée d'une manière absolue, car, ainsi qu'on le sait, l'agriculture s'industrialise de plus en plus et l'industrie s'étend de plus en plus, de son côté, à la transformation de produits végétaux et animaux.

Par l'une et l'autre de ces deux formes de production, les hommes s'efforcent d'assurer la satisfaction la plus large possible de leurs besoins physiques. Mais une consommation intégrale comporte aussi la satisfaction de certains besoins psychiques supérieurs, qui ne présentent certes pas le caractère obligatoire, inéluctable des besoins inférieurs, mais jouent néanmoins un rôle considérable dans la vie d'agrément et l'intellectualité, c'est-à-dire au point de vue du bien-être. La matière y intervient dans une large mesure, et ainsi se justifie la nécessité d'une troisième forme de la production, que nous appelerons *production culturelle*, encore que ce qualificatif ne réponde pas d'une manière absolument parfaite à tous les besoins en cause.

Digitized by Google

Celle-ci embrasse tout ce qui tend à embellir la vie, tout ce qui a trait à la formation d'un idéal de beauté, de bonté et de justice : nous reviendrons plus loin sur les diverses mesures auxquelles elle doit donner lieu dans l'organisation de la vie sociale.

La mise en valeur des individus doit porter sur le travail, l'intelligence et le sentiment du beau. La quantité de travail produite dépend en ordre principal des conditions de santé physique et celle-ci doit être développée de manière à mettre chacun en situation de réaliser un rendement maximum. L'intelligence intervient à son tour et joue dans le développement de la production quelle qu'elle soit, un rôle essentiel, que nous avons mis en évidence dans l'étude de l'évolution. Du principe productiviste dérive ainsi un nouveau principe dénommé par Solvay principe du *capacitariat*, en vertu duquel comme nous le verrons, chaque homme doit être initié au savoir, au savoir-faire et à la volonté de faire, pour remplir normalement le rôle qui lui est dévolu dans la production d'ensemble.

Mise en valeur des choses, mise en valeur des individus, c'est sur ces deux facteurs de la production que doit porter l'action des hommes unis socialement. Déjà, cette action est favorisée par la tendance naturelle que l'on retrouve chez chacun d'eux à rechercher de plus en plus le bien-être matériel et immatériel. L'individu normal est, si l'on veut, productiviste par destination. Mais sa capacité productrice peut être considérablement accrue, par les groupements d'abord, puis par l'intervention raisonnée et systématique de l'Etat. Solvay (1) s'exprime ainsi au sujet des groupements : « Le *taux énergétique ou productiviste de la Société est représenté par la valeur moyenne des choses utiles qu'elle produit par unité d'hommes et par unité de temps*, l'unité d'hommes pouvant être 100 ou 1,000 hommes et l'unité de temps la journée ou l'année.

» Accroître la productivité sociale par unité d'hommes et par unité de temps en perfectionnant un outillage ou réduire le nombre d'hommes utilisés par unité de temps à une productivité déterminée, par exemple en *groupant* les forces productives, revient à la même chose : *épargner de l'énergie sociale humaine : mécano et idéo-énergie.*

» Le *groupement* des activités et des moyens perfectionne aussi bien la Société que la *technique* la perfectionne et le groupement s'imposera d'ailleurs impérieusement à l'effet de pouvoir soustraire la productivité aux caprices du hasard ou de l'empirisme en réglant ainsi exactement en tout temps l'offre d'après la demande et en épar-

(1) Note personnelle intitulée : « Taux énergétique ou productiviste de la Société ». 13 septembre 1913.

Digitized by Google

gnant de la sorte à la Société les crises de surproduction et du travail inutilement effectué. »

L'Etat, représentant des intérêts collectifs peut exercer sur la production une influence économique notoire. Il rend possible, en organisant l'ordre, l'existence normale de chaque individu; il peut, par une intervention systématique et continue, assurer le plein épanouissement des facultés de tous. Seul l'Etat, en tant que représentant la collectivité, est à même d'exercer une influence adéquate à l'importance du but à atteindre. On ne pourrait concevoir qu'il n'intervienne pas, étant donné les moyens dont il dispose déjà actuellement et qu'il est à même d'accroître et de perfectionner. La diversité des besoins des hommes requiert, lorsqu'il s'agit d'y pourvoir, tout au moins dans des conditions normales, l'intervention d'un pouvoir régulateur supérieur, de l'unité non seulement dans la direction, mais dans l'exécution, et ce rôle doit naturellement être dévolu à l'Etat. L'Etat seul est à même d'assurer une application large et coordonnée du principe productiviste. Celle-ci doit tendre à garantir à chacun ce minimum physiologique de produits de la consommation intégrale et éventuellement, le maximum de bien-être matériel et intellectuel. Il doit y être pourvu dans des conditions qui permettent à chaque société particulière de sauvegarder son existence, rendue de plus en plus difficile au milieu des compétitions mondiales, et de manière à atteindre à un degré de civilisation de plus en plus haute et plus parfaite.

Ainsi, le rôle de l'Etat est immense, parce que le domaine dans lequel doit se faire valoir son activité l'est lui-même. Le principe productiviste touche à toutes les manifestations de la vie collective : politique, économique et sociale, matérielle, intellectuelle et morale. Le rendement maximum, quantitatif et qualitatif, conforme aux besoins de la consommation intégrale et du bien-être, et réalisé dans un minimum d'efforts, est l'objectif qui doit guider chacune de ses interventions particulières. L'Etat doit mettre tout en œuvre, non seulement pour déterminer la mise en valeur des richesses par l'utilisation la meilleure des facultés productrices de chaque individu, mais il doit coordonner les efforts de tous, dans une politique systématique, scientifique et en vue de réaliser ce rendement maximum. Il doit agir ici non seulement à titre d'autorité, mais participer directement aussi à la production. L'Etat économique se juxtapose à l'Etat politique. Il joue un rôle actif dans la production, non point dans son intérêt propre, mais au profit de l'intérêt de chaque individu. Il intervient là où la production privée est en défaut, soit pour mettre à la disposition de la collectivité des produits auxquels ne peut ou ne veut s'intéresser l'initiative libre, soit pour mettre fin à certains de ces abus : l'Etat économique doit exercer une action productiviste directe

Digitized by Google

qui complète celle des producteurs privés et dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

* * *

De ce court exposé, on peut désormais dégager quelques conclusions quant aux règles pratiques requises par l'application raisonnée du principe productiviste. Les mesures que peut prendre l'Etat sont de divers ordres; mais on peut les ramener à deux catégories : les unes intéressent les richesses proprement dites, les autres touchent plus spécialement à la mise en valeur des hommes, c'est-à-dire au développement le plus large possible des capacités productives.

I. L'intervention de l'Etat à titre d'autorité et qui a pour objet de promouvoir la *production directe des richesses*, aussi bien que la transformation industrielle éventuelle, devrait en toute logique, être comprise de la manière ci-après :

1° Une enquête générale devrait être entreprise dans chaque pays aux fins de déterminer la nature et la valeur des richesses propres au sol, aux mers et aux eaux fluviales. Une enquête complémentaire devrait renseigner au sujet des besoins des populations. Il deviendrait possible dans ces conditions de coordonner la production de manière à l'adapter aux besoins, les produits en excès pouvant être livrés à l'exportation, les produits en défaut, naturels ou manufacturés, ceux moins chers aussi, devant être tirés de l'étranger. Elle devrait faire connaître aussi dans quelles conditions pourrait être soutenue avantageusement la concurrence étrangère.

La création d'un *Conseil supérieur de la Production*, spécialement chargé des enquêtes, répondrait à cette double nécessité;

2° Les pouvoirs publics ont pour devoir d'organiser des services spéciaux régionaux et même locaux, chargés d'éclairer tous ceux qui exploitent ou désirent exploiter une entreprise privée, industrielle ou agricole, au sujet des chances d'avenir de telle ou telle branche de l'industrie ou de l'agriculture, des meilleurs procédés ou méthodes d'organisation, de préférence scientifiques, des conditions de vente intérieure aussi bien qu'extérieure, et notamment des habitudes commerciales, régimes douaniers, de l'importance et des caractéristiques de la concurrence étrangère, des frais de frêt et transport, au sujet des ports, etc. Puis des avantages des spécialisations industrielles, de la fabrication par grosses, des associations d'entreprises, des avantages que présenteraient certaines industries à créer, des inconvénients que comportent d'autres, etc.;

3° De promouvoir le développement de la production, par des encouragements de diverse nature et notamment des exonérations

Digitized by Google

d'impôts et de patentes au profit d'industries nouvelles d'intérêt public, des interventions pécuniaires en cas d'insuccès, des faveurs à certains trusts pouvant accroître la production et déterminer l'abaissement des prix, des réductions de prix des transports, des récompenses aux inventions, l'organisation du crédit dit industriel au profit de la grande, moyenne et petite industrie, etc.;

4° Des mesures de réglementation devraient être édictées exceptionnellement dans certains cas de surproduction ou lorsque les circonstances exigent, ainsi que ce fut le cas durant la guerre, de mieux pourvoir aux besoins de la consommation.

L'intervention de l'Etat économique aux fins de promouvoir encore la production se conçoit dans les conditions ci-après :

1° Il est pris, au nom de la collectivité, un intérêt direct, par investissement de capitaux, dans toutes les entreprises de production industrielle. Cette *libre socialisation* est poursuivie jusqu'à être intégrale, si la nation en décidait ainsi, moyennant les capitaux mis à la disposition de l'Etat par les particuliers et contre paiement d'un intérêt fixe, le surplus des bénéfices devant être affecté, ainsi que nous le verrons, au paiement de la *journée dite sociale* des travailleurs. Nous aurons l'occasion au surplus d'y revenir;

2° Il sera pourvu à la nationalisation, la provincialisation, la communalisation de l'exploitation d'objets quelconques de la production intégrale chaque fois que cette exploitation sera reconnue possible et sûrement plus avantageuse au bien-être en général qu'elle ne le serait autrement. Un principe général doit néanmoins être reconnu et appliqué ici, à savoir que les entreprises exploitées par les pouvoirs publics doivent l'être à la manière des entreprises industrielles privées avec les compétences voulues, en dehors de tout électoralisme et fonctionnarisme, et suivant la formule qui fait de l'Etat le serviteur du public ;

3° L'Etat économique est le mieux qualifié pour organiser productivistement les transports terrestres, maritimes et fluviaux, de manière à mettre à la disposition des producteurs et du public en général, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin, tout ce qui est conforme à leurs besoins ou requis par leurs désirs.

La production culturelle doit être développée par l'Etat, avec une attention très particulière. Sous cette appellation, nous entendons tout ce qui est de nature à satisfaire les divers besoins dits supérieurs, d'ordre moral et intellectuel et notamment les besoins qui se rattachent aux croyances en général, les besoins religieux, juridiques, moraux, linguistiques, esthétiques. Au regard de l'action sociale, certains de ces besoins ont pris un caractère politique très accusé, qui fait que leur étude rentre moins dans le domaine du productivisme esthétique, que dans celui des questions de structure poli-

Digitized by Google

tique proprement dite. Il en est ainsi notamment des besoins qui se rattachent aux croyances, des besoins religieux et linguistiques.

L'Etat peut exercer une influence décisive sur la valeur morale des individus. Déjà, l'application des principes productivistes d'orientation sociale est à même d'agir de la manière la plus heureuse sur celle-ci. Ces principes sont moralisateurs en eux-mêmes. Reconnaître à chacun le droit d'être rémunéré suivant sa productivité sociale utile, instaurer le compte social qui permet d'apprécier à tout moment la nature des actes posés dans la vie sociale, indiquer comme but de perfectionnement social à poursuivre, l'impôt unique avec l'égalité au point de départ, n'est-ce pas créer déjà des circonstances en tout favorables à l'avénement d'un état social essentiellement moral? Mais l'action de l'Etat peut en outre et spécialement se manifester :

1° Par l'accroissement lui-même et le perfectionnement continu de la production et l'organisation d'une répartition rationnelle, c'est-à-dire productiviste, chacun disposant d'un minimum de produits requis par une consommation intégrale : la formation morale serait dans ces conditions grandement facilitée;

2° Par l'application de lois sociales qui soient elles-mêmes morales, en mettant fin notamment aux iniquités et injustices qui caractérisent la plupart des régimes politiques et sociaux actuels;

3° Par des mesures raisonnées d'hygiène sociale, il peut être agi de la manière la plus heureuse sur l'individu, chez lequel il est possible notamment de corriger les effets inhérents aux tares héréditaires et de développer les qualités inhérentes à la vie;

4° Par l'éducation, systématiquement organisée, qui en rehaussant le niveau moral de l'individu, relève le niveau du milieu social qui a son tour réagit utilement sur les mêmes individus.

Les besoins esthétiques proprement dits, sont ceux qui répondent très spécialement à ce que nous avons dénommé besoins supérieurs indirects. Ils requièrent, comme nous l'avons vu, pour être satisfaits, de la matière, dont ne dispose pas toujours chaque individu. L'Etat doit prendre, pour développer la production esthétique, des mesures de divers ordres et notamment :

1° Créer un patrimoine artistique national, intéressant l'art en général, la peinture, la sculpture, etc., puis les belles-lettres, la musique et toutes les beautés naturelles;

2° Recourir à la réglementation dans tous ces cas, pour assurer notamment la propriété des productions artistiques, la protection des sites, la répression de tout ce qui est obscène, etc.

II. *La mise en valeur des hommes* requiert l'élaboration d'un grand nombre de mesures et extrêmement diversifiées, qui intéressent d'une manière générale le travail et la capacité. A la mise en valeur du travail se rattache non seulement l'application de toutes

Digitized by Google

les règles du code du travail proprement dit, mais de toute l'hygiène sociale. Le développement des facultés et des aptitudes doit être poursuivi par la mise en application du principe du capacitariat. Celui-ci conduit à mettre en pratique le principe dénommé par Solvay *chômage-capacitariat*, qui complète logiquement le premier et implique avec lui la nécessité d'une série de mesures dans les conditions que nous préciserons plus loin : l'orientation professionnelle rationnelle, le capacitariat aux divers degrés, la garantie du travail, l'assurance de vivre, c'est-à-dire le droit à l'existence pour tout producteur au travail ou en état de chômage.

Ainsi se présente une politique productiviste, envisagée dans ses critères directifs et à un point de vue national : adaptation la meilleure d'une société déterminée à son milieu, c'est-à-dire à l'exploitation la meilleure de ses richesses naturelles.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le Droit à l'Existence.

« Consommer une richesse, écrit Charles Gide (1), c'est l'utiliser pour la satisfaction de nos besoins, c'est donc lui donner l'emploi et la fin en vue desquels elle a été faite. La consommation est donc la cause finale et, comme le nom le dit si bien, « l'accomplissement » de tout le progrès économique, production, circulation, répartition. Son importance est beaucoup plus grande que ne le ferait supposer la place modeste qu'elle occupe dans les traités d'Economie politique. C'est un domaine infiniment riche en curiosités, encore quasi-inexploré, et il est probable que c'est par là un jour que la science sera renouvelée. C'est même par là, en bonne logique, qu'on devrait commencer. »

On ne peut, avec Charles Gide, qu'être surpris de voir le problème de la consommation occuper une place si réduite dans les travaux des économistes, car ce n'est guère que dans les doctrines socialistes qu'on le voit envisagé avec l'importance qu'il a en fait dans la vie.

La consommation joue un rôle si important dans la réaction vivante, qu'il n'est point besoin d'insister longuement, car il ne demande pas une longue justification. Quand il s'agit de la consommation de l'homme pris individuellement, la physiologie nous éclaire au sujet des moindres de ses particularités. Mais la consommation n'est pas qu'une fonction inhérente à la vie individuelle. Elle a un côté social qui soulève des problèmes non encore résolus. Et ici on ne

(1) CHARLES GIDE. *Traité d'économie politique*, p. 625. 22, rue Soufflot, Paris.

Digitized by Google

peut, pour dégager sa signification, que se reporter aux indications données par le déroulement de la réaction vivante, envisagée dans son ensemble.

Les individus sont tenus, sous peine de souffrance ou de mort, de s'assurer les matériaux énergétiques requis par les besoins de la vie. Appareils purement énergétiques, ils tendent nécessairement vers un rendement maximum et ce rendement dépend de l'énergétisme des matériaux consommés. S'il est vrai que la vie n'est que l'expression de l'état d'activité exo-énergétique qui caractérise chaque individu, on peut en inférer que celui-ci est d'autant plus vivant, qu'il est plus productif d'énergie et par conséquent qu'il est à même de mieux disposer et d'utiliser des matériaux énergétiques, en quantité aussi bien qu'en qualité.

Mais l'organisme « homme » ne doit pas être envisagé en lui-même et pour lui-même exclusivement. Il doit être considéré dans ses rapports énergétiques avec la société. S'il est vrai que l'homme conserve au sein du milieu social, son intérêt physio-énergétique propre et que la vie sociale doit tendre sans cesse à mener vers un rendement meilleur, la société, de son côté, a intérêt à ce que l'énergie disponible fournie par tous les organismes qui la composent soit utilisée aussi complètement que possible au profit de tous, fût-ce même au détriment de l'intérêt de quelques-uns, en vue de la réalisation d'un rendement social sans cesse supérieur. Telles sont les idées essentielles formulées par Solvay (1) relativement au rôle bio- et socio-énergétique de l'homme, dans ses *Questions d'Energétique sociale.*

L'importance du rôle de la consommation se justifie donc par des considérations puisées dans l'étude même de la réaction vivante, et ce n'est pas sans raisons que Bastiat a pu dire, qu'« il fallait apprendre à envisager toutes choses au point de vue du consommateur ». Mais elles dépassent, comme on voit, l'intérêt qui s'attache à l'étude de la consommation en général et posent le grave problème du *droit à l'existence.* Car, s'il est vrai que l'homme produit pour manger, il est vrai aussi qu'il doit manger pour produire. Assurer la satisfaction de ses besoins à l'homme, c'est la fin de tout le procès économique, mais c'est aussi son point de départ. On ne conçoit pas une production de richesses, c'est-à-dire d'énergies, sans une consommation correspondante de matériaux énergétiques, et la possibilité de disposer de tout ce qui est requis par les besoins les plus immédiats de la vie est la condition corrélative, indispensable de la production. C'est cette

---

(1) E. Solvay. *Questions d'Energétique sociale. Formules d'introduction à l'Energétique physio et psycho-sociologique,* p. 21.

Digitized by Google

interdépendance obligée et d'ailleurs utile qui conduit à admettre, comme étant légitime et nécessaire, la reconnaissance implicite, au profit de chacun, du droit à l'existence.

Il ne peut s'agir, dans l'espèce, de considérer, comme étant l'expression de ce droit, les conditions lamentables dans lesquelles l'immense majorité des hommes sont appelés actuellement à vivre. Le droit à l'existence n'est proclamé nulle part. Il ne figure dans aucune constitution, comme droit fondamental, essentiel, préalable à toute organisation véritablement sociale. Il n'est effectivement organisé dans aucun pays. Certes, des lois civiles existent qui sont présumées assurer à chacun une protection efficace. On édicte même au profit des faibles, des infortunés et des incapables, des lois dites de protection sociale, et qui généralement ont l'inconvénient de n'être accessibles qu'à des minorités. Des œuvres multiples surgissent aussi de toutes parts. On fait des appels réitérés à la charité. Combien d'hommes ne sont pas soutenus par l'assistance publique ou privée et, par conséquent, en situation, nous dit-on, de vivre? Que de fois ne glorifie-t-on pas aussi l'esprit charitable de ceux qui viennent en aide à leur prochain ?

La charité privée et toutes les manifestations auxquelles elle donne lieu, sont incontestablement louables. D'aucuns y verront plutôt un mal, mais un mal assurément toujours nécessaire. Longtemps encore il faudra y recourir. Le progrès est lent, car, dans le domaine social, on ne se libère pas facilement des étreintes du passé. Les œuvres à base de charité sont de ces expédients dont se sert, à défaut de principes scientifiques, la politique sociale empirique. Et quel homme sensé voudrait se résoudre à les considérer comme moyens ultimes, définitifs, capables d'assurer la paix sociale?

Nous sommes, au point de vue de la consommation, en pleine anarchie. Riche ou pauvre, nul ne vit une vie véritablement physiologique. Ceux qui le pourraient n'y songent guère, et ceux qui le voudraient, comment le pourraient-ils ? Il y a partout ou consommation abusive, ou consommation insuffisante d'énergie. Il n'est point question en général de se conformer, dans l'alimentation, aux prescriptions de l'hygiène. Et où donc les enseigne-t-on aux masses ? Chacun se nourrit anormalement et sans en avoir conscience. Quel rôle l'alcool ne joue-t-il pas dans la vie sociale ? La consommation n'est pas moins anarchique lorsqu'il s'agit de ces matériaux que nous avons désignés, avec Solvay, sous le nom de facteurs énergétiques indirects et qui intéressent le vêtement, le logement, la protection et la distraction. De quelque côté que l'on observe, il y a excès ou insuffisance dans la consommation des uns et des autres, celle-ci pouvant donner lieu, tout aussi bien que les privations dans la nourriture, aux pires souffrances : ainsi se présentent à l'étude les divers facteurs qui

Digitized by Google

constituent, à proprement parler, le côté le plus angoissant de la question sociale.

Ces anomalies, nées à la faveur d'une organisation sociale défectueuse, entraînent des conséquences qui intéressent non seulement les individus, pris isolément, mais elles s'étendent aux autres individus appartenant au même milieu social et subsidiairement à la société tout entière. La production apparaît d'une manière générale, comme étant plutôt inférieure que supérieure aux besoins d'ensemble, et on conçoit fort bien que toute consommation abusive de matériaux à énergétisme direct ou indirect par certains individus, privilégiés au point de vue de la fortune, puisse déterminer des privations, c'est-à-dire une consommation intégrale inférieure à la valeur normale chez les individus moins favorisés. C'est dans ces conditions que l'on verra se produire une diminution corrélative du rendement physico-énergétique de ceux-ci, physique ou intellectuel, entraînant une diminution du rendement social envisagé au total. Et c'est cela qui est important.

* * *

Rien n'est par conséquent plus antisocial qu'une organisation anormale, défectueuse de la consommation, ni plus nuisible à l'intérêt social bien compris. Rien aussi n'est plus contraire aux règles de justice, c'est-à-dire de la morale sociale que ces régimes politiques et économiques qui se complaisent à maintenir, sinon à aggraver des anomalies aussi flagrantes, en se réclamant des principes moraux les plus élevés. Et l'on n'est pas peu surpris de devoir constater que les doctrines mêmes qui se disent démocratiques n'envisagent point en général l'importance de la consommation dans les conditions formulées par l'étude sociale énergétique.

Des multiples considérations qui précèdent on peut, en effet, inférer que c'est bien à tort que ces doctrines, qui touchent de si près à l'action, représentent, comme étant le problème fondamental qu'il importe de résoudre et sans plus de retard, une répartition plus équitable des richesses. Sans doute, on ne peut concevoir une meilleure organisation de la consommation en dehors de l'application de règles meilleures de la répartition, l'une n'allant pas sans l'autre. Mais il ne suffit pas de proposer des formules ayant toute l'apparence de la logique et alors même qu'elles répondent à des préoccupations d'ordre moral et de progrès social. Il s'agit de savoir avant tout si les formules proposées sont réalisables eu égard aux divers facteurs qui interviennent au procès et si elles sont susceptibles de s'adapter aux conditions de la vie économique qui coïncident avec leur mise en pratique. La question est de savoir en d'autres termes si les principes

Digitized by Google

dont on suggère l'application correspondent véritablement au stade de l'évolution sociale à la faveur duquel ils sont proposés.

Ainsi, aussi longtemps que nous nous trouverons sous un régime de production insuffisante et imparfaite, et soumis, dans les échanges, au régime de l'offre et de la demande, des principes qui se réclament de la justice et de l'équité ne seront pas nécessairement aptes à dénouer des situations sociales confuses et difficiles. Et étant donné les conditions inopportunes dans lesquelles elles sont proposées et qui sont de nature à leur nuire, on est bien obligé de les classer parmi les utopies ou les illusions.

Lorsque certains socialistes vantent notamment le communisme suivant la formule « à chacun selon ses besoins », comme représentant le régime social le plus désirable, le plus conforme à la diversité et à la nature de nos besoins, le plus équitable aussi, comme système, de tous les systèmes politiques, il est bien difficile de ne pas être de leur avis. « Si la commune possède un bois, par exemple, écrit Vandervelde (1), tant que le petit bois ne manque pas, chacun a droit d'en prendre *tant qu'il veut*, sans autre contrôle que l'opinion publique de ses voisins. Il en est de même pour les prés communaux. Tant qu'il y en a assez pour la commune, personne ne contrôle ce que les vaches de chaque ménage ont mangé, ni le nombre des vaches dans les prés. On n'a recours au partage ou au rationnement ,que lorsque les prés sont insuffisants. » La prise au tas de ce qu'on possède en abondance, le rationnement de ce qui doit être mesuré, ce sont là deux facteurs d'un régime qui serait assurément le régime idéal s'il était réalisable. Mais peut-on dire qu'il soit raisonnable de le proposer dès maintenant, pour dénouer la situation sociale de notre époque et dans les conditions où se trouve notre production d'ensemble ; d'assurer par surcroît à chacun, comme le proposent les communistes, le droit de prendre au tas, *selon ses besoins*, et sans exiger une part correspondante de travail ?

Une organisation sociale édifiée sur ces bases aurait tôt fait d'exister. Qui donc serait tenté de travailler encore ?

La prise au tas serait certes possible au point de vue des richesses naturelles et pendant combien de temps ? Mais comment le serait-elle au regard des articles de consommation qui requièrent du travail ? Etant donné les conditions dans lesquelles se poursuit l'évolution, le communisme a des chances de jouer un grand rôle dans l'avenir aussi bien qu'il l'a joué dans le passé et qu'il le joue encore dans des régions

---

(1) E. VANDERVELDE. *Le Collectivisme et l'Evolution industrielle*, p. 196. Paris, Cornély, 1906.

Digitized by Google

d'étendue très vaste et peu peuplées. Mais ces époques apparaissent comme bien lointaines encore, et le régime communiste ne peut se concevoir que lorsque, grâce au développement et à la diffusion du savoir, de nouveaux progrès auront permis d'étendre la production jusqu'à devenir maximum, réalisant ce que Solvay a dénommé *l'état économique supérieur* et ne requérant plus de chacun qu'un minimum d'efforts, un minimum de travail. Il est sans doute un aboutissement, le point terminus d'une évolution, mais n'est rien moins, comme nous venons de le dire, qu'une utopie lorsqu'il est proposé comme moyen actuel de transformation sociale.

C'est sans doute pour cette raison que l'immense majorité des socialistes lui préfèrent la formule : « *A chacun selon son travail* », et qui trouve son expression dans ce droit, revendiqué dès maintenant, au produit intégral du travail.

Le droit au produit intégral du travail part d'une conception ainsi exprimée par Vandervelde (1) : « Dans toute société, quelle que soit sa structure, libre ou servile, capitaliste ou communautaire, le travail social produit un excédent, une *plus-value*, c'est-à-dire une valeur plus grande que la valeur des forces de travail et des moyens de travail, consommés pendant le procès de la production... Cette plus-value, produite par le travail, ne retourne pas au travail. Elle est accaparée, sous forme de profits, par les seuls détenteurs des moyens de production et d'échange. » C'est ce profit, cette appropriation, illégitime selon les socialistes, qui engendre tout le mal dont souffrent nos sociétés modernes. C'est ce profit aussi qui incite à demander la suppression du capital individuel, pour ne voir subsister que le capital social, grâce à la nationalisation du sol et à l'expropriation des moyens de production. A tort ou à raison, les socialistes sont de cet avis que tant qu'il subsistera du capital individuel, la formule « à chacun selon son travail » ne sera pas réalisable. Est-ce à dire qu'ils entendent par là que l'on pourrait éventuellement fixer pour ainsi dire mathématiquement la part de profit qui revient à chacun dans la valeur totale d'un produit ? Ils reconnaissent qu'une telle évaluation est impossible, chaque produit qui comporte une certaine somme de travail, exigeant en fait la coopération matérielle ou immatérielle de producteurs directs et indirects et sans qu'on puisse exactement la discerner. Mais dès l'instant où la production devient sociale, la formule du droit au produit intégral du travail signifie que la collectivité des travailleurs jouira entièrement du produit, celui-ci étant devenu social et aucun détenteur individuel de moyens de production n'étant plus en situation de s'approprier un bénéfice illicite.

---

(1) E. VANDERVELDE. *Le Collectivisme. Loc. cit.*, p. 9.

Digitized by Google

Est-ce à dire que la formule socialiste soit applicable dès maintenant ? La question se pose ici dans les conditions où elle a été posée plus haut pour le communisme.

A moins de supposer que le régime collectiviste puisse être appliqué communément et au même moment dans tous les pays dits civilisés, il faut bien admettre que la formule du droit au produit intégral du travail, qui est incontestablement la plus juste et d'ailleurs la plus rationnelle, n'est pas de celles qu'il est possible d'appliquer dans les conditions *actuelles* de la vie économique. On est bien plus en droit de croire que le régime collectiviste finira par triompher dans un pays déterminé et en dehors des pays qui l'entourent et qu'il occupera dès lors, au regard de ces derniers, une situation toute particulière, très différente, et tout en restant tenu d'avoir avec eux des rapports. C'est sous cet aspect qu'il faut chercher à la définir.

Qu'on le veuille ou non, il faudra sous un régime collectiviste, aussi bien que sous n'importe quel régime, produire et procéder à des échanges ou à des transactions. Certains produits seront abondants, d'autres le seront moins et sans rapports proportionnés aux besoins, de telle manière qu'il faudra bien recourir, dans les échanges, au système de l'offre et de la demande. Dès lors, que se passera-t-il ? On ne peut songer à accorder à chaque journée de travail, une valeur égale. Certains travaux conserveront une valeur dérisoire, soit qu'ils ne répondent pas à des besoins absolus, soit que la main-d'œuvre soit abondante, soit que les produits auxquels ils auront donné lieu apparaissent en abondance au marché des échanges. Quelle sera la situation des travailleurs ici en cause et qui sont rémunérés par l'Etat, unique producteur ? Celui-ci pourra mieux les rémunérer, puisqu'il ne retient à son profit que la part nécessaire à ses frais de production et d'administration générale. Mais pourra-t-il le faire dans des conditions qui garantissent à chacun au moins un minimum nécessaire à la subsistance ? Que deviendront, par exemple, ceux qui ne produisent pas ? Comment concilier, en d'autres termes, la formule : « A chacun suivant son travail » avec cette autre formule : « A chacun le droit à l'existence ». Il y a les enfants, les femmes, les vieillards, qui ne produisent pas ou plus. Il y a les anormaux, les malades, les accidentés, les invalides. Est-ce que l'Etat, en ce moment, serait à même de garantir à chacun du travail conforme à ses aptitudes, à ses capacités et à sa mentalité ? Comment justifier la rémunération des travailleurs en état de chômage involontaire, pour l'une ou l'autre cause économique, puisque partiellement, temporairement ou définitivement ils sont soustraits au travail ?

Une société ainsi constituée et spécialement dans l'état actuel de la production, verrait bien vite reparaître les inconvénients que l'on retrouve dans la vie sociale actuelle et qu'elle avait précisément entre-

Digitized by Google

pris de faire disparaître. On pourrait même craindre que ces inconvénients ne se reproduisent sous un jour infiniment plus grave, étant donné les diverses autres particularités qui caractérisent le système collectiviste. Tant que la production d'ensemble est imparfaite et insuffisante pour assurer à chacun la satisfaction intégrale de ses besoins les plus immédiats, aucun facteur ne pourra être négligé qui serait à même de l'accroître ou de la perfectionner. Or, il est indéniable que les meilleurs des efforts réalisés en général par les hommes ont pour stimulant principal le désir d'abord de s'assurer plus de biens, plus de richesses et subsidiairement plus d'influence, puis l'espoir d'en avoir ultérieurement et sans nouveaux efforts, pleine et entière jouissance. L'homme, nous disent les économistes de l'école libérale, qui, grâce à son labeur incessant, a pu se créer un certain patrimoine, un capital, voit grandir ses besoins de jour en jour, et contraint, directement ou indirectement, le producteur à tout mettre en œuvre pour y satisfaire, à créer ou à fabriquer mieux, en quantité et en qualité, faisant naître ainsi un des stimulants les plus précieux de la production. Substituer, d'autre part, disent-ils, au régime de la libre concurrence, un régime dans lequel l'Etat est seul producteur, c'est enlever à l'activité productive son meilleur ressort.

Ce sont là des objections qui ne sont pas sans valeur et dont il est prudent de tenir compte. Elles visent des points de vue d'ordre fondamental et donnent à penser, si d'autres objections s'y surajoutent, que le système ne résiste pas à l'analyse. Nul ne peut en régime collectiviste disposer entièrement, c'est-à-dire librement du produit de son travail. Ce qui subsiste de la rémunération accordée par l'Etat, après payement de tout ce qui est requis par les besoins immédiats de la vie, ne peut servir à faire œuvrer d'autres travailleurs, et doit être consacré intégralement à la consommation. Voici donc soustrait à la production un nouvel élément de progrès, un facteur important utilisable dans l'accroissement de la production générale, et alors que celle-ci est en fait toujours inadéquate à l'ensemble de nos besoins.

La formule « à chacun selon son travail » est incontestablement la plus juste et la plus conforme aux enseignements que donne l'étude de la réaction vivante. Elle représente en quelque sorte la pierre de touche de la question sociale. Sous un régime économique à production intensifiée, et suffisante pour faire face aux besoins physiologiques de la consommation intégrale, et à la portée de tous, elle est la formule idéale.

Applicable uniquement, de l'aveu même des théoriciens socialistes, en régime de production collectiviste, elle ne pourrait être employée dès maintenant avec bonheur, puisque, ainsi que nous venons de l'établir, le régime collectiviste lui-même ne pourrait actuellement lui faire donner tous ses effets. Elle est la formule de

Digitized by Google

demain, celle vers laquelle doivent tendre les efforts de tous ceux qui veulent le progrès social, scientifique et humanitaire. Elle est celle aussi à laquelle Solvay aboutit dans l'Energétique sociale, sous cette forme : *A chacun selon sa productivité sociale utile*, et qui, mieux que l'autre, souligne la portée sociale du travail. Mais de même que l'Energétique ne voit l'avènement d'une sorte de communisme que dans un régime de production maximum, dans l'état économique supérieur, ainsi elle ne conçoit l'instauration du régime : *A chacun selon sa productivité sociale utile*, qu'à la faveur d'une production générale largement accrue, infiniment plus grande que celle dont nous disposons en ce moment, et grâce à des mesures sociales complémentaires qui dispensent de recourir dès maintenant à la socialisation intégrale de la production.

Elle propose de recourir au principe dit de *la libre socialisation*, par la création d'une institution spéciale, dont nous étudierons ultérieurement l'organisation et le fonctionnement et qui doit, dans l'esprit de Solvay, donner lieu à des bénéfices suffisants pour assurer à chacun et pour son travail, une rémunération supplémentaire dite *journée sociale*, dont on aperçoit immédiatement la portée philosophique. Etant d'avis que le problème de la production est celui qui prédomine à tous les égards les besoins de notre époque, que c'est elle qu'il faut par conséquent et avant tout accroître et améliorer, elle n'entend se rallier à aucune mesure, à aucune réforme qui serait de nature à l'amoindrir. C'est dans ces conditions, que sans repousser le principe de la production nationalisée, à condition qu'elle soit libre et progressive, elle n'est pas d'avis que la socialisation intégrale des moyens de production est utilement réalisable en ce moment et qu'en tout cas, elle ne représente pas le meilleur moyen de résoudre actuellement le problème social. Elle propose de recourir, indépendamment de la caisse de libre socialisation, à l'impôt unique, successoral et réitéré, dans lequel elle voit un moyen sûr, rationnel, facile à appliquer, surtout si l'on instaure le *compte social individuel*, en vue de rendre au travail, la part de profit ou plutôt la plus-value que s'octroie illégitimement le détenteur des moyens de production. Et elle admet avec les socialistes, qu'en dernière analyse, il n'y aura plus lieu de laisser subsister des revenus sans travail.

* * *

Ainsi, ni la formule « à chacun selon ses besoins », ni la formule « à chacun selon son travail » ne sont défendables, comme susceptibles d'applications immédiates et intégrales dans le domaine social. Que des mesures s'imposent dès maintenant pour organiser dans un avenir aussi proche que possible un régime de répartition qui s'ins-

Digitized by Google

pire de l'une ou de l'autre, cela nous paraît l'évidence même, et certaines réformes législatives que nous avons vu élaborer avant la guerre dans la plupart des pays de haute production industrielle, telle celle relative au minimum de salaire, témoignent d'un besoin pour ainsi dire universel qui se manifeste dans le sens d'un régime de meilleure répartition. Dans cette question d'ordre si fondamental, comme d'ailleurs dans l'ensemble des manifestations qui caractérisent l'action politique, on voit toujours légiférer de la manière la plus empirique et sous la seule pression des masses ouvrières, auxquelles on fait des concessions bien plus pour calmer leur colère que pour réaliser un nouveau progrès moral et politique dans l'ordre social. Et ainsi à s'attacher à la pratique de méthodes d'action qui se révèlent de plus en plus comme étant inférieures aux tâches que l'on attend d'elles, on méconnaît les graves problèmes qui se posent dès maintenant avec un caractère particulièrement impérieux, et qui requièrent des solutions dont la mise en jeu suffit à absorber toute l'activité politique de notre époque.

S'il est au-dessus de la tâche de celle-ci d'instaurer un régime de répartition basé sur la reconnaissance implicite du droit au produit intégral du travail, il est du domaine des possibilités de hâter tout au moins l'organisation du droit effectif à l'existence. L'instauration de ce droit généralisé, étendu à ceux qui travaillent comme aussi bien aux faibles qui ne le peuvent pas ou qui ne le peuvent plus, constitue surtout dans les circonstances présentes la réforme la plus urgente à entreprendre, essentielle, primordiale, inspirée par l'étude sociologique et réclamée par les principes de philosophie pratique qui en dérivent. « Reconnaissance formelle du droit à la vie pour ceux qui veulent faire le nécessaire pour la gagner » ; « garantie de la vie aux indigents incapables de travailler, c'est-à-dire à l'enfant, au vieillard, à l'accidenté et au malade indigent »; « tout indigent temporairement inoccupé aura droit au nécessaire pour vivre » : c'est dans ces termes que Solvay s'exprime pour formuler le droit à l'existence, comme principe fondamental d'orientation sociale. La réalisation de cette tâche aux aspects multiples, qui doit tendre à garantir à chacun et effectivement, comme attribut d'un droit, inscrit éventuellement dans la Constitution, les matériaux énergétiques requis par une consommation intégrale normale, apparaîtra à beaucoup comme un problème facilement et rapidement soluble et bien insuffisant pour absorber l'activité politique de toute une époque. Mais outre que les questions d'ordre social, politique et économique nombreuses que soulève la reconnaissance du droit à l'existence sont extrêmement complexes, il ne suffit pas de leur découvrir des solutions. L'organisation de ce droit comporte une question préjudicielle, extrêmement sérieuse, posée par une loi célèbre, la loi de Malthus et qui fixe les rapports

Digitized by Google

existant entre la production et la consommation. D'après cette loi formulée il y a plus d'un siècle, la population aurait une tendance à s'accroître suivant une progression géométrique, alors que les moyens de subsistance ne pourraient s'accroître que suivant une progression arithmétique. Ce que Malthus, pour illustrer son raisonnement, exprimait par les chiffres 1, 2, 4, 8, 16, 32, etc., pour la progression de la population et par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc., pour celle intéressant la production, par conséquent les possibilités de consommation. C'est-à-dire qu'au bout de deux siècles, les produits destinés à la consommation seraient à la population comme 9 est à 256, au bout de trois siècles, comme 13 à 4,096, et jusqu'à conduire l'humanité à une véritable catastrophe.

Il serait puéril, si cette loi se trouvait vérifiée, de poser le droit à l'existence, à l'existence normale, physiologique, et non moins puéril d'entreprendre de l'organiser. Si nous avons jugé opportun de la rappeler ici, — elle eut un retentissement prodigieux dans toute l'Europe, — c'est moins pour en caractériser la portée, que pour souligner l'importance et les difficultés que soulève le problème du droit à l'existence, dont la solution paraît d'application si simpliste, si facile au plus grand nombre. Fort heureusement elle ne s'est point trouvée, jusqu'à maintenant du moins, vérifiée dans ses prévisions par trop pessimistes. Son auteur ne tenait pas suffisamment compte de certaines qualités exceptionnelles inhérentes à la race humaine, de son génie inventif aussi bien que de son pouvoir merveilleux d'adaptation au milieu extérieur. Il ne pouvait entrevoir l'essor prodigieux pris dans la suite par l'industrialisme se traduisant par un développement inouï de la production et qui allait faciliter le problème de la consommation. Des pays jusque-là inexplorés, ont été depuis ouverts à la civilisation et livrés à une production intense. Les hommes, d'autre part, ne savent-ils pas limiter aussi leurs désirs et leurs besoins et substituer certains produits d'acquisition facile à d'autres qui le sont moins? Ne voit-on pas encore, contrairement aux prévisions de Malthus et plus spécialement dans certains pays, telles la France, l'Australie, et partout dans certaines classes de la société surgir plutôt une diminution notable dans la natalité et les guerres, les fléaux qui déciment l'humanité ne viennent-ils pas eux-mêmes alléger dans une certaine mesure les difficultés inhérentes à l'organisation de la consommation? Ces constatations sont bien faites pour rassurer et permettent d'entrevoir la possibilité d'une solution satisfaisante du problème du droit à l'existence. Que ce tableau riant des perspectives qui s'ouvrent à l'avenir de l'humanité et que rendent légitimes les qualités productives exceptionnelles des hommes ne nous égare point pourtant jusqu'à croire que, grâce à celles-ci, nous connaîtrons dans un temps prochain l'abondance, qui rendra facile

Digitized by Google

la répartition physiologique. Si la somme totale des richesses et spécialement des moyens de production s'est accrue dans des proportions que les plus optimistes n'auraient pas osé espérer, elle n'est point importante à ce point que, répartie par parts égales entre tous les hommes, elle puisse apporter à chacun le bien-être dans la félicité. Les chiffres connus, représentant par tête d'habitant les richesses actuellement productives ou utilisables, établissent qu'il est désormais possible d'organiser effectivement et au profit de chacun le droit à l'existence, à condition de demander à chacun aussi une certaine part de travail. Mais c'est là tout ce qu'il est raisonnablement permis d'en espérer.

Dans son magistral *Traité d'Economie politique*, Charles Gide traite cette question, à propos du « partage égal ». « Il reste, écrit-il à ce sujet, quelque chose de cette idée simpliste au fond des systèmes socialistes. Tous supposent que les richesses dans toutes les sociétés civilisées sont en quantité plus que suffisante pour les besoins de tous, et que, s'il y a des misérables, c'est simplement parce que les gros ont pris la part des petits. Il suffirait donc de reprendre — soit par l'expropriation, pour les socialistes révolutionnaires, soit par l'impôt progressif pour les modérés — ce que les riches ont indûment accaparé. En tout cas, tel est certainement le sentiment populaire.

Mais les riches par tous pays sont en petit nombre. On a souvent comparé la société, au point de vue du nombre relatif des riches et des pauvres, à une pyramide dont la pointe est représentée par les plus riches et la base par les plus pauvres. Il en résulte que quand bien même on répartirait sur toute la nation les fortunes des riches, cela n'enrichirait personne. Si l'on pouvait décapiter le Mont-Blanc et répartir uniformément sa masse sur toute la superficie du territoire français, on n'exhausserait le sol que d'un demi-mètre.

La somme des richesses accumulées dans un pays comme la France peut être évaluée au plus à 230 milliards de francs (1). Divi-

---

(1) Ch. Gide. *Loc. cit.*, p. 462 et suiv.

On peut évaluer la somme des fortunes privées dans un pays de deux façons :

a) Soit en faisant l'évaluation de chacune des catégories de biens et en les additionnant, ainsi que le montre, pour la France, ce tableau sommaire et explicatif :

Terre (avec l'outillage agricole)	70 milliards.
Fabriques, magasins (avec l'outillage industriel) . . .	20 —
Maisons	57 —
Valeurs mobilières sous forme de titres	90 —
Meubles, vêtements, objets de consommation	22 —
Monnaie	7 —
Domaines de l'Etat	2 —
Total . . .	268 milliards.

Digitized by Google

sons ce chiffre par celui de la population, soit 39 millions : le quotient est environ 6,000 francs. En supposant donc que la richesse fût répartie sur pied d'égalité entre tous les Français par famille, et en admettant quatre personnes par famille, chacun recevrait pour son lot 24,000 francs, dont 7,000 francs environ en terre, 5,000 francs en maison d'habitation, un peu plus de 10,300 francs en valeurs mobilières ou en propriété industrielle, 1,000 francs en mobilier, et environ 700 francs d'argent comptant (1).

On peut faire le même calcul pour le revenu. Il ne faut pas croire que le revenu d'un pays ne se compose que du revenu des capitaux et biens immeubles ci-dessus recensés. Ce qui ne ferait pour la France, par exemple, et même en supposant le taux de 5 p. c., que moins de 12 milliards. Il faut y ajouter tous les revenus provenant du *travail* qui doubleront plus que ce chiffre, soit 25 milliards environ. Pour l'Angleterre, M. Giffen l'évalue à 14 milliards. Cela représenterait, par famille, 2,500 francs de revenu en France et 4,400 en Angleterre. »

Mais sur les valeurs mobilières il y a 30 milliards de rentes et créances sur l'Etat et 14 milliards de créances hypothécaires, en tout 44 milliards environ, qui sont des richesses fictives puisqu'elles représentent des créances de Français sur d'autres Français ou sur l'ensemble de la nation. Il ne faut donc pas les compter : reste 224 milliards.

b) Soit en prenant le chiffre des biens transmis par succession ou donation, ce qu'on appelle l'annuité successorale et en le multipliant par le nombre d'années qui s'écoulent en moyenne entre le passage des mêmes biens d'une génération à la suivante, qui est évalué (évaluation d'ailleurs très arbitraire) à 36. L'année successorale (moyenne de 1898 à 1907) est un peu supérieure à 6 milliards (donations comprises, mais déduction faite des dettes). En multipliant 36 on a 216 milliards, mais si l'on réfléchit que le chiffre déclaré au fisc pour les successions est toujours inférieur à la réalité, on voit que les deux méthodes aboutissent à peu près au même total.

(1) Mais si, au lieu de verser dans la masse à partager toutes les fortunes, sans exception, comme nous l'avons supposé dans les calculs ci-dessus, *on n'y versait que les fortunes des riches*, ce qui est bien la pensée du socialisme populaire, alors on arrive à des parts dérisoires. Ainsi, en France, si chaque année toutes les successions supérieures à un million de francs étaient partagées entre tous les Français, cela ne ferait que 25 à 30 francs par tête ! En Angleterre, si l'on partageait toutes les successions supérieures à 50,000 livres (1,125,000 francs), cela ferait 81 francs. Ce résultat, si déconcertant à première vue, s'explique par la *proportion relativement infime des riches*. Les successions supérieures à un million de francs ne sont au nombre que de 400 à 500 en France, année moyenne, représentant une somme globale de un milliard à 1,200 millions de francs et de 700 en Grande-Bretagne représentant un total de 3,400 millions — et cela pour 400,000 successions annuelles dans chacun de ces pays !

Digitized by Google

Des chiffres (1) ont été produits également pour d'autres pays. On donne notamment, comme fortune moyenne par habitant et indépendamment du revenu-travail : Pour le Royaume-Uni, 8,350 francs; aux Etats-Unis, 6,125 francs ; en Allemagne (2), 6,000 francs ; en Suisse (3), 5,300 francs ; en Belgique, 4,000 francs.

Une répartition faite entre tous les citoyens d'un même pays d'après ces bases représenterait évidemment pour l'immense majorité de la nation une situation bien supérieure à la situation actuelle, puisque en général les salariés industriels et agricoles, comme le fait fort bien remarquer Ch. Gide, touchent actuellement beaucoup moins. Si l'on reprend notamment comme mesure d'appréciation la somme de 2,500 francs comme devant échoir, en cas de partage égal, à chaque famille en France, cela ferait toujours 8 francs par jour, salaire évidemment supérieur aux ressources dont disposent le plus grand nombre de Français.

On pourrait sans doute contester la valeur des chiffres ci-dessus, l'évaluation exacte des richesses en général étant en quelque sorte impossible, mais des chiffres simplement approximatifs sont suffisants pour qu'il soit permis de se faire une opinion sur les conditions dans lesquelles se présente l'organisation effective du droit à l'existence. En admettant même qu'ils soient quelque peu supérieurs aux chiffres rappelés ci-dessus, on ne pourrait en inférer que, judicieusement employées, elles soient susceptibles de mettre chacun dans l'abondance. Il est au contraire plus logique de croire qu'elles n'atteignent pas à ces chiffres, lorsque, faisant abstraction de certaines variétés de richesses, telles par exemple les pierres précieuses ou tous autres produits de cette espèce, on ne tient compte que des produits ou objets d'une utilité certaine, ayant une valeur réelle au point de vue de l'existence.

Quoiqu'il en soit, les considérations qui précèdent autorisent cette conclusion que le problème du droit effectif à l'existence ne pourrait se prêter à une solution satisfaisante, que pour autant que la répartition porte sur la somme globale de richesses dont dispose un peuple et que celle-ci soit accrue de tout le travail dont sont capables tous ceux qui en font partie. Et nous avions raison sans doute de dire, au début de ce chapitre, que, comme tel, ce problème est suffisamment vaste et complexe pour retenir toute l'activité sociale de la génération contemporaine et vraisemblablement de celle de demain. Que l'on ne l'oublie pas, l'Europe sort épuisée, anéantie de l'horrible drame que

---

(1) D'après M. Heirman. Chambre des Représentants. Documents. Session 1912-13, n° 7.

(2) D'après M. Helferich. Estimation publiée en 1913.

(3) D'après T. Geering et H. Hotz. *Economie politique de la Suisse.*

Digitized by Google

nous venons de vivre durant cinq ans. Plus de cent millions d'hommes ont été soustraits à la production durant ce temps, et chacun des belligérants a accru sa dette publique pour soutenir cette lutte gigantesque, dans des proportions invraisemblables. Plus de 1,000 milliards ont été gaspillés durant ces cinq années de guerre !

A ces chiffres, il convient d'ajouter les dettes antérieures à la guerre (32,000,000,000 de francs pour l'Allemagne, 30,000,000,000 de francs pour la France, 5,000,000,000 environ pour la Belgique), les emprunts contractés par les communes pour pouvoir subvenir aux frais d'entretien des populations nécessiteuses, les pensions à payer aux veuves et aux orphelins, les sommes nécessaires à la réfection de l'outillage national, des chemins de fer, des canaux, des routes, etc., de celle du matériel de guerre, les dommages et intérêts à payer aux sinistrés, les dépenses requises pour la reconstruction des villes et villages détruits. Il y a ensuite la moins-value productive des terres mal cultivées et privées d'engrais chimiques durant plusieurs années, la disparition de centaines de milliers d'hommes de valeur ou de haute productivité, l'arrêt pour ainsi dire complet dans les perfectionnements normalement apportés dans les méthodes de production industrielle, l'absence de toute formation professionnelle des jeunes gens, ouvriers de demain, etc. On le voit, rien n'est affligeant comme le tableau des perspectives qui s'offrent à nous dans l'avenir, et il faut bien en convenir, on ne voit pas très bien comment il serait possible de tenter une action politique qui aille au delà d'une organisation équitable du droit à l'existence.

* * *

Comment faut-il comprendre ce droit ? Quelle est sa portée, de quelles applications est-il susceptible ?

Il n'est guère besoin d'insister longuement sur ce point, à savoir que les faibles doivent avant tous autres être mis en situation de bénéficier du droit à l'existence. Les enfants, jusque 17 ans au moins, ont une bouche et pas de bras. Il faut les entretenir. « Peut-être, écrit Ch. Gide (1), faudra-t-il en venir à ce que l'Etat alloue des pensions aux enfants comme il le fait aux vieillards! » Ce serait là une forme intéressante d'organisation, à leur profit, du droit à l'existence. Les vieillards, les femmes, puis les anormaux, les malades, les accidentés, devraient, après les enfants, en être les premiers bénéficiaires. Puis ce même droit devrait être reconnu, avec tous ses attributs, aux

(1) Ch. Gide. *Principes d'économie politique.*

Digitized by Google

travailleurs en état de chômage involontaire, temporaire ou permanent, déterminé par quelque cause d'ordre économique. Il devrait enfin être garanti à tous les hommes en général qui sont disposés à coopérer, grâce à leur travail, au développement et à l'amélioration de la production, soit que la société leur procure du travail conforme à leurs aptitudes, à leurs capacités et à leur mentalité, soit qu'elle les mette en situation, à défaut de pouvoir les faire produire, de les aider à s'assurer tout ce qui est requis par une consommation intégrale normale.

Que faut-il entendre par consommation intégrale normale? L'étude sociologique nous a amené déjà à la définir. « Théoriquement, écrit Solvay (1), tout homme normal est forcément obligé de produire directement ou indirectement et sous peine de déchéance vitale, tout ce qui est indispensable à sa nourriture, à son vêtement, à son logement, à sa protection, à sa distraction, en quantité et en qualité appropriées à son tempérament, à son état de santé, au lieu et à la contrée qu'il habite et à son genre de travail. »

Mais nul n'est en fait à même, ni se trouve au surplus dans les conditions requises pour pouvoir, par ses seuls moyens et ses seules facultés, produire, par conséquent s'assurer la libre disposition de tous les matériaux énergétiques qui interviennent dans une consommation intégrale ; et c'est, ainsi que nous l'avons vu, dans ces conditions que sont nés les échanges. C'est ainsi également et à seule fin de tendre vers un rendement maximum que les hommes sont unis, agglomérés en des groupements de plus en plus complexes. C'est ainsi que se justifie non seulement le caractère social de la *production*, mais aussi celui de la consommation, c'est-à-dire le droit à l'existence.

La mise en application du droit à l'existence dans les conditions que nous venons de définir, représente une réforme des plus complexes et qu'il y aurait intérêt à toujours envisager dans sa forme intégrale, c'est-à-dire en représentant les divers éléments qui y interviennent au point de vue des réalisations comme indissociables et ne formant en réalité qu'un grand problème. Elle soulève une série de questions qui doivent être résolues par des lois, concuremment avec des mesures à caractère régional ou même local, et dans un sens exclusivement scientifique. L'évaluation du quantum des facteurs énergétiques, tels qu'ils doivent intervenir dans une consommation intégrale dite physiologique, la seule en cause, est aujourd'hui possible. Il doit en être tenu compte dans l'organisation pratique du droit proprement dit à l'existence.

---

(1) E. Solvay. *Etude sur le progrès économique et la morale sociale*, dans *Questions d'Energétique sociale*, p. 59. Institut de sociologie Solvay, Bruxelles.

Digitized by Google

Déjà aussi, des institutions existent dans la plupart des pays civilisés qui ont pour objet de venir en aide à ceux qui ne disposent pas du quantum énergétique normal. Créées empiriquement, elles doivent devenir scientifiques et être envisagées à l'avenir comme moyens, qu'il faut améliorer, développer pour concourir tout à la fois à la réalisation de cette grande réforme : la garantie du droit à l'existence. De nouvelles mesures sont à prendre, de nouvelles institutions à créer et dans un sens essentiellement pratique. Durant l'horrible guerre qui vient de dévaster l'Europe, partout, dans les pays engagés dans la lutte aussi bien que dans les pays neutres, des mesures de cette espèce ont dû être prises, sous la pression des circonstances, à seule fin de rendre possible la subsistance des masses. Notre pays n'y a pas échappé. A défaut du gouvernement, parti durant quatre ans en exil, l'initiative privée a réalisé ici une œuvre qui tient du prodige. Elle a fait de l'organisation du droit à l'existence, une réalité. Œuvre improvisée (1) et dans des conditions combien difficiles, elle a permis de ravitailler toute la population de la Belgique. En collaboration avec la « *Commission for Relief in Belgium* », elle a organisé des services gratuits d'alimentation, de vêtements, et d'allocations journalières pour plus de 700,000 chômeurs et leur famille. Elle est venue en aide aux malades, aux orphelins, aux invalides, aux vieillards, puis aux réfugiés, aux sinistrés, à tous les sans-abri, victimes de la guerre. Et ce fut Solvay qui, partisan résolu de l'organisation rationnelle du droit à l'existence, conçut l'idée de créer le *Comité national de secours et d'alimentation*, dont il devint le Président, réalisant ainsi, avec MM. Franqui et Emmanuel Janssen, respectivement Président et Vice-Président du Comité exécutif, la première expérience sociale d'un des grands principes formulés dans son Energétique.

Le problème du droit à l'existence dominera demain tous les autres problèmes. Après le désastre qui vient de s'abattre sur le monde et qui a eu pour conséquence, ainsi que nous l'avons vu, l'appauvrissement de tous les pays ayant participé à la guerre, il s'imposera, qu'on le veuille ou non, à l'attention de tous les gouvernements. Déjà

---

(1) Le Comité National de Secours et d'Alimentation fut fondé au début de septembre 1914, à l'initiative de Solvay, assisté de MM. Adolphe Max, Jean Jadot, Emile Franqui, Emmanuel Janssen, Baron Lambert de Rotschild et à l'intervention de LL. EE. les Ministres des Etats-Unis d'Amérique, Brand Whitlock, et d'Espagne, le marquis de Villalobar, dans le but de recueillir les souscriptions nécessaires à l'organisation, dans l'agglomération bruxelloise, de distributions d'aliments aux indigents et chômeurs, victimes de la guerre. Primitivement appelé *Comité Central*, il fut, dans la suite dénommé *Comité national* et étendit son action à l'ensemble du pays.

Digitized by Google

les produits de consommation font prime. Le problème du droit à l'existence prend dans ces conditions un caractère nouveau, plus impérieux, puisque les masses moins que jamais sont en situation de s'assurer une consommation intégrale normale. C'est vers cette solution, que doivent tendre actuellement les efforts. La production vraisemblablement sera poussée à un degré inconnu dans le passé et ceci rend légitime l'espoir que la crise ne sera pas insurmontable. L'organisation du droit à l'existence constitue l'étape première de l'organisation rationnelle de toute la consommation. Elle représente, ainsi envisagée, la plus grave question que la génération présente et celle sans doute à venir auront à résoudre. Elle peut suffire comme élément fondamental de toute la discussion sociale, et faire remettre, au second plan, le problème de la répartition.

« Que l'on suppose une société, écrit Vandervelde (1), qui réglerait elle-même par des actes de volonté collective le développement de ses moyens de production, qui reconnaîtrait à tous les travailleurs, ainsi qu'à tous les invalides du travail, un droit *égal* à la satisfaction de leurs besoins essentiels, qui organiserait en services gratuits l'instruction et l'entretien des enfants, le logement, l'éclairage et le chauffage, la distribution des eaux potables, le transport des lettres, des voyageurs, des produits, en un mot toutes les fonctions de la vie sociale qui répondent à des besoins généraux, sensiblement les mêmes pour tous les individus : n'est-il pas évident que, dans une société de ce genre, tout imprégnée de communisme, le problème de la répartition individuelle — d'après la quantité ou la qualité de travail fourni, par exemple — n'aurait plus qu'une importance relativement secondaire. »

On ne saurait mieux dire et il est superflu d'y ajouter quoi que ce soit.

---

(1) E. VANDERVELDE. *Le collectivisme. Loc. cit.*, p. 201.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Le Principe du Capacitariat.

Si l'on s'en tient à ce qui a été dit plus haut du rôle fondamental joué par la production dans la vie, aussi bien qu'au point de vue de l'évolution de toute société humaine; si l'on veut bien admettre que tout progrès dépend, en dernière analyse, du degré de perfectionnement de cette production matérielle et intellectuelle, il est certain qu'une société sera de mieux en mieux évoluée dans la mesure où elle produira de meilleures et de plus nombreuses individualités sociales, ayant pleine conscience de leur rôle et sachant le jouer dans des conditions conformes à la production générale la plus parfaite.

Dès lors, il y a un intérêt évident à ce que l'homme soit *capacitarié* de plus en plus dans l'avenir, à l'effet d'améliorer sans cesse la production intégrale, et il est nécessaire que toutes les activités sociales disponibles soient utilisées le mieux possible à cette fin.

Le *principe* dit du *capacitariat* est l'expression de cette nécessité, et il envisage celle-ci non pas à un point de vue strictement national, par conséquent limité, mais à un point de vue universel.

Etre capacitarié, c'est être mieux qu'instruit. Le capacitariat est l'acte par lequel ceux qui sont appelés à participer à la production sont initiés à la fois au savoir et au savoir-faire. Il consiste à créer et à développer chez l'individu, la capacité de science, la capacité de volonté et la capacité d'action. Nul n'est réellement capacitarié que s'il possède, à un degré compatible avec sa réceptivité, ces trois attributs, que l'on peut considérer comme représentant de l'énergie potentielle.

La notion du capacitariat apparaît ainsi comme plus complète, mieux fondée que celle plus courante de l'instruction. Envisagée du

Digitized by Google

point de vue énergéto-productiviste, elle prend une importance essentielle, en ce sens qu'elle se rattache directement à la notion du bien-être lui-même.

Solvay (1) écrit : « Si, remontant à l'origine même de la société humaine, on recherche ce qui préhistoriquement a assuré la suprématie de l'homme sur l'animal, ce qui, ensuite, a fait progresser l'humanité depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, on constate que c'est le *Savoir*. A toute époque de son développement, la civilisation s'est accrue en raison du savoir et en raison de la précision du savoir.

Pour observer avec clarté quels sont les effets du savoir sur l'action des hommes, il y a lieu de le diviser en deux fractions très distinctes : celle que l'on pourrait appeler le *savoir spécifié*, s'appliquant aux *hommes d'élite*, c'est-à-dire aux hommes qui possèdent à tous les degrés les trois facultés principales : imagination créatrice, jugement et pouvoir de travail; et celle qui prendrait alors le nom de *savoir généralisé*, s'appliquant indistinctement à *tous les hommes*.

Or, il se fait que le problème entier de l'évolution sociale, — poblème qui, ramené à ses termes essentiels, se réduit à celui de l'évolution du *bien-être* de l'homme par cette raison que l'homme normal, en milieu social courant, est voué malgré lui, par la tendance physico-chimique continue de son organisme, à l'amélioration incessante de sa réaction vivante par acquisition de bien-être nouveau le plus *vital* possible — que ce problème, dis-je, lui aussi, se subdivise en deux sous-problèmes très distincts : l'un que l'on pourrait appeler le problème de la *progression* du bien-être social et l'autre celui de la *diffusion* du bien-être social.

D'autre part, il se fait que, très curieusement, *le savoir spécifié correspond à la progression du bien-être social et le savoir généralisé à la diffusion du bien-être social.*

Les développements de l'humanité correspondant à sa « progression » sont dus, en effet, aux initiateurs, aux spécifiés, créateurs de *bien-être potentiel* qui la poussent toujours plus loin vers la possession du bien-être en lui offrant sans cesse les moyens d'en acquérir davantage. Les développements de l'humanité correspondant à la « diffusion » du bien-être sont dus à la masse des hommes qui, sous l'influence du savoir généralisé croissant, agit sur les dirigeants de façon à obtenir plus de bien-être pour chacun en opérant la transformation du bien-être qui n'était que potentiel en *bien-être réel.*

---

(1) E. Solvay. *Sur les Fondements positifs bio-psychique et énergéto-productiviste de l'évolution sociale. Revue économique internationale*, p. 9. Décembre 1913.

Digitized by Google

Ainsi, l'action des « généralisés » complète celle des « spécifiés ». L'alliance de leurs deux impulsions est indispensable ; la diffusion du bien-être dans la société doit s'effectuer en même temps que sa progression, de manière ainsi à arriver un jour à l'obtenir au maximum possible pour tous.

On voit que le bien-être réel, ajouté au bien-être potentiel, représente, pour chaque individu ou pour la société entière, le *bien-être possible* à chaque moment donné, c'est-à-dire le bien-être qui existerait réellement s'il était totalement diffusé. Le savoir généralisé, ajouté au savoir spécifié, représente, pour la société entière, le *savoir total existant* à chaque moment donné et il faut évidemment admettre, ce que les faits confirment d'ailleurs, que les « hommes d'élite » à tous les degrés, capables de recevoir le savoir spécifié, existent à l'*état latent* dans une société en nombre déterminé proportionnel à sa population, et qu'ils se révèlent de façon à y prendre l'*état actif* au fur et à mesure que croît le savoir généralisé. *Il en résulte que toute augmentation de savoir généralisé multiplie à la fois et le nombre d'hommes d'élite agissants et le savoir spécifié qu'ils représentent.*

On pourrait résumer ce qui précède en disant que *la* VIE *courante d'un peuple représente expressément ce qu'est, au moment considéré, son savoir généralisé et par suite l'état de diffusion de son bien-être, c'est-à-dire ce qu'est son bien-être réel même ; et sa* PENSÉE *courante représente ce qu'est son savoir spécifié, et ainsi ce que ce peuple est dans son état de progression du bien-être, c'est-à-dire ce qu'il vaut en bien-être potentiel, en bien-être réel futur.*

Si le savoir est bien, ainsi que nous venons de le montrer, le facteur fondamental exerçant son influence sur la marche ascendante de l'humanité vers le progrès social, on voit que la loi primordiale à laquelle obéirait cette évolution progressive serait celle de *l'accroissement nécessaire et continu du savoir total existant.* »

On eut pu croire, étant donné l'importance que présente le *capacitariat* dans toute société préoccupée de réaliser plus de progrès dans plus de bien-être matériel, intellectuel et moral au sein des masses, que la notion qu'il renferme eut dû être appréciée à sa juste valeur.

Pas plus que le principe productiviste, le principe du capacitariat qui en est le corollaire, ne jouit dans la pratique de cette faveur universelle qui devrait, semble-t-il, s'attacher à une donnée aussi simple et dont l'étude sociologique fait apparaître toute l'importance. Ainsi, pour ne citer que la Belgique, il n'y a guère que quelques années que l'instruction primaire y est devenue obligatoire en vertu d'une loi, et ce n'est pas sans amertume que ceux qui furent de tout temps ses partisans les plus résolus, la virent appliquer pour la première fois, par l'ennemi occupant le pays. Dès 1871, Solvay, dans une lettre adressée à Louis Hymans, écrivait ces lignes, qui déjà

Digitized by Google

faisaient ressortir l'importance fondamentale de la formation capacitaire et qu'il devait justifier plus tard en partant de données sociologiques :

« Donnons l'instruction à pleines mains, à pleine bourse, à pleine intelligence, sans nous préoccuper des suites, sans sortir de la méthode expérimentale, rationnelle. Montrons aux Gouvernements la même voie fatale où conduit une volontaire surdité, rappelons-les à l'honneur, à l'honnêteté, à la justice; prouvons-leur la légitimité des griefs du peuple quand il réclame ce qu'il ne peut définir ni comprendre encore, ce que lon travestit, ce que nous comprenons : l'instruction véritable, l'œuvre élaborée par nos pères, la nôtre, le produit d'un siècle de labeurs et d'études, la force qui a rénové le monde matériel et ne demande qu'à régénérer le monde moral.

Songeons aux nôtres et à ceux qui nous suivront.

Faisons ressortir l'effrayante distance qui sépare l'homme supérieur de cet être avili à qui l'on refuse tout ce qui fait l'homme et qui implore par l'organe de la philosophie, de la loyauté sa part de la lumière qui nous éclaire.

A ceux qui craignent l'instruction, rappelons-les au sentiment du juste, aux principes, auxquels on doit pouvoir toujours remonter. Qu'ils déclarent s'ils voudraient perdre leur savoir, ou s'ils le considèrent comme un capital, s'ils y tiennent comme à un bien nécessaire à l'homme; et s'il en est ainsi, qu'ils aient la franchise, l'honnêteté de le vouloir pour tout semblable, comme ils le veulent pour eux-mêmes. »

Et Solvay était de cet avis qu'il était du devoir de l'Etat de se faire le grand éducateur, le dispensateur du savoir dans un intérêt social bien compris.

* * *

On ne peut s'en remettre uniquement à l'initiative libre et facultative du soin d'initier la jeunesse au savoir et au savoir-faire. Seul l'Etat est à même, par une organisation judicieuse et conforme aux exigences de la production, de former les capacités productivistes utiles. Il doit garantir à tous, comme étant un des attributs de *l'égalité dite au point de départ*, les moyens d'acquérir dès l'enfance l'instruction primaire, et celle-ci doit comprendre, notamment et indépendamment des premiers principes de la morale, l'initiation aux vérités fondamentales admises par la science contemporaine et susceptibles de faire comprendre le déterminisme universel.

Il doit les préparer, par un enseignement pré-technique, à être aussi réceptifs que possible en vue du capacitariat technique proprement dit, qui devra être adapté, à son intervention, à tous les besoins

Digitized by Google

de la production. Le capacitariat technique doit être organisé de manière à permettre à chacun de recevoir la formation, en savoir et en savoir-faire, qui correspond au métier, à la profession ou à l'état qu'il aura choisi. Et ici il est de toute nécessité que les pouvoirs publics interviennent, tout au moins par des conseils, pour guider les intéressés dans le choix de l'une ou l'autre de ces carrières, en conciliant autant que possible leurs aptitudes physiques et intellectuelles avec les besoins de la production. Tout devra enfin être mis en œuvre pour que les méthodes d'enseignement elles-mêmes soient de plus en plus perfectionnées et adéquates aux besoins de la production.

Une politique ainsi comprise aurait rapidement les conséquences les plus heureuses, au point de vue de la prospérité générale d'un pays, et dont pourraient subsidiairement bénéficier les pays moins bien organisés au point de vue de la formation capacitaire. Indubitablement, dans deux pays disposant de richesses naturelles égales, on verra apparaître la perfection de la production et subsidiairement le bien-être beaucoup plus rapidement chez celui des deux qui aura su mieux accroître à la fois le nombre et la valeur des capacités productives.

La diffusion du capacitariat, la sélection et la spécialisation des futurs producteurs conformément à leurs aptitudes, l'amélioration des méthodes d'enseignement seront de nature à faire progresser les sciences pures et conséquemment aussi les sciences appliquées. A leur tour, les méthodes aussi bien que les moyens d'exploitation en usage dans l'industrie, grande et petite, y trouveront leur profit. L'homme, disait Franklin, est un faiseur d'outils, et son expérience, mise au service de ses besoins, l'incite à les perfectionner sans cesse. Mais quelle aide puissant ne lui apporte pas ici la science ? Elle lui permet de remplacer de mieux en mieux la main de l'homme par le travail de la machine, et en cela la science ne fait que favoriser le désir même des hommes de rechercher le plus d'effets utiles pour un minimum d'efforts. C'est bien à tort que l'on veut établir entre les deux forces de production en usage une opposition absolue. Outre que les avantages des machines sont quantitatifs, ils peuvent être qualitatifs. Le génie d'un inventeur se retrouve dans la machine qu'il a pu créer. Une machine à vapeur ne contient-elle pas un peu du génie de James Watt, et qui mieux est, ne peut-elle se conserver indéfiniment, alors que l'intelligence qui préside au travail manuel de l'homme disparaît avec lui ? La machine, au surplus, ne se conçoit pas, lorsqu'elle est en action ou va entrer en action, sans le concours obligé de l'intelligence de l'homme, qui ainsi ne fait que substituer pour un résultat donné, du travail psychologique à du travail manuel. Et ceci est si vrai que celui qui n'aurait pas été spécialement

Digitized by Google

capacitarié, serait parfaitement impuissant à tirer parti d'une machine apte pourtant à lui rendre les plus grands services.

Et quelle aide puissante n'apportent-elles pas dans le développement et le perfectionnement de la production! Envisageant les conséquences qu'elles devaient avoir dès leur apparition dans la vie économique des divers pays industriels, D. Bellet écrit : (1)

« Il peut paraître bizarre que ces machines, auxquelles nous attribuons la transformation féconde et précieuse de la petite industrie, produisant des objets peu nombreux et chers, aient soulevé et soulèvent encore tant d'animosité. Mais cette animosité est due justement à ce que la mise à contribution de ces mécanismes et de ces machines venait transformer complètement les anciennes habitudes, et, grâce à une législation libérale supprimant les liens qui ligotaient les industriels, allait puissamment contribuer à établir comme règle générale la féconde concurrence. Les machines allaient épargner à l'homme la fatigue, le mettre à même, par conséquent, de produire davantage dans un temps donné. Elles allaient lui donner la possibilité d'accomplir certains travaux que jamais il n'eût pu arriver à exécuter, même en s'associant en très grand nombre; elles allaient exceller à la fois dans l'infiniment grand et l'infiniment petit, suivant la si heureuse formule de M. Paul Leroy-Beaulieu; elles assureraient la précision, tout en travaillant à grande vitesse, et cela sans se lasser, de façon continue, ce qui élevait encore la productivité de l'instrument; elles allaient pouvoir reproduire très vite, à l'infini pour ainsi dire, un modèle donné, ce qui devait avoir des conséquences précieuses et extraordinaires sur le prix de revient, le prix de vente et la multiplicité des objets mis à la disposition des consommateurs. Grâce à toutes ces facultés, elles allaient abaisser considérablement le coût du produit, surtout quand il s'agissait d'objets d'usage normal, répondant à nos principaux besoins, et non point d'objets de luxe. Elles devaient, au reste, se présenter simultanément sous la forme d'outils permettant les travaux les plus variés, et aussi de moteurs fournissant à bon compte et en quantité indéfiniment croissante la force motrice nécessaire à la mise en marche des machines jouant le rôle d'outils. »

Les nécessités de la production déterminées par les besoins de la consommation intégrale exigent, par conséquent, l'utilisation de plus en plus large des machines, et spécialement dans les productions industrielle et agricole. Il doit y être pourvu par la formation généralisée et appropriée des capacités. L'affinement de l'outillage, la complexité de plus en plus grande des machines réagissent à leur

(1) Daniel Bellet. *L'Evolution de l'industrie*, p. 118, 119. Flammarion, Paris.

Digitized by Google

tour sur celle-ci et requièrent des aptitudes et des facultés psychologiques adéquates.

Il se forme ainsi, et insensiblement, une élite ouvrière de plus en plus intellectualisée. Par homme d'élite il faut entendre, ainsi que l'a dit si bien Solvay, ceux qui possèdent, à tous les degrés et indépendamment du savoir dit *spécifié*, ces trois facultés principales l'inauguration créatrice, le jugement et le pouvoir de travail.

Elite intellectuelle et élite ouvrière apparaissent en dernière analyse et communément comme étant les agents essentiels du vrai progrès. S'il est vrai de dire que chaque homme déjà est voué malgré lui, par la tendance physico-chimique continue de son organisme, à l'amélioration incessante de sa réaction vivante et, par conséquent, obligé de se perfectionner de lui-même, l'intervention de l'Etat, se manifestant par la diffusion du capacitariat généralisé et spécifié, aussi bien que l'action et l'influence bienfaisantes des élites, sont de nature à déterminer activement la progression sociale dans le sens prescrit par les lois énergétiques.

Avec infiniment de raison, Waxweiler (1) écrit : « Plus la civilisation grandit, plus elle a besoin d'élites intellectuelles. Je dis : élites intellectuelles; il est remarquable, en effet, de constater combien, par le seul jeu des progrès, spontanément, automatiquement, l'évolution sociale conditionne et appelle l'évolution mentale; plus l'organisation se complique dans la politique, dans l'industrie, dans le commerce, dans tous les domaines, plus elle requiert, pour la maîtriser, ces aptitudes spéciales d'abstraction qu'on désigne sous le nom d'intelligence».

La nécessité de favoriser la formation d'une élite de plus en plus nombreuse se dégage de ces quelques considérations. Le rôle des hommes d'élite, en possession du savoir spécifié, est immense et très particulièrement lorsqu'il s'exerce dans les divers domaines qui touchent à la production de tout ce qui est requis par le bien-être. Il se manifeste, d'ailleurs, d'une autre manière encore. C'est l'élite intellectuelle qui éclaire et qui instruit les masses. C'est grâce à elle que l'Etat notamment, comme nous l'avons vu, peut assurer la diffusion du savoir généralisé. Mais c'est elle aussi qui éveille au sein des masses la conscience non seulement des devoirs qui s'imposent à tous les hommes, mais aussi de leurs droits. Elle concourt ainsi à réaliser une diffusion plus grande et nécessaire du bien-être social ; car sans la participation de tous à ce bien-être, on ne peut concevoir le vrai progrès social.

---

(1) WAXWEILER. *L'Université de demain.* — *Revue internationale de l'enseignement,* ocobre 1919. (Voir *Bulletin de l'Institut Solvay,* sept. 1910.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V

Le Principe du Chômage-Capacitariat.

Le principe du capacitariat complète le principe productiviste. Le premier peut se résumer dans la formation la meilleure des capacités productives ; le second, dans l'utilisation la meilleure des énergies ambiantes. L'un et l'autre ne sont que l'expression de lois énergétiques naturelles reconnues dans l'ordre social ; tous deux ils doivent servir de règles dans la conduite sociale et entraînent l'obligation de favoriser de plus en plus la tendance qui s'observe chez l'individu aussi bien qu'au sein des sociétés humaines, à accroître sans cesse, en vue d'une adaptation toujours meilleure, leurs facultés productives naturelles et la production proprement dite.

Ainsi compris, ils sont les instruments les plus efficaces du vrai progrès. Judicieusement appliqués, ils rendent le progrès en quelque sorte automatique. Leur but commun tend à hâter l'avènement du régime dénommé par Solvay *état économique supérieur*, coïncidant avec une production maximum et intéressant en ordre principal tout ce qui est requis par une consommation physiologique intégrale, garantie à tous, puis s'étendant successivement à d'autres objets désirés, inhérents au bien-être mais de moindre nécessité. Et ce stade supérieur sera réalisé progressivement grâce au développement et au perfectionnement du machinisme.

Pour illustrer ce fait, et en mieux souligner la portée, Vandervelde cite les exemples ci-après. Il faut pour :

1° La fabrication de dix charrues.

A la main : 2 ouvriers, faisant 11 opérations distinctes et tra-

Digitized by Google

vaillant en tout 1,180 heures payées 54 dollars 46. A la machine : 52 ouvriers, faisant 97 opérations et travaillant en tout 37 heures 28 minutes payées 7 dollars 90.

2° La fabrication de cinq cents livres de beurre.

A la main : 3 ouvriers ; 7 opérations ; 125 heures ; 10 dollars 6.
A la machine : 7 ouvriers; 8 opérations; 12 heures 30; 1 dollar 78.

3° La fabrication de cent mouvements de montres.

A la main : 14 ouvriers; 453 opérations; 341,866 heures; 80,822 dollars.
A la machine : x ouvriers; 1,088 opérations; 8,343 heures; 1,799 dollars.

4° La fabrication de cinq cents yards de cotonnette croisée.

A la main : 3 ouvriers; 19 opérations; 7,534 heures; 135 dollars 61.
A la machine : 252 ouvriers; 43 opérations; 84 heures; 6 dollars 81.

5° La fabrication de cent paires de bottes à bon marché.

A la main : 2 ouvriers; 83 opérations; 1,438 heures; 408 dollars 50.
A la machine : 113 ouvriers; 122 opérations; 154 heures; 35 dollars 40.

6° La fabrication de mille livres de pains en pains d'une livre.

A la main : 1 ouvrier; 11 opérations; 28 heures; 5 dollars 80.
A la machine : 12 ouvriers; 16 opérations; 8 heures 56; 1 dollar 55.

7° La fabrication de douze douzaines de jaquettes (hommes).

A la main : 1 ouvrier; 4 opérations; 840 heures; 50 dollars 40.
A la machine : 11 ouvriers; 8 opérations; 97 heures 15; 12 dollars 80.

Ainsi, toutes choses égales, le machinisme rend de moins en moins avantageuse l'utilisation du travail manuel. Le producteur capitaliste a un intérêt évident à lui substituer de plus en plus la machine. Il y gagne à la fois du temps et de l'argent. En agissant ainsi, il ne fait en somme que se conformer à la loi du rendement maximum dans un minimum d'efforts. La machine sert à créer d'autres machines, d'autres outils, et la production, aussi bien que le producteur, y trouvent leur profit.

Mais voici que nous sommes obligé de reconnaître que l'organisation du travail, à mesure qu'elle s'améliore et se développe dans ces conditions, heurte les intérêts vitaux des travailleurs. Les conséquences désastreuses qu'entraîne pour eux le machinisme font res-

Digitized by Google

sortir qu'il existe une contradiction évidente entre l'intérêt social et les intérêts individuels. Les efforts réalisés en vue de faire progresser la société conduiront à ce résultat paradoxal que ceux-là mêmes qui sont les artisans du progrès en deviennent nécessairement, inévitablement, les victimes. Ils seront, avec le temps, voués à un chômage certain et d'autant plus intense qu'ils se seront mieux acquitté de leur tâche envers la société. Ils hâteront pour eux et les leurs la venue de tous les maux qu'engendre le chômage, dans la mesure où ils se seront mieux soumis au capacitariat et que leur valeur productive s'en sera trouvée accrue.

Il semble bien, dans ces conditions, que le principe productiviste et son corollaire indispensable, le capacitariat, que nous avons mis à la base de l'organisation de toute société comme essentiellement nécessaires à la marche normale dans la voie du progrès, conduiront à un état de chômage pour ainsi dire systématiquement organisé, atteignant éventuellement la grande masse des travailleurs. Le vrai progrès ne veut-il pas, au contraire, que la somme globale de bien-être dévolue à chaque travailleur soit accrue, et que ce bien-être soit généralisé ?

L'anarchie actuelle de la production représente déjà pour les travailleurs les inconvénients les plus graves. Nombreuses sont à côté de celle que nous venons de signaler, les autres causes de chômage involontaire. Elles sont déterminées par l'application inconsidérée des méthodes sociales incohérentes, toujours en usage. Les principes préconisés par l'Energétique, en ordre fondamental, doivent donc être complétés par un autre principe, à savoir qu'il doit être en toute équité, dans une société correctement organisée, pourvu à la subsistance des travailleurs en état de chômage involontaire. Le droit à l'existence, pour une consommation intégrale normale, est déjà posé par les besoins de la fonction productiviste. Il se trouve confirmé ici : « La diminution du travail obligé, écrit Solvay (1), l'augmentation concomitante de l'instruction et de la production générales seront les plus grands biens futurs de l'humanité et imposeront comme une nécessité l'indemnisation du chômeur involontaire, conformément à la loi énergétique de mutualité qu'il importe d'observer toujours. »

Si donc nous considérons comme définitivement admis que les travailleurs en état de chômage seront pourvus du minimum de moyens de subsistance, il ne doit plus y avoir d'obstacle à poursuivre d'une manière continue la réalisation de cette production maximum,

---

(1) E. Solvay. *Energétique sociale et politique positive.* Dans : *Questions d'Energétique sociale,* p. 218.

Digitized by Google

qui doit assurer l'accroissement du bien-être généralisé : tout doit, au contraire, être mis en œuvre pour atteindre ce but. Les efforts des collectivités, en dernière analyse, par application du principe productiviste et la généralisation rationnelle du capacitariat, permettront d'entrevoir un stade meilleur dans l'évolution de l'humanité, la production générale devant à un moment donné être suffisamment accrue que pour permettre à tous de jouir des bienfaits de la vie actuellement réservés aux seuls privilégiés de la fortune.

« Le perfectionnement incessant des méthodes de production, écrit Leroy-Beaulieu (1), dû à la science ainsi qu'à la méditation ou à l'intuition des hommes les mieux doués, doit graduellement transformer la situation et la destinée du genre humain... Cet avenir brillant de l'humanité, par le progrès incessant des méthodes de production, dont profiteront ses membres les plus humbles, qui pourront un jour se procurer la plupart des satisfactions dont jouissent seuls actuellement les hommes riches ou aisés, en y ajoutant beaucoup de jouissances nouvelles aujourd'hui inconnues, apparaît maintenant comme une certitude. »

Colson (2) est, à cet égard, également optimiste : « Les progrès sans précédent, écrit-il, accomplis depuis plus d'un siècle, permettraient d'espérer voir bientôt les sociétés civilisées réaliser cet idéal dans une certaine mesure, de penser même qu'un jour viendra où la facilité plus grande de la production laissera à tous les travailleurs le temps d'acquérir plus de culture dans leur jeunesse, de goûter ensuite plus de loisir, de manière à participer dans une mesure appréciable à ces jouissances d'un ordre supérieur réservées jadis aux classes aisées. »

Si l'on s'en tient à ces constatations, il est certain que le stade de meilleure humanité, telle qu'elle est entrevue dans l'avenir, n'offre guère de ressemblance avec le spectacle lamentable donné de nos jous par les misères sans nom engendrées par le chômage dans la vie ouvrière, à défaut de correctifs appropriés. Le chômage représente sans conteste, avec la guerre, la plaie sociale la plus douloureuse qui caractérise notre époque. La conquête du pain devient un problème de plus en plus angoissant pour l'ouvrier qui a charge de famille, et le pousse à des actes de désespoir qui l'incitent jusqu'au sabotage des machines ou autres outils perfectionnés. On essaye bien de lui faire comprendre qu'il a un intérêt personnel à voir réaliser,

---

(1) Cité par SOLVAY. — P. LEROY-BEAULIEU. *Le Collectivisme*, 4e édition, p. 624. Guillaume et Cie, Paris, 1903.

(2) C. COLSON. *Organisme économique et Désordre social*, p. 357. Paris, Flammarion, 1912.

Digitized by Google

grâce à l'abaissement du coût de la production, une réduction dans les prix que l'abaissement des salaires et la réduction du temps de travail sont compensés par cet abaissement des prix, et que celui-ci même rend possible, pour l'ouvrier, l'acquisition de certains produits dont les prix restaient pour lui prohibitifs. Mais ces avantages ne pourraient compenser la perte des salaires qui va, dans la famille ouvrière, jusqu'au désastre.

Les raisonnements ne peuvent rien contre des faits qui viennent les démentir un peu mieux chaque jour. Sans qu'il soit possible d'approuver le sabotage, odieux en lui-même, on peut se demander, avec Charles Gide (1), si les ouvriers, dans l'aversion que leur inspire parfois le machinisme, sont complètement dans l'erreur. Qui voudrait soutenir qu'ils n'ont pas droit ici à des réparations? Et où sont-elles? Qu'importe à l'ouvrier que des produits soient vendus à bas prix si, par leur nature même, ils ne rentrent pas dans sa consommation? Et ceux-ci ne sont-ils pas de beaucoup les plus nombreux? Le chômage involontaire, partiel, permanent ou périodique, peut-il être compensé par une réduction des prix de quelques articles, alors même que ces articles feraient partie de la consommation ouvrière? Et n'est-il pas exagéré de dire que le machinisme détermine nécessairement l'abaissement des prix, tant que la production ne sera pas plus intensive et partout à la fois? Est-ce qu'actuellement la demande suivie de produits manufacturés dans d'autres pays que les pays d'origine ne représente pas fréquemment une entrave à toute réduction, la demande restant plus forte que l'offre?

Les progrès réalisés dans le domaine économique, grâce au machinisme ou à toute autre amélioration dans l'organisation du travail, rendent inutile une certaine quantité de travail et sans que les ouvriers bénéficient d'un juste dédommagement. La technique du travail a changé et change de plus en plus; la technique sociale reste ce qu'elle était naguère et n'est par conséquent plus adéquate à des conditions normales d'organisation du travail. Il faut voir dans ce défaut d'adaptation une des causes fondamentales des crises économiques qui sévissent, avec un caractère de gravité croissant dans tous les pays industriels. Le chômage a pris, à peu près partout, un caractère endémique et qui pourrait bien avoir joué quelque rôle dans l'affreuse guerre qui vient de secouer le monde. C'est ainsi que les pouvoirs publics, dans certains pays, s'étaient décidés, avant la guerre, à décréter quelques mesures en faveur des chômeurs, mais combien insuffisantes! L'Angleterre seule, depuis 1910, a pu se résoudre à aborder résolument le problème en dotant la classe ouvrière

(1) CHARLES GIDE. *Principes d'économie politique.*

Digitized by Google

d'une loi, sans doute encore imparfaite, mais conçue néanmoins, tant au point de vue du fond que de la forme, dans des conditions qui augurent mieux dans l'avenir. Nous aurons, au surplus, l'occasion d'y revenir.

Le chômage ainsi, qui devrait constituer un bienfait, un facteur de bien-être, puisque le but que poursuit l'homme en général est de vivre suivant la formule du moindre effort, est une plaie cruelle dont souffre de plus en plus la classe ouvrière. Dans les conditions où il se développe aujourd'hui, il atteste une fois de plus que le désordre subsiste non seulement dans la production, mais dans toute la vie sociale. Il justifie une fois de plus aussi la nécessité de faire intervenir, dans la conduite sociale, des principes mis à jour par l'observation scientifique des phénomènes. Dans l'espèce, le principe dit du chômage-capacitariat est de ceux qui permettent de prévoir des situations sociales certaines ; il propose les moyens susceptibles d'y parer dans des conditions normales, est attentif aux conséquences que ceux-ci entraînent, y pourvoit par de nouvelles mesures et représente ainsi une véritable méthode sociale susceptible d'orienter, sûrement, sinon rapidement, toute société civilisée qui l'applique, dans la voie du progrès.

* * *

De cet ensemble de considérations, il est désormais possible de dégager des conclusions pratiques, utiles à l'action sociale.

La formule du vrai progrès est représentée par l'application raisonnée et la plus large possible des principes productiviste et capacitaire, de manière à tendre vers *l'état économique supérieur*, avec le régime dit de *l'égalité au point de départ*. Dans l'état actuel de la production, aussi bien que dans les conditions actuelles d'organisation du capacitariat, il ne semble pas que l'on soit près de se rapprocher sensiblement de cet état social meilleur.

Le droit effectif à l'existence et au bien-être est toujours le privilège d'une minorité. L'immense majorité des travailleurs ne dispose pas de son quantum énergétique physiologique tel qu'il faut le concevoir au point de vue d'une consommation intégrale normale, et il n'est guère question de bien-être pour les ouvriers et leur famille, puisque tous sont absorbés uniquement par la lutte pour leur subsistance. A défaut de correctifs appropriés, le système capitaliste n'a fait qu'aggraver les mauvaises conditions de vie de la classe ouvrière. L'anarchie qui sévit dans la production aussi bien que dans l'organisation du travail est la cause principale, fondamentale du chômage. Le chômage n'est pas encore cette « réduction de travail obligé », que Solvay considère comme étant un des grands progrès dont jouira

Digitized by Google

l'humanité de demain, et qui ne serait, ainsi compris, rien moins que conforme à la loi du minimum d'efforts pour le maximum d'effets utiles. Le chômage, dans l'état économique actuel, est l'indice du désordre et la cause des pires détresses ouvrières.

Des mesures s'imposent, dans ces conditions et dans tous les pays dits industriels, pour redresser, d'une part, les anomalies déterminées par un politique sociale irréfléchie, faite d'expédients, pour hâter, d'autre part, l'avènement d'un régime plus régulier, mieux équilibré et dans des conditions dictées par l'étude sociologique énergétique.

Nous l'avons dit, la condition primordiale de tout avancement social réside dans l'application d'une politique productiviste la plus large possible et coordonnée de manière à réaliser une production qui, complétée par une répartition équitable, permette à tout travailleur de disposer d'un minimum de bien-être. Dès maintenant, lorsque l'ouvrier, pour des causes indépendantes de sa volonté, est en état de chômage, la collectivité a pour devoir d'intervenir et progressivement à concurrence de la garantie de ce minimum.

La condition complémentaire du progrès social requiert l'application du principe du capacitariat, grâce à des mesures qui le rendent obligatoire pour tous et suivant les aptitudes intellectuelles et physiques de chacun, en y comprenant les travailleurs temporairement en état de chômage. Il importe de soumettre ceux-ci à un capacitariat supplémentaire, approprié à leur métier ou à leur profession. Mais en raison des progrès que le capacitariat fait réaliser dans la production, en y introduisant l'usage de plus en plus large des machines et autres outils perfectionnés, il devient par là même une nouvelle source de chômage. N'est-il pas rationnel dès lors, et une fois de plus, que la collectivité se décide à intervenir au profit des chômeurs ?

Dans la phase actuelle de la production, la garantie du droit à l'existence, en cas de chômage, n'est rien moins qu'une mesure de réparation, susceptible d'éviter à l'ouvrier d'injustes souffrances. Les causes économiques qui peuvent déterminer le chômage involontaire sont nombreuses et variées. S'il en est qui n'ont que des rapports éloignés avec les facteurs envisagés par le principe du chômage-capacitariat, on peut néanmoins les rattacher en général au désordre qui subsiste dans la production et qui intéresse fondamentalement le principe précité. L'élaboration de mesures susceptibles de parer aux inconvénients provoqués par le chômage doit raisonnablement intéresser tous les cas relevant d'une cause d'ordre économique et qui se reproduisent en dehors de la volonté des intéressés.

Dans la phase future, sous un régime social et économique perfectionné, le chômage doit prendre un autre caractère, qui fait de lui

Digitized by Google

un des facteurs essentiels du bien-être. Il devient un droit, auquel se juxtapose le droit à l'existence, s'exprimant par une réduction de plus en plus grande du travail obligé, à mesure que se développent et se perfectionnent les moyens de production et, partant, la production elle-même. De telle façon que la formule idéale qui correspondrait à l'organisation sociale la plus parfaite devrait être cellle de Solvay (1), qui dit : « Le temps économisé dans le travail de la production intégrale, grâce à l'intervention de l'homme capable et à l'usage des machines, doit être intégralement consacré à l'instruction capacitaire productrice intégrale, mais ne doit pas être perdu, dissipé : pour chaque homme qui devrait être supprimé pour cause d'amélioration réalisée dans le roulement courant de la production intégrale existante, il faut qu'un autre homme, qui devrait y entrer pour cause de son accroissement, soit capacitarié en vue d'une production quelconque ou serve à en capacitarier d'autres ».

La production intégrale pourrait, dans ces conditions, être accrue, sans qu'il faille y consacrer un plus grand nombre d'hommes, et il serait créé de nouvelles capacités susceptibles d'augmenter encore, en quantité en en qualité, la production existante. Il arrivera ainsi un moment où le nombre d'hommes requis par la production dépasse le nombre nécessaire. De mieux en mieux, le temps économisé dans la production intégrale peut être employé d'abord au capacitariat, puis à l'accroissement du repos et de la distraction normale des travailleurs. Ce serait le régime idéal, à la faveur duquel la durée du travail obligé serait la plus réduite, l'excédent de travail étant remplacé par le repos ou toutes occupations susceptibles d'engendrer le bien-être.

Une politique sociale positive, qui s'inspirerait des vérités formulées par le principe du chômage-capacitariat, de manière à tendre vers une production maximum, devrait, en conclusion, comporter l'adoption des mesures ci-après, proposées par Solvay (2) :

1. Tout enfant recevra l'instruction primaire, efficace, positive, dirigée autant que possible dans le sens de ses facultés naturelles, propre à développer son esprit de volonté et d'action et capable ainsi de l'aider à se procurer la meilleure existence.

2. Il sera créé une instruction capacitaire spéciale répondant aux besoins professionnels des communes, des provinces, du pays et de l'étranger.

3. Il sera créé des bourses du travail communales, des bourses du

---

(1) E. Solvay. *Etude sur le progrès économique et la morale sociale*, p. 61. Dans : *Questions d'Energétique sociale*. (1894-1910).

(2) E. Solvay. Préface aux *Principes d'orientation sociale*, p. 14. *Actualités sociales*, n° 1. — Institut Solvay, 1904.

Digitized by Google

travail provinciales et une bourse du travail nationale, qui se tiendront en rapport les unes avec les autres et renseigneront les intéressés sur le marché du travail général du pays et de l'étranger.

4. Les valides indigents, adultes et bien doués, involontairement inoccupés pour un certain temps et inscrits à leurs bourses du travail, recevront l'instruction capacitaire.

5. Au nombre des valides âgés ou peu doués, renseignés par les bourses du travail comme involontairement inoccupés pour un certain temps, correspondra un même nombre d'adultes indigents bien doués, renseignés par elles comme ayant pour un certain temps de l'occupation, auxquels on donnera l'instruction capacitaire, l'occupation qui devait aller aux derniers étant alors transmise aux premiers.

6. Tout indigent, inscrit à sa bourse du travail communale, n'ayant pas encore terminé son instruction primaire, ou recevant l'instruction capacitaire, ou invalide, ou valide involontairement inoccupé, aura droit au nécessaire pour vivre.

7. Si les bourses du travail renseignent que l'occupation fait couramment défaut dans le pays, les inoccupés qui le réclameront, seront gratuitement dirigés vers les endroits de l'étranger où l'occupation existe ou vers ceux où elle peut se créer, et, dans ce dernier cas, il sera fait le nécessaire pour favoriser cette création.

En résumé, le principe du chômage-capacitariat requiert en ordre principal, l'organisation effective du droit à l'existence, au profit de tous ceux qui participent, soit par leur travail, soit par leur intelligence à la production. Il comporte en outre l'organisation du capacitariat, primaire et technique, de l'orientation professionnelle, de l'assurance contre le chômage et du placement des travailleurs.

Chacun de ces problèmes peut d'ailleurs soulever des questions connexes qu'il est également opportun de résoudre, par application du même principe. Au capacitariat technique se rattache l'étude du contrat d'apprentissage ; au placement des travailleurs celle de la réglementation des bureaux payants, à l'orientation professionnelle celle de la sélection préalable des aptitudes. Et nous considérons ces diverses mesures mises en application concomitamment avec celles que requiert le principe productiviste, comme représentant les formules *fondamentales* de la politique sociale proprement dite.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

La Libre Socialisation.

Le caractère nettement social de la production a conduit les socialistes collectivistes à poursuivre, au point de vue politique, la socialisation intégrale, non seulement des moyens de la production industrielle, mais du sol proprement dit. Au lieu de créer des entreprises nouvelles dans des conditions qui feraient disparaître les entreprises capitalistes, ils sont d'avis de faire reprendre celles-ci par la collectivité, avec ou sans indemnité ou encore moyennant indemnité viagère.

L'étude sociologique, envisagée de son point de vue bio-énergétique, a amené Solvay à adhérer à la conception sociale de la production. « En principe, écrit-il (1) dans une étude relative à la théorie des échanges, les individus disparaissent les uns par rapport aux autres, ils ne se connaissent point, ils s'ignorent. Chacun d'eux travaille et produit pour la société, c'est-à-dire pour l'ensemble des hommes — et non pour un homme plutôt que pour un autre — et il reçoit de la société et non d'individus déterminés, un pouvoir acquisitif proportionnel à ce qu'il a produit. » Mais au lieu de recommander l'expropriation brutale ou même progressive, il est d'avis que le même but, c'est-à-dire la socialisation des moyens de production, peut être atteinte par d'autres moyens, dans d'autres conditions, sans porter atteinte à la liberté ou à l'initiative individuelles. Il (2) propose,

---

(1) E. Solvay. *La Théorie des échanges et la Notion du productivisme social*, p. 152. — *Questions d'Energétique sociale.*

(2) E. Solvay. *Principes de politique sociale*, p. 77. — *Questions d'Energétique sociale.*

Digitized by Google

comme nous l'avons vu, comme première mesure capable de rendre à la production son caractère social, de communaliser, provincialiser et nationaliser l'exploitation d'objets quelconques de la production intégrale chaque fois que cette production sera reconnue possible et sûrement plus avantageuse au bien-être en général qu'elle ne le serait autrement. Il propose ensuite d'introduire la participation de l'Etat, progressivement dans les entreprises capitalistes actuelles ou éventuellement à créer. Il voit celle-ci possible moyennant la création d'une *Caisse générale dite de libre socialisation* et l'application de quelques autres mesures connexes, résumées de la manière ci-après :

« Il faudrait tout d'abord, écrit Solvay (1), procéder à la revision des lois sur les sociétés commerciales afin d'empêcher à l'avenir le lancement trop facile d'affaires quelconques au profit presque exclusif des lanceurs et au préjudice des actionnaires. On pourrait, par exemple, imposer aux fondateurs d'une affaire l'obligation d'y rester intéressés pendant cinq ou dix ans; les apports devraient n'être payés qu'en bénéfices excédant un certain taux d'intérêt, etc. Les mesures à prendre à cet égard sont évidemment à examiner de près, mais, de toute façon, la revision de la législation en vigueur s'impose, à l'exclusion même du but général que j'indique.

» Le nombre de mauvaises opérations industrielles et commerciales se trouverait être ainsi considérablement réduit, et comme, d'autre part, la prospérité de pays tels que la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre..., examinée par période, va en croissant, celui qui aurait une puissance financière suffisante pour s'intéresser à la fois, fût-ce les yeux fermés, dans toutes les affaires qui se créent, serait sûr de gagner de l'argent en vertu de la loi des grands nombres dont l'application est faite avec succès par les compagnies d'assurances de toutes espèces.

» L'Etat, dans ma pensée, deviendrait, en vertu d'une loi, ce participant général à toutes les affaires créées dans le pays. Il serait censé dire au public : Apportez-moi de l'argent autant que vous voudrez, à un taux plus ou moins équivalent à celui des emprunts de l'Etat ; je l'accepte pour le placer, comme actionnaire presque passif, ininterventant, dans toutes les affaires qui se fondent ou s'accroissent! Ce placement s'effectuerait, bien entendu, d'après des règles fixes à déterminer.

» Dans ces conditions, l'Etat ne pourrait avoir de ce fait qu'une gestion insignifiante, des frais d'administration extrêmement réduits et bénéficierait de presque toute la différence entre l'intérêt allant aux bailleurs de fonds et le dividende moyen touché par lui dans l'en-

(1) Discours prononcé au Sénat belge, le 27 décembre 1899. Extrait des *Annales parlementaires*, reproduit dans les *Annales de l'Institut des Sciences sociales*, 1900.

Digitized by Google

semble des affaires auxquelles il serait intéressé. Plus on lui apporterait d'argent, plus il augmenterait ses participations. L'initiative privée, créatrice des affaires, demeurerait entière, ne serait pas même effleurée et pourtant, l'Etat, pour peu que les circonstances s'y prêtent, socialiserait de plus en plus. Et l'on peut aller jusqu'à concevoir un Etat social théorique provenant de ce que toutes les affaires auraient fini par être socialisées par l'application continue de ce principe de liberté. L'initiative privée n'aurait cessé un seul instant d'être intégralement respecté et ne s'exercerait même plus, à ce dernier *stade*, que dans le but unique d'obtenir, pour les actifs, une rémunération supérieure du travail, un traitement industriel ou commercial, au lieu d'un simple traitement de fonctionnaire (1).

» Il me semble qu'il peut y avoir là un principe de valeur. Il se présente à mon esprit comme une solution que je recherche depuis longtemps au problème de la progression et de la limitation du progrès social démocratique, en même temps qu'à celui de la socialisation des affaires; progression, limitation et socialisation qui seraient, en fait et tacitement, signifiées à l'Etat par la nation elle-même sans sortir du régime de pleine liberté. »

Ainsi que le fait fort bien remarquer Solvay, en intervenant progressivement dans les entreprises privées de la production, il ne peut être question pour l'Etat de violenter ni la liberté, ni l'initiative industrielle. L'une et l'autre sont nécessaires et considérées à juste titre comme étant les meilleurs leviers de la production.

L'Etat, — l'Etat économique bien entendu, — en créant un service autonome de participation aux affaires en général, joue le rôle en quelque sorte de banquier à l'égard de tous les producteurs actifs et sérieux et avec cet objectif supérieur, une production la plus large et la plus parfaite possible.

Fréquemment on voit des entreprises industrielles accroître leur

---

(1) Dans une lettre insérée dans la *Gazette* du 11 janvier 1900, je disais à ce propos :

« On *pourrait*, mais on ne devrait pas apporter son argent au Fonds de » Participation de l'Etat dans les affaires générales.

» Ce Fonds sur lequel j'ai appelé l'attention de l'Etat — et qui devrait » être autonome — se présente à mes yeux comme une réelle *Assurance du* » *capital*. Je connais tels importants capitalistes aspirant à la tranquillité unie » à la sécurité qui, si ce fonds était créé dans toutes les règles, y mettraient » la majeure partie de leur fortune, alors qu'ils en mettraient beaucoup moins » en fonds d'Etat. En effet, un pays fait banqueroute, par suite d'une guerre ou » parce qu'il est géré par des incompétents et des non-responsables. Je préconiserais, quant à moi, pour cette raison et pour d'autres, une certaine responsabilité politique — mais il ne saurait en être de même pour l'ensemble » des affaires d'un pays et moins encore si l'on s'arrangeait pour qu'il n'y ait » presque *plus de mauvaises affaires*. »

Digitized by Google

fonds social. Des affaires nouvelles se créent sans cesse et qui requièrent des capitaux. En fait, quel inconvénient pourrait-il y avoir à ce qu'une caisse publique y prenne un intérêt au même titre que le public en général? La collectivité, intéressée au développement et au perfectionnement de la production, ne peut être exclue d'un domaine qui est le sien bien plus que celui de chaque individu en particulier.

Lorsque l'Etat décrète l'impôt sur le revenu, qu'il décide par conséquent qu'il est co-participant aux bénéfices de toute affaire industrielle ou autre, ne violente-t-il pas plus l'intérêt privé qu'en récupérant des profits par une participation régulière, et au même titre que les autres actionnaires?

En intervenant dans les différentes entreprises de production, l'Etat joue un rôle conforme à l'intérêt privé aussi bien qu'à celui de la collectivité. Il y trouve par surcroît des ressources qui le dispensent de recourir exclusivement à l'impôt. Il accorde à tous ceux qui veulent bien lui confier des capitaux, un intérêt avantageux, eu égard surtout à la sécurité qu'il est à même d'assurer à ses déposants. En acceptant ces capitaux pour les placer éventuellement à ses risques et périls, dans des entreprises privées, il effectue, somme toute, des opérations qui ne diffèrent guère de celles qu'accomplissent aujourd'hui les Caisses d'épargne ou les Banques publiques auxquelles le public confie de l'argent moyennant un intérêt déterminé et que celles-ci replacent dans des conditions susceptibles de leur assurer un intérêt plus élevé.

Il ne peut donc s'agir ici d'un principe révolutionnaire dans l'acception mauvaise du mot. Déjà, dans divers pays, la participation directe de l'Etat dans des entreprises de particuliers n'est pour ainsi dire plus discutée. Pour ne parler que de la Belgique et du Congo, cette participation se retrouve, comme le fait fort bien observer Vandervelde (1), dans des cas nombreux, qui représentent tous les intermédiaires entre l'entreprise privée et la régie publique.

1. La loi du 5 mai 1850 instituant la Banque Nationale attribue à l'Etat, suivant un système assez compliqué, une part des bénéfices que réalise la société anonyme dite Banque Nationale.

2. La loi du 28 mai 1884 sur les chemins de fer vicinaux, autorise l'Etat à souscrire des actions de la société anonyme dite Société nationale des Chemins de fer vicinaux jusqu'à concurrence de la moitié du capital nominal de chaque ligne. En fait, à la fin de 1908, le capital investi était souscrit dans les proportions suivantes : Etat, 42.1 p. c.; provinces, 28.4 p. c.; communes, 28 p. c.; particuliers, 1.5 p. c.

---

(1) Note de M. VANDERVELDE à la Commission d'études spéciales de l'Institut de Sociologie Solvay. Bruxelles.

Digitized by Google

Il est à noter que la participation de l'Etat dans la Société des Chemins de fer vicinaux lui assure des droits d'intervention tellement considérables dans la gestion de cette société, qu'on a pu dire que celle-ci lui était complètement subordonnée.

3. Depuis quelques années, divers conseils communaux, et notamment ceux d'Anderlecht, de Schaerbeek, de Molenbeek, de Courtrai et de Tournai ont adopté le principe de la participation financière des pouvoirs publics dans la création des sociétés anonymes de construction d'habitations ouvrières.

Mais dans les cas que nous venons d'examiner, — sauf pour ce qui concerne la Banque Nationale, — la participation des pouvoirs publics n'a pas, ou n'a que très accessoirement pour but de réaliser des bénéfices ; il s'agit de suppléer à l'insuffisance de l'initiative privée. Pour trouver un mode de participation qui se rapproche beaucoup plus du système proposé par Solvay, il nous faut aller au Congo belge.

On voit que sous l'ancien régime colonial, l'Etat se réservait systématiquement la moitié des actions dans toutes les sociétés qui se constituaient pour exploiter certaines parties du domaine privé.

Cette politique de participation est abandonnée aujourd'hui, comme incompatible avec les principes nouveaux d'exploitation des terres domaniales et l'Etat a renoncé successivement aux actions qu'il possédait de la société du Kasaï, de l'Abir, de la Société anversoise.

Mais il en est autrement pour ce qui concerne les mines, et spécialement les mines du Katanga. C'est ainsi que le 3 mars 1910, le Comité spécial du Katanga, dans lequel l'Etat est intéressé pour les deux tiers, a passé avec diverses personnalités financières, une convention minière, qui doit servir de modèle à toutes les conventions ultérieures et qui organise comme suit la participation des pouvoirs publics.

L'article 8 de la Convention stipule que le Comité recevra, entièrement libérées, 33 p. c. des actions de toutes les catégories de la société exploitante ou des sociétés exploitantes. Toutes ces actions jouiront de tous les droits afférents aux autres actions de même catégorie. En cas d'augmentation du capital, le Comité recevra également, entièrement libérées, des actions des diverses catégories. Le Comité se réserve, en outre, de souscrire 20 p. c. du capital des sociétés exploitantes. Il a le droit de nommer un délégué pour surveiller les opérations.

Comme le fait fort bien remarquer Vandervelde (1), auquel nous

(1) Note de M. VANDERVELDE à la Commission d'études spéciales de l'Institut de Sociologie Solvay. Bruxelles.

Digitized by Google

empruntons ces renseignements, ce système de participation réalise très exactement, pour une industrie déterminée, la formule de Solvay. L'Etat, en effet, déclare que la convention précitée est une convention type; que dorénavant, le Comité recevra 33 p. c. des actions de toutes catégories dans les sociétés minières qui viendront à se constituer au Katanga; qu'il se réserve, en outre, de porter sa participation à 53 p. c., soit plus de la moitié des actions. Et c'est, pour ce qui concerne les mines, la participation automatique à toutes les affaires qui viendront à se constituer.

Dans d'autres pays, les gouvernements n'ont pas hésité à souscrire au même principe, c'est-à-dire à introduire la participation de l'Etat dans les entreprises dirigées par des particuliers. L'Etat prussien est actionnaire de la Banque de Prusse. Au début de février 1913, à la suite d'un vœu du parlement d'Alsace-Lorraine, le gouvernement de l'Empire décida qu'il ne serait plus accordé de concessions minières que sous certaines conditions qui impliquaient la participation de l'Etat à la constitution du capital social et nécessairement aux bénéfices de chaque exploitation. L'Etat d'Alsace-Lorraine prit notamment une participation de 7 millions de francs dans les mines de potasse dans la Haute-Alsace et l'achat des parts fut couvert moyennant un emprunt.

* * *

Si donc le principe est désormais posé et déjà mis en pratique avec succès d'ailleurs dans des affaires isolées, on ne voit pas bien pourquoi son application ne pourrait, pour les raisons que nous avons soulignées plus haut, être élargie, c'est-à-dire étendue progressivement à toutes les entreprises industrielles. Suivant Solvay, si l'Etat était mis en situation de s'intéresser dans toutes les affaires privées, il aurait, en vertu de la loi des grands nombres et pour autant qu'il s'efforce au préalable d'assainir, par des mesures appropriées, les affaires en général, la certitude mathématique de faire d'importants bénéfices. Il serait, par conséquent, en situation non seulement de réaliser une politique véritablement productiviste, conforme aux intérêts collectifs, mais à même de s'assurer des ressources importantes, qui pourraient le dispenser dans une certaine mesure de recourir à l'impôt, pour assurer aux travailleurs les réparations auxquelles ils ont droit.

Mais ici se pose une question préalable et qui vient nécessairement avant toutes autres à l'esprit. La preuve est-elle faite qu'une participation généralisée de l'Etat dans les affaires exploitées par des particuliers produirait des bénéfices certains, suffisamment élevés

Digitized by Google

pour lui permettre de rémunérer d'abord en intérêts les fonds qui lui seraient confiés et d'y trouver un excédent, un surcroît de bénéfice qui puisse justifier plus complètement son intervention ?

La loi sur les grands nombres n'a pas, par elle-même, la vertu d'assurer et dans n'importe quelles conditions, des bénéfices. Elle n'est pas nécessairement et invariablement un élément de profit. Mais ce que l'on peut dire d'elle, c'est qu'elle peut devenir un élément de stabilité dans les opérations dans lesquelles on la fait intervenir; que si l'Etat intervient par conséquent, par des participations, *dans le plus grand nombre d'affaires*, il restreint sûrement ses risques. Il possède, d'autre part, la faculté de les réduire encore par la mise en application d'un ensemble de mesures qui lui permettent d'écarter les entreprises qui n'offriraient pas suffisamment de garanties de stabilité, par des mesures aussi qui interdiraient à leurs exploitants de s'octroyer illégitimement des bénéfices excessifs, soit à l'occasion de la création même des entreprises, soit à la faveur de leur exploitation. Il peut, en écartant les affaires mauvaises, augmenter la valeur des affaires saines et qui sont précisément celles dans lesquelles il intervient. C'est-à-dire qu'il est à même non seulement d'écarter dans une certaine mesure et à la manière des sociétés d'assurances, les mauvais risques, mais d'augmenter ses chances de bénéfices et leur import même, par l'élaboration de mesures qui améliorent la valeur intrinsèque de chaque entreprise considérée individuellement.

Si donc on ne peut voir dans l'intervention de la loi du grand nombre un facteur nécessairement déterminant de bénéfices, ceci n'infirme en rien le principe sur lequel repose la libre socialisation, en tant que facteur de profit. Déjà des enquêtes établissent que si des entreprises isolées, même bien administrées, courent des risques, il est bien rare qu'une industrie, envisagée dans son ensemble, soit en perte. Des recherches complémentaires ayant pour objet de renseigner au sujet des chances de bénéfices, qui seraient offertes à la socialisation libre et progressive, seraient incontestablement du plus haut intérêt. Des chiffres, par exemple, représentatifs des intérêts qu'aurait donnés sa mise en pratique durant un nombre suffisamment grand d'années dans le passé, permettraient sans doute de supputer les chances d'avenir. Mais ces recherches sont difficiles à mener à bien. Il ne s'agit pas, en effet, de mettre à jour le taux moyen d'intérêt qui eût été servi, dans l'hypothèse d'une application de quelque durée du principe de la libre socialisation pour un pays déterminé. Il est vraisemblable que ce taux ne paraîtrait pas suffisamment élevé pour justifier une réforme de cette importance. Ce qui devrait être établi, c'est la valeur du *coefficient de nuisance* que représente l'insuffisance des mesures législatives, à la faveur de laquelle se créent et fonctionnent les entreprises privées. Et ici l'excellente esquisse,

Digitized by Google

faite par Louis Bertrand (1) des idées sociales de Solvay, rappelle avec infiniment d'a-propos, les faits révélés par le *Moniteur des Intérêts matériels*, qui se publie à Bruxelles, au sujet du nombre énorme d'entreprises véreuses dont une loi défectueuse autorise toujours la création en Belgique :

« Le *Moniteur des Intérêts matériels*, écrit-il, dans une série d'articles des plus intéressants et qui ont exigé des recherches et des calculs considérables, publiés de 1901 à 1904, a indiqué combien de sociétés ont été constituées dans le cours des vingt années qui ont suivi la mise en vigueur de la loi de 1873 sur les sociétés, quel a été leur capital, combien ont prospéré et qu'elle a été, pour celles-ci, la rémunération moyenne, combien ont disparu et sombré, et quelles pertes en ont été le résultat pour le capital engagé.

Et voici le résultat de cet important travail :

De 1873 à fin 1892, soit en vingt ans, il a été constitué, en Belgique, 1,610 sociétés industrielles et commerciales :

Capital à l'origine	1,990 1/2 millions.
Dont apports	1,143 1/4 millions.

Ce capital primitif fut augmenté de 300 millions.

Il fut réduit, pour d'autres sociétés, de 53 1/2 millions.

Soit un capital total engagé de 2,236 millions de francs, sur lequel il restait à verser 152 1/2 millions.

Voyons maintenant les résultats globaux.

468 sociétés seulement, soit moins de 30 p. c., restaient en vie sur les 1,610 sociétés constituées pendant vingt ans !

Les sociétés qui ont survécu et prospéré, ont donné un bénéfice moyen annuel de 9.89 p. c. du capital engagé.

Il reste le chiffre considérable de 1,142 sociétés qui ont cessé d'exister à l'état régulier complet, dont :

194 sociétés, avec un capital de 241 millions et un bénéfice moyen de 10 p. c. Cela fait un total de 662 *sociétés seulement sur* 1,610 *ayant eu un sort heureux !*

Il reste ensuite :

948 sociétés dont les résultats ont été fâcheux.

Savoir : 599 sociétés avec un capital de 774 millions et une perte de 36 p. c.;

349 sociétés avec un capital de 378 1/2 millions dont le sort est inconnu !

Il résulte de ces constatations, que sur les sociétés industrielles

---

(1) LOUIS BERTRAND. *Ernest Solvay. — Réformateur social*, p. 70. Agence Dechenne. Bruxelles.

Digitized by Google

et commerciales fondées de 1873 à 1892, avec un capital de plus de 2 milliards de francs, *plus de la moitié de ce capital a été perdu !*

Et depuis 1892 — car les études du *Moniteur des Intérêts matériels* n'ont pas porté au delà de 1892 — combien d'entreprises véreuses n'ont pas été créées dans le but de draîner l'épargne ?

Pendant des années, ça été une véritable orgie de spéculation et de chantage financiers.

Les entreprises russes, coloniales et autres, ont fait perdre des centaines de millions aux gogos qui sont légion dans notre pays. »

Les abus sont, comme on voit, flagrants. Des faits analogues ont été révélés dans d'autres pays. La législation sur les sociétés commerciales est, en général, à ce point imparfaite, qu'il n'est vraiment pas possible de tabler sur des chiffres qui seraient éventuellement fournis par une enquête portant nécessairement sur des entreprises, directement ou indirectement influencées par elle. Dans beaucoup de sociétés, lors de leur fondation, les apports sont surévalués; dans d'autres, ils sont fictifs. En général, si les apports sont sincèrement évalués, ceux qui les concèdent se réservent de grands avantages, sous forme de titres spéciaux dits parts de fondateur ou dividendes, qui grèvent tous les bénéfices éventuels dans une mesure plus ou moins large et, en général, exagérée. Souvent, les fondateurs s'octroient des émolûments spéciaux plus ou moins élevés, à titre d'administrateurs et disproportionnés avec l'importance de leur collaboration à l'entreprise. Par ailleurs, les promoteurs d'affaires se réservent des tantièmes. Des fois, à défaut de contrôle sérieux, on recourt à des faux bilans. Puis interviennent les courtiers, intermédiaires, agents, placeurs qui demandent à être rémunérés de leurs peines. La spéculation, enfin, au comptant ou à terme, achève de fausser la valeur réelle des titres de manière qu'en dernière analyse, toute évaluation correcte n'est rien moins qu'illusoire ou tout à fait impossible.

Or, tout le système de libre socialisation repose précisément sur cette condition préalable, formulée par Solvay lui-même, à savoir que des mesures législatives sévères doivent être promulguées avant tout, afin de mettre fin aux abus que nous venons de dénoncer. Elle suppose une législation qui ne laisserait subsister que les entreprises réputées saines, dans des conditions donnant toutes les garanties de stabilité nécessaires, et soumises au surplus à un contrôle permanent grâce auquel les risques aussi bien que les abus seraient réduits au minimum. La libre socialisation demande aussi, ne l'oublions pas, à être appliquée concurremment avec une politique productiviste rationnelle intégrale, capable d'augmenter la capacité productive de chaque travailleur et susceptible de faire tendre chaque entreprise particulière vers un rendement maximum. Elle demande, en un mot, à être

Digitized by Google

appliquée non pas sous le régime à la faveur duquel se sont développées les entreprises dans le passé, avec ses inconvénients, ses irrégularités et ses tares, mais dans des conditions et sous des garanties nouvelles qui leur permettent d'atteindre le rendement maximum et d'assurer à la collectivité des profits suffisants pour justifier sa mise en pratique.

Si l'on s'en tient à ces diverses considérations, on est bien obligé d'admettre que, lorsque des enquêtes nous révèlent les bénéfices moyens énormes réalisés en général dans les affaires industrielles et commerciales, il est légitime d'escompter des résultats bien plus avantageux encore sous un régime de réglementation plus sévère des entreprises privées. En Belgique, le ministère de l'Intérieur a publié, jusqu'en 1900, des renseignements statistiques extrêmement intéressants au sujet des dividendes distribués par les sociétés par actions, et il est regrettable qu'il n'ait pas continué depuis.

Le taux moyen des dividendes s'élevait :

Pour l'année 1896 à 6,590 p. c.
1897 à 7,324 p. c.
1898 à 7,877 p. c.
1899 à 8,342 p. c.
1900 à 9,060 p. c.

Ces chiffres sont tout à fait édifiants, surtout si l'on tient compte de ce qu'ils portent sur le capital dit nominal de chaque société et qui est généralement surélevé. Ils le sont d'autant plus qu'il n'y a dans aucun pays une loi qui prête à autant d'abus que la loi belge de 1873 sur les sociétés commerciales. Cette loi était sans doute suffisante à l'époque déjà lointaine où elle fut promulguée. Il s'agissait d'ailleurs, à ce moment, et avant tout de favoriser l'éclosion d'entreprises industrielles nombreuses, puisque celles-ci faisaient généralement défaut dans le pays, et le législateur d'alors était de cet avis qu'il fallait assurer aux initiatives naissantes un régime de liberté, fussent-elles même excessives, pour développer l'activité industrielle et commerciale dans le pays. Si, dans des conditions aussi défavorables, les résultats que nous venons de rappeler ont pu être atteints, que ne pourrait-on espérer dans l'avenir, à la faveur d'une législation mieux en concordance avec la situation économique des temps présents, c'est-à-dire plus sévère à l'égard des entreprises malsaines, plus favorables aussi à celles qui offrent des garanties ?

En Allemagne, une enquête faite par Van der Borght (1) a

(1) Cité par VANDERVELDE, dans : *Le Collectivisme*, p. 125. VAN DER BORGHT. *Die deutchen Aktiengesellschaften im Jahre 1891-92.* (Jahrbücher fur Nationalœkonomie und Statistik. Iena. Fischer, 1893.)

Digitized by Google

établi également que les bénéfices moyens réalisés par les sociétés par actions étaient très élevés. Les bilans de 2,254 entreprises, pour l'exercice social 1891-1892, se présentaient ainsi :

471	*soldaient* en déficit.		
888	ne donnaient pas de dividendes.		
641	donnaient de	0 à 5	pour cent.
734	—	5 à 10	—
149	—	10 à 20	—
64	—	15 à 20	—
39	—	20 à 30	—
18	—	30 à 40	—
21	donnaient au-dessus de 40 pour cent.		

Soit, pour les 2,254 entreprises, un bénéfice moyen de 8.8 p. c. de leur capital *nominal*, qui leur permit de distribuer 6.1 p. c. de dividende.

Que si, au surplus, de nouvelles preuves devaient être produites au point de vue de l'insuffisance de garanties que requièrent les lois commerciales en général des promoteurs ou exploitants d'affaires industrielles et commerciales, les protestations véhémentes que l'on voit surgir de temps à autre dans les journaux quotidiens et dans des revues périodiques contre certaines oligarchies financières peu scrupuleuses, qui sapent régulièrement l'épargne publique, sont bien faites pour édifier les moins avertis. Les pertes subies par celles-ci sont chaque année énormes. L'épargne française à elle seule, si l'on en croit une étude ayant paru en 1908 dans la *Revue de Paris* (1), aurait perdu au moins trois milliards et demi sur les valeurs industrielles russes, deux milliards sur les mines du Transvaal, un demi-milliard sur des valeurs diverses, soit au minimum sept milliards et demi d'argent en quinze ans !

* * *

Ces faits nous paraissent, dans leur vue d'ensemble, suffisamment éloquents pour qu'il soit légitime d'affirmer que la libre socialisation dans les conditions où elle est proposée par Solvay, repose sur un principe d'une valeur incontestable. Une participation générale de l'Etat dans toutes les affaires, épurées, sélectionnées et favorisées dans leur essor par une législation bien comprise, donnerait lieu, selon toute évidence, à des bénéfices considérables. Les patrons pro-

(1) Citée par M. d'Arsac, dans une étude très documentée ayant paru dans le journal *Le Soir*, de Bruxelles.

Digitized by Google

ducteurs aussi bien que les ouvriers y trouveraient leur profit. Des expériences de participation à un grand nombre d'affaires, plus décisives que celles entreprises par divers gouvernements, ont, d'ailleurs, déjà été réalisées par des groupements privés et qui attestent une fois de plus de la valeur du principe. Il s'agit des sociétés dites de placement (1), si répandues en Angleterre.

Les premières de ces sociétés furent créées dès 1860. Leurs promoteurs, en se groupant, se proposaient de faire produire à leurs capitaux des bénéfices de placement supérieurs à l'intérêt minime — 3 p. c. — desservi par les fonds d'Etat anglais. C'étaient en général de petits capitalistes. Constitués en sociétés, ils avaient entrepris d'acheter des obligations d'Etats étrangers, pour diminuer autant que possible les dangers inhérents à ces achats, c'est-à-dire en appliquant le principe de la division des risques plus largement que si chacun d'eux avait individuellement opéré ces placements. Les participants apportaient leur capital et recevaient des titres. Moyennant les fonds qui lui étaient confiés, le ou les « trustees », véritables gérants, opérant sous le contrôle d'un comité de membres, procédaient à l'achat des titres, généralement d'obligations à gros revenus garanties par les Etats étrangers. Le statut initial des sociétés fut quelque peu modifié plus tard, notamment vers 1873 à 1879, les sociétés s'étant transformées toutes, sauf une seule, en sociétés anonymes, avec des règlements permettant d'exercer un contrôle plus actif des placements. Limités primitivement aux fonds d'Etat, les achats furent étendus à d'autres obligations, puis à d'autres valeurs. Elles finirent enfin par s'intéresser de plus en plus à des spéculations pures, ce qui leur fit perdre beaucoup de leur caractère initial.

L'intérêt qui s'attache à l'étude de ces sociétés ne réside pas seulement dans le fait qu'elles permirent, ainsi qu'en attestent les ouvrages de Jorgens et Liefmann, de servir à chacun des participants un intérêt de 5 p. c. en moyenne. Ce chiffre, quoique élevé, doit être apprécié en tenant compte de ce qu'il s'agit d'opérations portant partiellement sur des obligations dont les revenus sont généralement peu élevés et des opérations de spéculation toujours empreintes de risques et qu'aggrave un régime de lois mauvaises. Mais ce qu'il est intéressant de souligner ici, c'est que la répartition des risques, même dans des conditions aussi défectueuses et aussi anormales, est à même d'assurer, grâce au grand nombre d'affaires utilisées au point de vue des placements, un bénéfice global important. Diverses de ces sociétés

(1) Ces renseignements sont tirés d'une note de l'Institut Solvay, relative aux ouvrages de Max Jorgens et de R. Liefmann, qui ont traité spécialement la question.

Digitized by Google

qui d'ailleurs se livraient à la spéculation, firent faillite, mais ceci ne peut être invoqué contre le principe lui-même. De telle façon qu'il est légitime de croire qu'une participation généralisée, étendue à un grand nombre d'affaires, c'est-à-dire la libre socialisation, progressive et jusqu'à devenir intégrale, en reposant sur une formule qui déjà se révèle dans la pratique et sous certaines conditions comme un élément de profits, pourra donner lieu à des bénéfices infiniment plus importants, lorsque, grâce à des dispositions législatives appropriées, on aura déterminé une véritable sélection des entreprises, débarrassées de la concurrence des affaires réputées mauvaises et jouissant d'une protection très large, judicieuse surtout, des pouvoirs publics.

La mise en application de la socialisation libre, telle que la propose Solvay, soulève des questions nombreuses qui, pour la plupart, demandent un examen de détail. Elle se heurtera à des difficultés sérieuses, dont il serait puéril de vouloir sous-évaluer l'importance. Sur quelles entreprises portera notamment l'investissement des capitaux, en admettant que l'Etat soit en situation d'y pourvoir, grâce aux sommes que les capitalistes, grands et petits, lui auront confiées ? De quel import doit être le minimum de capital reçu? Quel sera le taux de l'intérêt garanti ? Pendant combien de temps devra-t-il rester en dépôt à la Caisse générale ? Comment et dans quelle mesure l'Etat opérera-t-il l'investissement des capitaux dans les entreprises privées? Sur quelles bases d'évaluation se fera-t-il : *a*) dans les sociétés actuelles; *b*) dans celles qui se créeront éventuellement ? Y aura-t-il lieu à intervention active pour la Caisse générale dans chaque affaire particulière et au même titre que tout co-participant ? Ou bien l'Etat se bornera-t-il à exercer un contrôle de gestion ? Y a-t-il lieu de constituer une réserve? La participation de l'Etat devrait-elle être permanente et ne pourrait-il en aucun cas la retirer ? Quelle doit être son attitude à l'égard des sociétés étrangères? Quelles devrait être la situation de l'institution nouvelle au regard du gouvernement, garant de ses opérations ? Et quel emploi devrait-il enfin être fait éventuellement des bénéfices ?

Il ne nous appartient pas, dans une étude purement théorique, de répondre à ces diverses questions. Nous pourrons au surplus le faire plus utilement, et avec plus d'ampleur, dans le travail spécial que nous consacrerons éventuellement à la libre socialisation envisagée au point de vue des réalisations législatives. Il ne faut pas se le dissimuler, l'instauration d'une Caisse publique de participation aux affaires en général se heurtera à de grosses difficultés, spécialement lors de sa mise en marche. Une revision radicale des législations sur les sociétés commerciales et les entreprises industrielles est la condition préalable de la réforme. L'investissement des capitaux de la Caisse de participation pourrait être limité, au début, aux sociétés par

Digitized by Google

actions. La création de sociétés nouvelles aussi bien que les opérations financières de celles déjà existantes devraient être subordonnées à l'observation de certaines conditions prévues par la loi et qui soient de nature à donner un maximum de garantie. Il y aurait lieu notamment de compléter cette mesure par la constitution d'une commission d'entérinement des apports, appelée à donner son avis sur chaque société en formation et dont les titres ne seraient admis en Bourse qu'après agréation. Celles-ci devraient être tenues de faire une large publicité au sujet des apports réels, et sincèrement évalués. Leurs fondateurs devraient être obligés, ainsi que le propose Solvay, d'y rester effectivement intéressés pendant cinq ou dix ans.

Le contrôle des bilans devrait être assuré chaque année par des fonctionnaires publics ou des comptables diplômés, tels les *chartered accountants*, qui délégués par la société des comptables, remplissent ces fonctions en Angleterre.

Il devrait être procédé en outre à la revision du statut des Bourses de valeurs mobilières, dans des conditions donnant toutes les garanties nécessaires au public en général. Les opérations devraient y être confiées uniquement à un collège d'agents de change agréés, ayant acquis chacun par adjudication publique, une charge et qui, après avoir donné des gages en garantie, seraient solidairement responsables vis-à-vis des transactionneurs. L'admission des valeurs en Bourse devrait être décidée par une commission spéciale, dans laquelle siégeraient des délégués de la Commission d'entérinement des apports, et des délégués de la Caisse de libre socialisation. Aucun titre ne devrait pouvoir y être admis qu'après que l'entreprise ou société qui les aurait émis, ait déposé cinq bilans au moins, portés à la connaissance du public par une nouvelle et large publicité. La caisse de libre socialisation investirait des capitaux uniquement dans les actions cotées en Bourse. Des mesures complémentaires devraient enfin être prises, à l'instar de celles qui furent décrétées en 1913 à la Bourse de New-York (1), et qui interdisent les opérations de contrepartie, les manœuvres illicites, les manipulations irrégulières des valeurs et les transactions purement fictives.

Ce n'est qu'au prix de cette réglementation d'ensemble et préalable, qu'il est possible d'assainir les affaires et d'entreprendre la réforme préconisée par Solvay. Déjà, comme nous l'avons vu, des bénéfices moyens considérables sont réalisés lorsqu'on les envisage au point de vue d'un certain nombre d'affaires, et alors qu'à défaut de réglementation suffisamment sévère, on en relève parmi celles-ci

---

(1) Ceux qui contreviennent à ces mesures sont passibles d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 25,000 francs.

Digitized by Google

beaucoup qui normalement devraient être rendues impossibles. Que ne peut-on dès lors attendre d'un régime nouveau, sans lequel subsisteraient uniquement des entreprises bien conditionnées, offrant un maximum de garanties et d'ailleurs soumises à un contrôle permanent ? Les bénéfices réalisés éventuellement par une caisse de libre participation, intervenant dans des conditions aussi favorables, seraient considérables. Grâce à la libre socialisation, le public lui-même serait mieux protégé contre les manœuvres financières. L'Etat y trouverait son profit. Intervenant de plus en plus déjà et directement dans la production, il rendrait plus difficile l'accaparement de profits exagérés. De plus en plus aussi les capitalistes, grands et petits, seraient tentés de lui confier leurs fonds, lui permettant ainsi d'augmenter progressivement sa participation aux affaires en général. Il appartiendrait aussi à la collectivité elle-même de signifier, librement, sans contrainte, sa volonté de procéder à une socialisation intégrale de toutes les entreprises. Et ainsi l'Etat, sans recourir à l'impôt, serait mis en situation, par surcroît, soit d'organiser l'assurance intégrale contre le chômage au profit de tous les travailleurs, soit éventuellement d'accorder à ceux-ci, sous forme de ristourne, le paiement de *journées* dites sociales, de manière à rémunérer plus équitablement leur collaboration à la production générale.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Le Principe comptabiliste et le Comptabilisme social.

Lorsque nous avons envisagé les conditions dans lesquelles se présentent devant l'étude sociologique les phénomènes économiques, et spécialement ces deux fonctions essentielles que représentent la production et la consommation, nous avons été amené à admettre que le caractère *social* domine dans l'une et l'autre et que nécessairement l'individu devait être envisagé avant tout en fonction du rôle qu'il joue dans la société.

Ni la production ni la consommation ne peuvent être considérées uniquement du point de vue individuel : cela résulte incontestablement de l'observation des phénomènes par lesquels se manifeste la vie de l'individu. Sa raison d'être, son but, sa loi, lui sont dictés par la raison d'être, le but et la loi de la collectivité dont il est partie intégrante et qui, au regard des lois naturelles, entrent avant tout en ligne de compte. Nous avons vu aussi, à propos de l'étude de la production et de la consommation, quelles conséquences il importait de tirer de ces données et spécialement lorsqu'il s'agit de déterminer les règles d'action, intéressant l'organisation de la production aussi bien que de la consommation.

On ne pourrait dès lors concevoir que les échanges eux-mêmes ne tiennent pas de ce même caractère en quelque sorte collectiviste. Car si l'homme est destiné de par sa nature à devoir se procurer tout ce qui est requis pour assurer la continuité et l'amélioration des conditions de sa vie, et obligé par conséquent de traiter avec les autres hommes, il ne peut, comme le démontre l'étude sociologique, être mis en cause plutôt que le groupe social dans lequel il est appelé à vivre et sans lequel il ne pourrait atteindre au but, ni justifier la rai-

Digitized by Google

son d'être qui lui sont assignés dans le déterminisme universel. Et ainsi, les rapports qui s'établissent entre les hommes ou entre les groupements d'hommes, sous la dénomination impropre, comme nous le verrons, d'« échanges », doivent logiquement être envisagés, avant tout, du point de vue qui s'entache à la vie et au progrès de la collectivité.

Le principe dit *comptabiliste*, formulé par Solvay (1), n'est pas autre chose que la reconnaissance de l'expression du caractère collectiviste des échanges, et le *comptabilisme* qui en dérive n'est rien moins qu'un système adapté aux transactions, qu'il propose de régler d'une manière plus rationnelle et plus scientifique que le système monétaire et en tenant compte de ce caractère.

De tout temps les hommes, en présence de l'impossibilité dans laquelle ils se sont trouvés de pouvoir produire ou se procurer, par leurs seuls moyens, tout ce qui est requis par la satisfaction de leurs besoins ou l'accroissement de leur bien-être, ont procédé entre eux à des échanges, par lesquels ils cédaient ce qu'ils avaient de trop ou ce qui ne répondait pas à leurs besoins, contre des produits qui leur faisaient défaut. Le *troc*, tel qu'on le pratiquait naguère, n'était pas autre chose qu'un échange portant sur des objets en nature et facilement maniables. Il représentait le mode d'échange le plus rudimentaire, et qui convenait à l'économie de la vie des peuples primitifs, celle de la famille, du clan et de la tribu. Mais il comportait de graves inconvénients. Outre que la conclusion facile du troc exige qu'il y ait coïncidence entre les individus qui veulent céder des marchandises, on ne trouve pas facilement, dans l'échange direct une commune mesure, et il devient difficile de composer les différences de valeur qui peuvent exister entre elles. Et ainsi, à mesure que les besoins prenaient plus d'ampleur et qu'ils portaient sur des objets plus nombreux ou plus difficiles à manier, le *troc* s'est révélé insuffisant et trop peu pratique. Il finit par disparaître dans les pays civilisés, pour ne subsister que chez les peuplades arriérées.

L'usage de la monnaie métallique, succédant au régime du troc, s'est révélé comme un véritable progrès dans les échanges. Au lieu

---

(1) E. SOLVAY. *Comptabilisme et Proportionnalisme social. Annales de l'Institut des Sciences sociales*. 1896.

— *Principes et raison d'être du comptabilisme social.*

— *Le Comptabilisme social.* Note complémentaire.

— *Le Comptabilisme et fixité de l'unité de valeur abstraite.*

— *La Notion de l'Echange, la Notion du Compte social et la Notion du Droit social.*

— *La Théorie des échanges et la Notion du productivisme social.*

Ces diverses études sont reproduites dans : *Questions d'Energétique sociale*. Institut Solvay de sociologie.

Digitized by Google

de faire encore des échanges en nature, les hommes se servirent à un moment donné pour ces échanges, de produits que déjà ils utilisaient : de l'or, de l'argent, du cuivre, et qui se caractérisaient par leur valeur. Ils les échangèrent dans une première phase, directement et en nature, contre des objets d'usage ; puis, dans une phase nouvelle, ils trouvèrent vraisemblablement plus avantageux de les *monnayer*, à seule fin d'accroître la commodité de leur emploi.

L'unité de valeur put ainsi être choisie en raison de la valeur relativement fixe des métaux précieux et représentée en fonction d'une certaine quantité de métal. Pour pouvoir servir d'unité de mesure, la monnaie, logiquement, doit être divisible, susceptible d'être fractionnée sans que chaque fragment perde de sa valeur. Les lingots d'or et d'argent ont cette propriété avantageuse qu'une fois fractionnés, les fragments réunis reproduisent leur valeur totale primitive. La valeur de toutes choses fut exprimée dès lors en fonction de l'unité monétaire, s'identifiant avec l'unité de valeur choisie, et le système monétaire prenait ainsi le caractère d'une convention sociale.

Mais, comme le fait remarquer Solvay, ce résultat fut acquis, non en raison de la mise à jour de la monnaie métallique, mais parce que, grâce à elle, on eut recours à un commun dénominateur de la valeur des choses en général qui n'existait pas auparavant.

Or, il est certain que ce commun dénominateur ne doit pas nécessairement être lié au support matériel, c'est-à-dire à la monnaie qui a servi à le déterminer à un moment donné. « Il peut, comme l'écrit et l'établit encore Solvay (1), une fois fixé être considéré indépendamment de ce support, devenir une quantité constante dans le temps et dans l'espace, prendre par conséquent le caractère d'une commune mesure de la valeur transactionnelle des choses et être employé comme unité de mesure de cette valeur. » Dans l'enregistrement, l'écriturement de transactions, la variation de valeur du support matériel, métallique ou autre, c'est-à-dire de l'unité de valeur, n'est pas en cause. Et le commun dénominateur de la valeur des choses devenant, en raison de son invariabilité, une commune mesure, peut être pris comme unité, considérée d'une manière abstraite.

Cette unité une fois fixée conventionnellement a permis de déterminer la valeur initiale des choses. « Dès ce moment, écrit Solvay (2), elle se sépare de la chose matérielle qui a servi à la définir, qui l'a momentanément représentée, qui a servi de support dans notre esprit pour effectuer les opérations de la fixation de la valeur des choses qui n'est que relative. » Ces opérations faites, la valeur du support maté-

---

(1) E. Solvay. *Principe et Raison d'être du Comptabilisme social.* Dans : *Questions d'Energétique sociale*, p. 108.

(2) *Idem*, p. 110.

Digitized by Google

riel peut varier, et, nous le verrons, elle varie effectivement. Le franc-monnaie, par exemple, envisagé sans tenir compte du métal dont il est fait, c'est-à-dire comme unité de mesure, considérée au point de vue abstrait, est resté constant à travers le temps et l'espace depuis le moment où il a été fixé comme tel. Le franc-métal, au contraire, a été sujet, dès son origine, à des fluctuations de valeur par rapport au franc-monnaie qui, lui, est invariable. Le premier est mouvant, dynamique si l'on veut, par conséquent variable; le second est un étalon invariable, comme le mètre, le gramme, etc., ou toutes autres unités de mesure. La valeur initiale étant fixée, elle peut être prise à tout jamais comme une constante absolue, condition que doit remplir toute unité de mesure.

Mais peut-on dire que, là où la monnaie intervient, il y ait encore échange. Logiquement, comme le fait fort bien remarquer Solvay, le *troc* seul représente un échange véritable, pur de tout alliage, d'éléments étrangers. Ce qui le caractérise fondamentalement, c'est qu'il est un échange effectué sur des matières directement utilisables par chacune des deux parties en cause, l'une et l'autre apportant au marché une chose utilisable pour entrer en possession d'une autre également utilisable. Mais à l'inverse de ce qui se passe dans l'échange par troc, l'opération vente-achat avec usage de monnaie comporte un échange immédiatement réalisé de matières, dont une *seule* peut être directement utilisée par l'une des parties, l'autre entrant en possession non pas d'une chose véritable, consommable, mais d'un moyen, d'un instrument, qui pourra lui servir à se la procurer. De telle façon que le vendeur, qui a reçu en échange de ses produits consommables de la monnaie, c'est-à-dire un peu de métal ou du papier, n'a en réalité obtenu qu'un *pouvoir* de réaliser dans la suite un achat. Nous dirons donc avec Solvay, auquel nous empruntons ces diverses considérations, que l'opération *vente-achat* n'est en somme que *l'échange d'une chose contre un pouvoir* et qu'il est dès lors plus logique de considérer l'opération comme une *transaction*.

Lors donc que consécutivement à une opération vente-achat, on écriture, on enregistre une transaction, il ne peut s'agir que de l'enregistrement de ce *pouvoir*. Le système monétaire a, dès le jour où il fut mis en usage, rendu possible l'inscription écriturée. Mais la possibilité de conférer ce *pouvoir* au vendeur, comme le fait la monnaie, et par conséquent son inscription, ne lui sont pas exclusivement propres et il est certain qu'il eût pû s'obtenir, et de tout temps, sans faire nécessairement échange d'une chose quelconque, sans intervention de monnaie, comme aussi bien l'inscription écriturée pouvait et peut se faire encore sans lui sur papier, restant en mains propres, et de manière à réaliser directement toutes transactions.

Et si, comme l'écrit Solvay, cette inscription de transactions peut

Digitized by Google

se faire sous forme légale, c'est-à-dire peut être opérée dans des conditions ayant pour effet de conférer au vendeur *un droit légal*, correspondant à ce que vaut la chose aliénée pour celui qui l'acquiert, il devient inutile, superflu, donc nuisible de faire un usage matériel de la chose représentant l'unité de valeur adoptée.

* * *

Nous entrons ici dans la conception du *Comptabilisme social*. Du moment où, grâce à l'inscription écriturée d'une transaction, on peut reconnaître au détenteur d'un objet que quelqu'un va acquérir un droit représentant une valeur équivalente, qui lui permette de faire de nouvelles transactions, on ne voit pas bien pourquoi il y aurait lieu de continuer à représenter, par un support matériel, métallique, par exemple, une unité qui doit être détachée du support et que l'on n'a fait intervenir à un moment donné que pour la déterminer. On ne voit pas bien pourquoi il en serait encore ainsi, alors que l'usage de la monnaie, dont la valeur est si sujette à fluctuations, enlève nécessairement à l'unité de valeur le caractère d'invariabilité qu'elle doit posséder; alors aussi qu'elle enlève toute stabilité à la base de nos appréciations exactes de la valeur des choses. On ne voit pas non plus pourquoi on continuerait à recourir à la monnaie, alors que les transactions peuvent être tout aussi bien écriturées sans elle, grâce à des unités de valeur abstraites, des unités de valeur dites *comptabilistes*, et qui, elles, sont des constantes invariables. Et l'on ne comprend pas enfin pourquoi, dans les transactions, on ne renoncerait pas à un système reconnu purement empirique, entaché d'inconvénients multiples et parfois très graves, alors qu'il est possible de lui substituer un système scientifique, plus rationnel, qui ne présente pas les désavantages du système monétaire, et qui, par surcroît, permet non seulement de régler pratiquement le mécanisme des transactions, mais encore de les organiser dans le sens requis par les besoins et les intérêts du groupement social envisagée dans son ensemble.

Qu'on le veuille ou non, le système monétaire, s'il a des avantages, donne lieu à tant d'inconvénients, tant d'imperfections qu'il devra bien finir par disparaître. Représentant vis-à-vis du troc un premier et notable perfectionnement, il devra à son tour s'effacer devant le système comptabiliste, qui est plus scientifique et qui, mieux que lui, répond au caractère social des transactions, de la circulation des richesses.

L'inconvénient le plus sérieux que l'on peut reprocher au sys-

Digitized by Google

tème monétaire consiste dans le manque de fixité (1) de l'unité de valeur sur laquelle reposent les transactions qui ont lieu à son intervention. Une unité de mesure doit avant tout être une constante absolue immuable. Cette condition est réalisée par le mètre, comme mesure des longueurs, le gramme pour les poids. Elle ne l'est pas par la monnaie métallique. D'autre part, en introduisant le métal argent ou or dans un système de mesure de la valeur des choses, un confusion devait inévitablement se produire entre la valeur des pièces faites avec l'un ou l'autre de ces métaux et les métaux eux-mêmes. La valeur des premières doit être invariable, c'est là une condition indispensable. La valeur des métaux ne l'est pas; elle est, comme celle de n'importe quel objet ou produit, sujette à fluctuations, suivant les conditions de l'offre et de la demande.

En associant ainsi à une véritable marchandise l'unité de valeur, on enlevait inévitablement toute stabilité à la base de nos appréciations sur la valeur des choses. Comment discerner si la hausse de certains produits relativement à leurs prix cotés il y a cinquante ans n'est pas la conséquence de la diminution de valeur du métal support de l'unité? On pourra dire qu'elle n'y est pour rien, si la quantité de monnaie en usage est demeurée exactement proportionnelle au besoin des transactions. Chaque fois que la quantité d'or ou d'argent diminue sur le marché, que se passe-t-il? Tous ceux qui ont de grands besoins de l'un ou l'autre pour pouvoir effectuer leurs transactions, chercheront à se les procurer et offriront en échange des marchandises. La valeur de celles-ci étant déterminée suivant la loi de l'offre et de la demande, baissera nécessairement. Qu'il y ait, au contraire, excès de numéraire, la hausse des produits ou marchandises sera inévitable.

Indépendamment des inconvénients auxquels donne lieu le métallisme, il fut et est toujours la cause, directe ou indirecte, de crises d'ordre économique pouvant atteindre un très haut caractère de gravité.

La valeur de la monnaie métallique a baissé considérablement à mesure que l'on découvrait et que l'on mettait en exploitation de nouvelles mines d'or ou d'argent. Son pouvoir d'acquisition est resté moins grand dans les pays miniers où l'or et l'argent abondent que dans ceux où ceux-ci sont rares ou difficiles à se procurer. L'utilisation de l'or et de l'argent dans l'industrie, pour la confection d'objets

---

(1) Le même reproche a été fait à l'unité comptabiliste, notamment par M. Walras dans la *Revue d'Economie politique : La Caisse d'épargne postale de Vienne et le Comptabilisme social.* Voir la réponse de M. Solvay dans la *Question d'Energétique sociale,* au chapitre intitulé : Comptabilisme et fixité de l'unité de valeur abstraite. Institut Solvay.

Digitized by Google

de luxe ou autres, se fait sentir immédiatement sur le marché monétaire. Chaque fois que les transactions commerciales en général sont très actives, les besoins d'or et d'argent augmentent. Etant plus recherchés, leur valeur comme monnaie augmente à son tour. Le contraire se produit quand les transactions sont réduites en nombre et en importance.

La hausse des prix provoquée, comme nous l'avons vu, par l'abondance du numéraire, donne lieu aux inconvénients les plus graves pour les rentiers ou fonctionnaires publics dont les ressources sont fixes et à des bénéfices de plus en plus grands au profit des producteurs qui imposent des prix de vente très supérieurs au coût de la production. Les ouvriers ici sont lésés à leur tour et aussi longtemps qu'ils ne seront pas parvenus à obtenir des hausses de salaire.

La diminution de la valeur de l'or et de l'argent se fait sentir dans les contrats à longue échéance, tels que les emprunts publics, en permettant à l'Etat de ne s'acquitter que d'une partie de la rente nominale au rentier qui sera privé d'une partie de son revenu. La hausse de la valeur de l'or donne lieu à un phénomène inverse, se traduisant, pour l'Etat, par une perte énorme et qui profite au rentier.

L'usage des métaux précieux monnayés donne lieu également à de multiples inconvénients dans les transactions internationales. Un pays qui dispose de beaucoup d'or est toujours en situation de faire déprécier les valeurs d'autres pays, puisque l'or est le véritable régulateur du change. Le numéraire aussi n'est pas, quand il est utilisé dans des transactions de quelque importance, et surtout internationales, d'un emploi commode. Il est lourd et son transport est difficile et dangereux.

Lorsque, dans un autre ordre d'idées, dans un pays qui admet plusieurs monnaies à cours légal, l'un de ceux-ci est déprécié, la bonne monnaie disparaît de bonne heure et au bout de peu de temps, la monnaie dépréciée reste seule en circulation. Ce phénomène, exprimé par la loi de Gresham, rend compte, lorsqu'il se produit d'une situation économique mauvaise qui souligne une fois de plus certains inconvénients du métallisme. L'étranger n'accepte plus que la monnaie dite bonne et refuse la monnaie dépréciée. Les banquiers, à l'intérieur, agissent de même. Les négociants qui s'occupent du commerce des métaux précieux, étudient, en spéculateurs avisés, les qualités et les défauts des monnaies. Ils recherchent les pièces les meilleures, soit pour les refondre, soit pour exporter les pièces de titre supérieur, et mettent en circulation les pièces usées ou de titre inférieur.

Faut-il insister encore sur les inconvénients que présentent les spéculations auxquelles donnent lieu les diverses monnaies en usage, l'insuffisance de la quantité de métal précieux utilisable eu égard

Digitized by Google

aux besoins immenses des transactions, comme aussi la cherté du système, qui se manifeste à l'occasion de l'achat des métaux fins destinés à produire la monnaie, et par l'usure des monnaies elles-mêmes? Faut-il insister sur les inconvénients d'ordre social, puis d'ordre moral que comporte l'usage du système monétaire qui, pour ne pas apparaître directement dans l'étude des faits économiques, n'en sont pas moins sérieux et autorisent de formuler cette conclusion, que non seulement il n'est plus adéquat aux exigences de la vie moderne, mais entrave véritablement le progrès social.

On ne peut guère être surpris, dans ces conditions, de voir surgir, dans la pratique des transactions, et de plus en plus des moyens nouveaux qui, mieux que les preuves théoriques, légitiment la manière voir de ceux qui sont d'avis que le système métallique a fait son temps.

Si l'on tient compte des procédés nombreux et divers auxquels on recourt désormais dans les transactions, on est bien obligé de reconnaître que le rôle joué par ce système a une tendance à diminuer chaque jour, sans que par là on puisse dire que les moyens nouveaux apportés dans la pratique soient mieux que des expédients, sans doute ingénieux, mais toujours empiriques et inadéquats aux besoins de notre vie économique et sociale.

* * *

Comment procédera-t-on en régime comptabiliste?

Actuellement, pour transactionner, il faut en général se procurer de la monnaie et on ne le peut qu'en aliénant un bien ou toute autre chose utile. Ici, rien ne doit être aliéné. Il suffit qu'à l'occasion de la transaction, au lieu de recourir à de la monnaie, on porte en compte des transactionneurs en cause l'import de l'opération effectuée, évaluée par unités comptabilistes, de telle sorte que l'avoir de celui qui a acquis la chose transactionnée soit grevé de la valeur de cette chose au profit de celui qui l'a vendue. C'est ce que fait le comptabilisme.

Ansiaux (1) expose ainsi, et d'ailleurs fort judicieusement, le système : « Son objet principal est d'ouvrir aux citoyens d'un Etat des comptes dont le montant est proportionné à leur patrimoine immobilier et mobilier ou à la fraction de ce patrimoine qu'ils font enregistrer et constituent un gage. Ainsi, Paul a une fortune de 400,000 francs; on lui délivre, par exemple, 200,000 unités de compte ou francs comptabilistes. A l'aide de ces unités, il effectue tous ses

(1) M. Ansiaux. *La Monnaie peut-elle être supprimée? Revue économique internationale*, juillet 1908.

Digitized by Google

paiements, quels qu'ils soient. Achète-t-il une maison valant 50,000 francs à Jean, Jean reçoit en échange, non point de la monnaie sonnante, mais simplement 50,000 unités de compte. Pourquoi Jean s'en contente-t-il? Parce qu'il sait qu'à son tour il pourra, à l'aide des unités ainsi reçues, acheter, prêter, payer. La seule chose qui lui soit interdite — mais elle ne lui importe aucunement — c'est de demander à l'Etat, ou mieux à l'Office comptabiliste, à qui appartient la haute surveillance du régime des paiements, le remboursement des sommes par lui reçues et inscrites à l'actif de son compte. »

Solvay (1) précise ainsi l'application de son système :

« L'établissement comptabiliste a, de fait et d'avance, hypothèque ou nantissement sur tous les biens des transactionneurs jusqu'à concurrence ou au delà de la valeur des opérations qu'ils effectueront. Il délivre des carnets de transaction, à feuilles fixes ou volantes, permettant de transactionner sur place ou à distance. Ces carnets sont de véritables comptes courants portatifs, mais à import déterminé et qui, une fois oblitérés, retournent à l'établissement comptabiliste. Celui-ci porte alors le solde des opérations effectuées au compte général du possesseur du carnet et délivre à ce dernier un nouveau carnet. Et ainsi de suite. »

Le principe du carnet comptabiliste fait de celui-ci un véritable compte, avec débit et crédit, à la manière des comptes courants en comptabilité ordinaire, dans lequel on inscrit, d'une façon qui prend un caractère légal, les sommes correspondant aux transactions effectuées, soit à la main, soit de préférence par poinçonnage en chiffres et avec indication simultanée des signes d'identification du transactionneur, soit au moyen de timbres ou encore de toute autre façon.

« Que l'Etat accroisse ensuite, comme l'écrit Solvay (2), et jusqu'à la dernière limite, la faculté de délivrance de carnets par les banques; que celles-ci soient autorisées à accepter des hypothèques, des dépôts et toutes garanties de tiers ou autres, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'autres organismes publics affectés à cette fin ou même d'organismes analogues privés, mais de solvabilité cautionnée au-dessus de toute incertitude; que cette délivrance se fasse pour toutes sommes, quelque minimes qu'elles soient; que ces établissements soient même autorisés à délivrer des carnets comptabilistes en blanc pour les gens sans fortune et devant servir dans cette hypothèse aux risques et périls des transactionneurs, et nous voilà arrivés au comptabilisme définitif, permettant même d'aller jusqu'à la suppression du billon. »

---

(1) E. Solvay. *Comptabilisme et Fixité de l'unité de valeur abstraite*, p. 135.
(2) E. Solvay. *Principe et raison d'être du Comptabilisme social*, p. 117.

Digitized by Google

En résumé, le comptabilisme, en tant que système, réunit tous les avantages que requiert la circulation normale et intensive des valeurs et ne présente pas les inconvénients que nous avons reconnus au système monétaire. Il constitue une méthode rationnelle et scientifique, dont la portée dépasse celle que l'on serait tenté d'attacher exclusivement à un mécanisme judicieux de transaction. Si l'on reconnaît au comptabilisme un caractère *légal*, dès l'instant où chaque individu a son compte personnel introduit dans les registres de la comptabilité générale et officielle, on est à même d'évaluer, et à tout moment, ce qu'est sa *vie transactionnelle*, représentée, d'un côté, par les garanties qu'il fournit pour obtenir des unités comptabilistes, de l'autre, par les soldes de ses carnets, que les comptables préposés à cette fin ont inscrits successivement à son compte. De telle façon que, grâce à l'organisation d'une comptabilité générale, il serait possible de tenir à jour la situation sociale de chacun, c'est-à-dire sa *vie de relation effective*, celle-ci n'étant formulée en réalité que par des chiffres, par rapport à celle des autres.

On voit tout de suite combien le système comptabiliste diffère dans ces conditions du système métallique. Il est essentiel, pour le comprendre, de se rendre compte de ce que devient ici le principe de l'échange. Pour la plupart, la notion de transaction implique toujours et nécessairement échange. Impossible, semble-t-il, d'imaginer un achat ou une vente sans concevoir en même temps l'idée de la contre-valeur d'échange de l'objet cédé. On ne conçoit l'échange qu'à raison de lintervention, fût-ce à une époque lointaine, de la contre-valeur de l'objet aliéné, c'est-à-dire de monnaie. On est avant tout *échangiste*.

Il n'en est plus ainsi dès que l'on entre dans le système comptabiliste. Ici, on ne connaît que des unités dites *inscriptives*, et non manipulatoires. On n'y utilise que des unités de *compte*, extinctoires plutôt qu'acquisitives. On n'échange rien puisqu'on ne prend pas possession du gage. En système comptabiliste, l'unité est temporaire, créée pour effectuer une seule opération. Le gage, en outre, est soumis, grâce au contrôle des institutions comptabilistes, à une surveillance continue, et jamais il ne pourrait y avoir de mécompte pour celui qui transactionne avec son détenteur, puisqu'il n'est pas possible de disposer d'unités comptabilistes dépassant la valeur du gage. Jamais non plus, il n'y aura lieu de prendre possession du gage, et ainsi l'échange nayant plus de raison d'être, les transactions sont seules rationnelles.

On le voit, dans un système ainsi compris, tout se fait socialement. La personnalité des individus disparaît dans toute opération vente-achat; c'est socialement qu'ils obtiennent le pouvoir d'acquisition, c'est socialement qu'ils y renoncent. Le vendeur peut ignorer l'acheteur, puisque c'est l'Etat, qui, en s'interposant, traite en réalité

Digitized by Google

avec le détenteur de pouvoir acquisitif. C'est lui qui organise en quelque sorte le marché, qui d'individuel devient social, aussi bien qu'il intervient, comme nous l'avons vu, dans l'organisation sociale de la production et de la consommation. Chacun travaille au profit de la collectivité et la collectivité, à son tour, intervient pour régler, au profit de chacun, la consommation et partant les transactions.

Le compte privé, qui exprime dans ces conditions l'ensemble des transactions opérées par chaque individualité, dès qu'il se fait sous la garantie de l'Etat, devient le compte social; il repose sur une notion en concordance parfaite avec le caractère social de la mission de l'Etat, telle que nous venons de le définir.

Le comptabilisme, grâce au compte social, peut donner, et à tout moment, la représentation exacte de la vie sociale de son titulaire. En mettant l'Etat en situation de connaître l'import exact de l'actif et du passif de chacun, il rendrait possible, comme on le voit, l'application d'un système vraiment équitable d'impôt, et spécialement, de l'impôt unique, successoral et réitéré, que nous aurons à étudier plus loin, comme étant le plus rationnel de tous les impôts. Grâce encore au compte social, le comptabilisme rendrait possible également l'organisation du régime dit de *l'égalité au point de départ* en fortune et en capacité offerts à tous, comme étant celui vers lequel doivent tendre les sociétés correctement progressives. Et ainsi, comme l'écrit fort bien Solvay (1), « à un véritable anarchisme économique des individus agissant au sein de la société, chacun pour son propre compte, séparément, distinctement, dans toutes les directions, le comptabilisme substitue l'unité daction, la concentration, la suprême organisation sociale, et, par conséquent la simplification et l'économie. ».

* * *

Lorsque l'on compare le système monétaire au système comptabiliste, tel que nous venons de l'exposer, c'est-à-dire au point de vue de son mécanisme aussi bien que de sa portée sociale, on est bien obligé de convenir que l'on ne pourrait songer à substituer, par un simple jeu de lois et arrêtés, l'un à l'autre. Ce serait même, pensons-nous, aller au-devant d'un échec certain. Les transactions ont pris dans chaque pays un tel développement et reposent sur des procédés, des usages, voire même des traditions si complexes et à ce point ancrés dans l'esprit des masses, qu'il serait puéril de tenter, par un simple artifice législatif, la réalisation d'une réforme de l'espèce.

(1) E. Solvay. *La Théorie des échanges et la Notion du productivisme social*, p. 154.

Digitized by Google

La théorie comptabiliste ne fait que devancer les événements. Elle est une critique autant qu'une méthode. Elle doit, si les données sur lesquelles elle repose sont exactes, scientifiques, être confirmée par les faits eux-mêmes. Elle peut, si ses principes sont judicieusement et progressivement transposés dans la pratique, hâter l'avènement d'une réforme radicale de tout notre système monétaire. Et c'est évidemment de cette manière, c'est-à-dire par des transformations et des adaptations successives, des perfectionnements continuels apportés au mécanisme actuel des transactions, comme aussi par la vulgarisation de la notion véritable des transactions, qu'il convient d'entreprendre l'application généralisée du système comptabiliste.

Déjà, au surplus, les faits sont venus dans une large mesure confirmer les données pessimistes formulées par la théorie comptabiliste et justifier même la valeur de ses principes. Chaque fois que des transactionneurs avisés se trouvent gênés dans leurs opérations, grâce à un système transactionniste imparfait, ils sont bien obligés de rechercher des moyens, des procédés nouveaux qui leur permettent de pratiquer ces opérations dans les conditions les meilleures et alors même qu'ils dérogent quelque peu aux règles du système en vigueur. Les inconvénients que présente l'usage de la monnaie métallique ont fait naître le billet à ordre et la lettre de change. Ils ont donné lieu au système des virements et compensations. Ils ont donné lieu aux *Clearing House*, dont le développement est de plus en plus prodigieux. De simples actes, véritables expédients empiriques, mais confirmés par l'expérience, ces procédés sont devenus des habitudes, puis des règles que les économistes, à leur tour, se sont ingéniés à étudier et à perfectionner, pour donner lieu, en dernière analyse, à des institutions, celles-ci fixant, tout au moins pour un certain temps, les droits et devoirs des transactionneurs.

Les divers Etats, aussi bien que les transactionneurs en général, se sont ainsi vus contraints de bonne heure et à mesure que la circulation des richesses devenait plus intensive, de parer aux inconvénients que présente le système monétaire métallique dans leur intérêt propre aussi bien que dans l'intérêt du public. Ils durent non seulement sanctionner l'usage de moyens nouveaux, mais en imaginer d'autres pour leurs besoins propres. Les billets de banque émis sous leur garantie ne sont rien moins que des unités comptabilistes. Ils équivalent à de la monnaie métallique. Le papier-monnaie, mis en circulation par les Etats, a la même force libératoire que celle-ci. Billet inconvertible, il a cours forcé, et son porteur ne peut exiger son paiement des caisses publiques en numéraire. Il présente, sans aucun doute, des inconvénients. Sa valeur dépend d'une loi et elle ne peut être étendue en dehors des territoires réglés par cette loi. Mais il est évident qu'il serait possible, par une convention internationale, de remédier

Digitized by Google

à ces inconvénients en donnant notamment cours légal à un même papier-monnaie avec engagement de ne pas en augmenter la quantité au delà de la convention intervenue. Comme tel, le papier-monnaie serait, suivant Ch. Gide, la monnaie de l'avenir. Nous y voyons en tout cas un nouvel acheminement vers le comptabilisme social.

Les services des chèques et virements postaux, tels qu'ils sont organisés en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, et, depuis 1913, en Belgique, reposent sur le principe comptabiliste. Pour en faire des institutions comptabilistes au véritable sens du mot, il suffirait d'étendre leur champ d'action et faire intervenir, dans toutes opérations de transaction, la garantie de l'Etat, basée elle-même sur la garantie fournie par chaque affilié.

Mais quelle preuve la guerre horrible qui vient de s'abattre durant cinq ans sur le monde, n'a-t-elle pas apportée de la faiblesse du système monétaire et de la valeur aussi du système comptabiliste? Les divers Etats, neutres aussi bien que belligérants, ont été aux prises avec les pires difficultés et n'ont pu, que grâce à des prodiges d'ingéniosité et en recourant parfois aux pires expédients, maintenir un certain équilibre, et d'ailleurs povisoire, dans l'état de leurs finances. Avec quelle force ne se sont pas révélés ici les inconvénients inhérents au système monétaire? Ce fut le règne du « papier », le règne des artifices, légaux ou illégaux, ayant pour but avant tout de faire vivre les Etats et avec le mépris le plus absolu des principes qui sont à la base du système monétaire. Qui dira les difficultés auxquelles furent livrés les peuples eux-mêmes, dans leurs transactions intérieures aussi bien qu'extérieures, en raison de l'insuffisance du numéraire, et qui d'ailleurs avait fini par disparaître presque totalement de la circulation ?

Le système monétaire ne se prête pas normalement à des emprunts indéfinis, et pourtant les Etats devaient bien y recourir. Il fallut faire appel au patriotisme des citoyens, puis, comme en Allemagne, prendre des mesures de rigueur pour contraindre les citoyens à apporter à l'Etat tout l'or qu'ils avaient enfoui. L'Angleterre même ne dut-elle pas défendre son encaisse par toutes espèces de mesures tout à fait exceptionnelles et jusqu'à défendre toute exportation d'or? A quels subterfuges ne vit-on recourir les divers Etats pour soutenir le cours de leur change ?

On peut dire, d'une manière générale, que durant les cinq années que dura la guerre, le numéraire n'intervint pour ainsi dire plus dans les transactions journalières, dont il est présumé être l'outil nécessaire, indispensable. Les difficultés devant lesquelles on s'est généralement trouvé, précisément parce que le système monétaire métallique est malgré tout toujours à la base du système financier qui préside aux transactions, ont conduit à imaginer, un peu partout,

Digitized by Google

des méthodes transactionnelles qui s'en écartent fondamentalement, d'application immédiate ou éventuelle, et qui ne feront rien moins que hâter, dans l'avenir, l'avènement du comptabilisme.

Durant la guerre, dans la partie occupée du nord de la France (1), le Comité d'alimentation, dépendant du Comité national de Secours et d'Alimentation de Belgique, s'est vu contraint d'y recourir dès son entrée en fonction. Le numéraire ayant, à un moment donné, à peu près complètement disparu de la circulation, le paiement des mar-

---

(1) Copie de la lettre envoyée par M. Van Brée, secrétaire général, à M. Ernest Solvay, président du Comité national de Secours et d'Alimentation de Belgique :

Monsieur Ernest Solvay,
Président du Comité national de Secours et d'Alimentation,
Bruxelles.

Monsieur le Président,

Je crois intéressant d'attirer votre attention sur un essai de comptabilisme qui s'opère actuellement dans la partie occupée de la France, en conformité avec les vues que vous aviez émises dans l'allocution prononcée par vous le 26 janvier 1915.

Dans cette allocution vous disiez, en effet :

« Si maintenant, cela étant, et pour faire de la prévision d'assez longue durée, nous envisageons le moment où le sol et l'industrie belges ne produiraient plus rien de ce qu'il nous faut couramment pour nous simplement nourrir, vêtir, loger et soigner au minimum, toute vie de luxe ayant cessé d'exister et tout devant nécessairement alors nous venir du dehors, non pas en argent, mais en nature, logiquement dans ce cas, ce serait au gouvernement, qui précisément séjourne au dehors, à agir de façon à nous envoyer toutes les matières qui concernent ces nécessités. Nous, Comité national établi dans le pays occupé, ne verrions jamais d'argent nous arriver dans ces conditions, et nous répartirions les matières de secours et d'alimentation reçues du gouvernement et des donateurs entre les diverses provinces; celles-ci les répartiraient alors entre leurs diverses communes, qui elles-mêmes, enfin, les répartiraient entre tous les particuliers, cela sans tenir aucun compte des situations sociales de ces derniers. Telle serait, me paraît-il, la situation dans cette extrême hypothèse.

» Mais les communes, quant à elles, pourraient recevoir de l'argent en se faisant payer leurs fournitures par les personnes qui en auraient les moyens, et avec cet argent ainsi reçu, et d'accord en cela avec leur Comité provincial et avec le Comité national, elles pourraient satisfaire à d'autres nécessités.

» Ou bien les communes ne réclameraient pas le paiement immédiat de leurs fournitures aux particuliers aisés et elles se borneraient à porter les sommes ainsi dues au compte de chacun, sommes qui seraient, en ce cas, payées par eux aux communes seulement après la guerre.

» Ce sont là des vues personnelles que j'ai succinctement exposées en diverses circonstances et que je crois bien faire de répéter, parce qu'elles pourraient être de nature à orienter les directions que nous suivons, si celles-ci devaient se modifier.

» Je veux dire que le principe commercial, dont l'application a prévalu

Digitized by Google

chandises nécessaires à la subsistance des populations fut pratiqué uniquement à l'aide de bons, véritables bons comptabilistes, et à l'intervention des comités de district. Ces comités de district, préposés à l'administration des syndicats régionaux de ravitaillement, livraient les marchandises aux communes, sans exiger de paiement immédiat, celles-ci faisaient de même au regard de leurs administrés, par compte social courant ouvert à chacun, étant entendu toutefois que ces paiements seraient effectués respectivement par les communes et

---

pour sa simplicité, a plus ou moins un équivalent dont il serait possible de tirer parti, le cas échéant. »

Vous savez que l'organisation du ravitaillement dans la partie occupée de la France peut se schématiser comme suit :

Des institutions ont mis à la disposition de la C. R. B., à Londres, les sommes nécessaires à assurer l'alimentation des populations du territoire occupé, et les marchandises ainsi achetées sont expédiées aux différents comités de district organisés en France.

Le numéraire étant fort peu abondant dans le territoire français occupé et les autorités allemandes désirant conserver dans la région le peu de valeurs monétaires qui s'y rencontrent encore, le paiement des marchandises se fait, par les comités de district, suivant bon (formule annexe n° 1).

Tous les quinze jours un relevé de compte est envoyé aux comités de district, et si ceux-ci sont d'accord ils nous envoient la reconnaissance qu'ils sont débiteurs d'une somme de.....

Ces reconnaissances seront remises ultérieurement aux institutions qui font les avances de fonds à Londres.

Afin de garantir la bonne fin des opérations, chaque comité de district a signé un engagement (suivant modèle n° 2). (Le montant total des ces cautionnements, pour les régions occupées, est de 22,275,000 francs.)

La signature de ces formules et bons est rendue valable par des procurations montrant que les signataires agissent au nom de la plupart des communes ravitaillées.

D'ailleurs la majorité de ces districts sont constitués en syndicats ayant personnification civile.

Les comités de district envoient les marchandises aux comités régionaux qui, eux, les délivrent directement aux communes.

Ici encore, les comités de district débitent les comités régionaux ou les communes pour la valeur des marchandises qui leur sont fournies, et ces communes restent débitrices de la plus grande partie des marchandises qui leur sont fournies.

Une partie cependant doit être payée en espèces, afin de permettre aux comités de district de régler eux-mêmes certaines dépenses, notamment les frais de transport qui doivent être payés en numéraire.

Les communes, qui, elles, reçoivent les marchandises en grande partie à crédit, les répartissent aux habitants qui sont répartis en trois catégories : les habitants payants, les non-payants remboursables, les non-payants gratuits.

Les annexes n°s 3 et 4 donnent le texte d'une circulaire et d'un modèle d'état de caisse se rapportant au mécanisme de ces opérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués.

F. VAN BRÉE.

Digitized by Google

les administrés dès le lendemain de la guerre, les comités de district devant, de leur côté, rembourser les avances de fonds aux institutions qui les leur avaient consenties.

Il s'agit là d'une expérience comptabiliste avec l'intervention et sous la garantie des pouvoirs publics, que l'on pourrait considérer comme intégrale si elle n'avait dû s'arrêter par l'intervention finale de monnaie. Elle a, au surplus, faut-il le dire, pleinement réussi.

Si, par ailleurs, les mesures qui durent être prises par les Etats, et sous la pression des circonstances, ne peuvent être considérées comme représentant de véritables essais comptabilistes, elles n'en sont pas moins des preuves certaines que, dès l'éclosion de la grande crise, le système monétaire s'est plus que jamais révélé inférieur aux besoins de la vie économique et que plus que jamais aussi, l'on tend un peu partout vers l'instauration du régime comptabiliste.

Il semble en tout cas que, dès maintenant, on paraisse préoccupé de mettre fin à l'un des inconvénients les plus graves du système métallique, c'est-à-dire le manque de fixité internationale de l'unité de valeur de la monnaie.

En Russie (1), le gouvernement a décidé d'établir le monopole des changes au profit de la Banque d'Etat. Tout exportateur doit lui vendre les effets qu'il crée sur ses débiteurs étrangers. Ce monopole doit subsister trois ans après la fin de la guerre et le gouvernement russe étudierait actuellement la question de savoir si ce régime ne pouvait être rendu définitif. La Banque paie les exportateurs au cours du jour que, vraisemblablement, elle établit elle-même. Ce cours *doit varier* à raison de la situation tout à fait anormale qui résulte de la guerre. Mais on conçoit qu'en temps de paix, il puisse devenir *invariable*, grâce à de multiples opérations de crédit et de comptes courants inter-bancaires, ainsi que d'importation et d'exportation de valeurs mobilières internationales. Les paiements en or, dans ces conditions, pourraient disparaître dans les relations entre différents pays. La voie serait ainsi ouverte une fois de plus à l'application internationale du régime comptabiliste.

Le gouvernement allemand a pris des mesures analogues à celles du gouvernement russe, avec cette différence qu'il emploie les services de plusieurs banques pour réaliser l'unification du change et paralyser la spéculation.

Dans le même sens agirent les savantes opérations de crédit que l'Angleterre et la France pratiquent aux Etats-Unis. Ces opérations avaient pour objet de remplacer les paiements en or par des exporta-

(1) Ces renseignements sont repris d'une note adressée par M. Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles et membre du Comité de direction de l'Institut Solvay, à M. Solvay, le 25 septembre 1916.

Digitized by Google

tions sur grande échelle de titres, lesquels sont vendus ou donnés en gage aux banques américaines.

Un fait curieux a prouvé, du reste, la limitation en temps de guerre du pouvoir de l'or comme moyen de règlement international. Les deux gouvernements de Suède et du Danemark ont pris des mesures pour se préserver de l'invasion excessive de l'or. Ils se réservèrent de suspendre la frappe de ce métal dans les hôtels des monnaies et autorisèrent leurs banques centrales à refuser les lingots d'or et à ne pas donner de billets en échange.

En Hollande, une loi fut votée en vue de l'organisation de services de chèques postaux et mandats de virement, qui parut dans le « Staats-Courant » d'août 1916. Au Congrès dit du domaine financier communal, tenu à Amsterdam le 9 septembre de la même année, une proposition fut formulée tendant à la création d'« Offices de compensation », pour permettre aux particuliers d'effectuer par virement les payements à la commune.

M. De Vriés, échevin des finances d'Amsterdam et auteur de la proposition, demandait à ce qu'il fût procédé à quelques modifications de la loi communale hollandaise, permettant à ces offices communaux d'entrer en rapport avec la Banque Néerlandaise, pour étendre le système à tout le pays et, éventuellement, faciliter son internationalisation.

On le voit, une tendance très accusée se manifeste, dans presque tous les pays, dans le sens de la suppression du système monétaire métallique et de l'adoption progressive dans les transactions du principe comptabiliste. Il s'agit là d'une première étape et qui permet d'espérer que le « Comptabilisme social » lui-même ne sera plus dorénavant rangé parmi les systèmes d'utopies. Comme le propose Ansiaux, il y aurait un intérêt énorme à procéder dès maintenant à une systématisation de toutes ces expériences partielles, pour réaliser la fixité, la stabilité dans les relations monétaires internationales. Une conférence de délégués des divers Etats, ayant pour mission d'étudier les conditions dans lesquelles ce résultat pourrait être atteint, serait certes de la plus haute importance. Et il est à présumer, on peut même être certain que ses résolutions marqueraient une étape nouvelle, probablement décisive, dans le sens de l'instauration du Comptabilisme.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

L'impôt successoral réitéré.

La caractéristique essentielle des impôts est de représenter des droits que l'Etat se réserve sur l'avoir des citoyens. Ces droits, plus ou moins étendus et qui portent sur les objets les plus divers, doivent lui permettre notamment de faire face aux dépenses inhérentes à l'organisation des services dits publics, l'entreprise de travaux de toute espèce, puis de parer à quelques autres besoins créés par la vie sociale en général.

Cette conception très restreinte des impôts a fini néanmoins et très particulièrement durant ces derniers temps par s'élargir, c'est-à-dire que les ressources qui viennent alimenter le Trésor public sont affectées de plus en plus à d'autres objets et notamment à l'organisation systématique de l'assistance sociale. C'est là une des conséquences des transformations qui se sont produites depuis un siècle environ dans les modes de production et qui en modifiant les rapports sociaux ont rendu de plus en plus nécessaire l'intervention des pouvoirs publics en faveur des classes laborieuses.

On ne peut plus en effet le nier aujourd'hui. La technique industrielle, en se perfectionnant de plus en plus et au point de donner lieu aux systèmes dits capitalistes de production, a fini par engendrer une inégalité de plus en plus grande dans la possession des richesses et qui ne pouvait pas ne pas se répercuter sur la vie sociale toute entière. La lutte devient de plus en plus âpre entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. C'est que, il faut bien le reconnaître, la possession des richesses n'entraîne pas avec elle que des jouissances de toute espèce, et légitimement enviées par tous, mais une certaine puissance dont peuvent se servir les riches et dans

Digitized by Google

des conditions telles qu'ils parviennent à s'assurer dans tous les domaines une supériorité notoire sur ceux qui n'ont rien.

De tout temps, les moins favorisés ont lutté pour améliorer leur sort et ils y ont en partie réussi. Ils durent se battre pendant des siècles pour faire disparaître les inégalités civiles; ils doivent se battre encore dans la plupart des pays, pour conquérir la complète égalité politique. Et il se fait très curieusement, qu'à mesure que s'offrent à eux des perspectives de vie meilleure, grâce à une reconnaissance plus complète de leurs droits, le régime économique créé par la transformation radicale de la technique industrielle, les éloigne plus que jamais d'un but qu'ils se croyaient près d'atteindre.

Ces circonstances rendent compte de la différenciation de plus en plus accusée qui se manifeste entre les classes riches et les classes pauvres et les classes moyennes elles-mêmes tendent à venir grossir de plus en plus les rangs de celles-ci. Elles expliquent aussi le ressentiment qui se manifeste avec une acuité grandissante contre les plus fortunés, auxquels on refuse de reconnaître plus longtemps la jouissance de privilèges qu'ils ne doivent pas en général à leur intelligence, leur talent ou leur mérite, mais à une organisation sociale défectueuse, maintenue par ceux-là mêmes auxquels elle profite. Il faut bien le reconnaître : ou bien la quantité totale de richesses produites chaque année suffit à faire face aux besoins de tous ou elle n'y suffit pas : dans un cas comme dans l'autre il importe que des mesures soient prises pour mettre fin à une situation devenue intolérable, et pleine de dangers pour la paix sociale.

C'est à cette conclusion qu'aboutit Solvay, lorsqu'il propose de transformer radicalement les systèmes fiscaux actuellement en vigueur, pour suggérer l'idée de les remplacer par l'impôt dit *successoral réitéré, unique et fin de vie.* Il ne s'agit plus pour lui de considérer uniquement les impôts comme des expédients plus ou moins habiles qui permettent aux gouvernements de faire face aux dépenses nécessitées par certains services ou travaux d'ordre public. L'impôt successoral réitéré doit être envisagé comme un facteur essentiel primordial de *redressement social.* « Nest-il pas de toute évidence, écrit-il (1), que chacun devrait participer financièrement aux charges sociales, c'est-à-dire devrait mettre les dirigeants chargés d'administrer la société en possession d'une partie de son capital, de son bien-être ou de son travail, proportionnelle ou plus que proportionnelle à la part que représente la situation qu'il y a acquise, pourvu

(1) E. Solvay. *Sur les Fondements positifs bio-psychiques et énergéto-productiviste de l'évolution sociale*, p. 17. *Revue Economique internationale.* Décembre 1913.

Digitized by Google

que cette situation dépasse ce dont il a besoin pour vivre avec aisance. Il n'est ni juste, ni équitable, pour employer les expressions vagues du langage ordinaire ; il n'est ni physiologique, ni productiviste, pour parler plus rigoureusement, qu'il en soit autrement. Le seul impôt pouvant répondre sûrement à ces conditions énergéto-productivistes est l'impôt successoral, c'est-à-dire l'impôt après soi. *L'impôt de fin de vie* vaut évidemment mieux que *l'impôt de fin d'année* sur le revenu, qui réalise déjà une forme relativement perfectionnée et pourra être appliqué temporairement. Il ne peut y avoir aucun doute que l'impôt successoral ne devienne un jour assez prochain l'unique impôt et agisse puissamment comme facteur de redressement social. »

Si donc l'intervention de l'Etat, s'ingéniant à demander à l'impôt les ressources qui lui permettent de venir en aide dans certains cas aux moins fortunés, représente déjà un élargissement considérable de la conception primitive de l'impôt et essentiellement favorable à la pacification sociale, on ne doit pas néanmoins la considérer comme étant la formule ultime, définitive, dont on puisse attendre l'amélioration désirée dans les rapports sociaux. Ce qu'il importe c'est de réduire graduellement les différences de situation héréditairement transmises et qui se justifient de moins en moins. « Le déshérité *héréditaire* est déjà habitué à l'idée de l'amélioration de son sort, il est indispensable que le favorisé *héréditaire* s'habitue à l'idée de la réduction du sien dans l'avenir, quelque désagréable que cela puisse être pour lui (1). » Il le doit non seulement comme conséquence des commandements de la Morale sociale, mais parce que la paix sociale elle-même est à ce prix. Il ne s'agit pas d'ailleurs, dans l'espèce, de tendre vers une sorte de nivellement social, purement chimérique, il s'agit de se rapprocher effectivement du régime proposé par Solvay et dit de *l'égalité au point de départ*, en fortune et en éducation, offerte à chacun, créant en réalité pour tous une sorte d'égalité des chances et qui les mettent en situation d'affronter le mieux possible la lutte pour la vie.

* * *

L'impôt successoral réitéré repose sur un principe ainsi défini par Solvay (1) : « La fortune que l'on possède est socialement d'autant plus légitime qu'elle tient de plus près à celui qui en a été l'édifica-

---

(1) E. Solvay. *Productivisme social.* Dans : *Questions d'Energétique sociale. Loc. cit.*, p. 91.

Digitized by Google

teur productiviste et par suite son imposition o
au moins proportionnelle à son degré d'éloign
nier, aussi bien en ligne directe que collatérale.

Si l'on tient compte de tout ce qui a été dit
cipe ainsi énoncé soulève les questions ci-après :

1. Le droit de propriété se justifie en ordre i
travail;

2. L'impôt doit être proportionnel à la fortune

3. L'impôt doit être éventuellement unique, fi

4. Il y a une différence à faire entre la fortun
efforts directs et celle acquise par transmission;

5. L'impôt perçu sur la fortune transmise est d'
que l'on s'éloigne davantage de son édificateur, en l
bien qu'en ligne collatérale.

Envisageons ces divers points dans leurs rapports logiques. On n'est pas d'accord en général, comme on sait, au sujet des raisons et arguments qui peuvent servir à légitimer la propriété. Le Code civil n'en donne pas une définition qui la justifie en droit. La propriété n'y est définie que par ses attributs : reconnaissance à l'égard de chaque individu du droit de disposer d'une chose à l'exclusion de toute autre personne. Il n'est donc point fait mention ici, comme on voit, du travail. Il ne faut pas en être trop surpris. C'est que les auteurs du Code civil ne pouvaient prévoir les bouleversements profonds qui devaient s'opérer plus tard dans la vie sociale, en raison des transformations intervenues dans les modes de production et partant dans la vie économique et qui devaient entraîner nécessairement un changement dans la manière d'envisager le droit de propriété lui-même. Ils avaient préféré s'en tenir à une réserve prudente et leur définition n'exclut pas d'ailleurs la reconnaissance de la légitimité de la propriété par le travail.

La reconnaissance d'une conception juridique nouvelle de la propriété est donc possible, car on ne peut plus s'arrêter à la thèse qui entend faire de celle-ci un produit de la liberté elle-même, antérieur et supérieur à la constitution de la société et qui devrait rester immuable. On est de plus en plus d'accord pour admettre qu'elle n'est en réalité que la conséquence d'une convention sociale, voulue et établie par les hommes et susceptible par conséquent d'être modifiée par eux. C'est ainsi que la manière de concevoir le droit à la propriété a subi, au cours des temps des transformations profondes, imposées par les faits et les circonstances : le droit de conquête, la priorité de l'occupation, l'incorporation, la prescription ont précédé, comme modes d'acquisition de la propriété, l'achat, la donation, l'hérédité, testamentaire ou *ab intestat*, qui représentent autant de formes de conventions grâce auxquelles peut être opéré le transfert de la pro-

Digitized by Google

priété entre parties. Et l'on peut donc présumer que celle-ci pourra être envisagée dans un sens plus large encore ou tout au moins suivant une conception nouvelle, si les circonstances l'exigeaient.

Le fondement essentiel, capital de la propriété doit être, dans le régime social et économique actuel, suivant Solvay, le travail. Les rapports sociaux, spécialement au point de vue de la répartition, devraient selon lui, être de plus en plus régis suivant la formule dont nous avons déjà souligné l'importance : « A chacun selon sa productivité sociale utile. » Celle-ci ne revient pas à dire que chacun ne pourrait disposer en pleine propriété que de ce qu'il a produit, mais qu'il doit tout au moins être garanti d'une manière plus complète de la propriété de ce qu'il produit. La part de richesses dont chacun pourrait ainsi disposer effectivement aurait pour fondement principal le travail, et celui-ci serait d'autant plus rémunérateur que la production à laquelle il donne lieu serait d'une utilité sociale plus grande : ainsi, la possibilité de disposer éventuellement des richesses produites reste un des stimulants les plus effectifs, les plus puissants de la production générale.

Une société conçue suivant ces principes, fonctionnerait d'une manière productiviste au vrai sens du mot. Elle permettrait à chacun de disposer effectivement du quantum énergétique dont il a besoin et qui le mettrait par là même en situation de mieux produire. Elle inciterait tous les individus à produire de plus en plus, en leur garantissant le produit de leur travail et en leur assurant conséquemment plus de bien-être. Mais elle créerait aussi une situation sociale nouvelle, qui demande des correctifs.

C'est que le savoir, le savoir-faire et la volonté de faire ne sont pas des attributs répartis également entre tous les hommes. Un régime dans lequel le travail serait reconnu en tant que facteur principal de répartition, conduirait rapidement à des inégalités dans l'avoir aussi étendues que celles qui s'observent actuellement dans un régime qui ne lui reconnaît pas toute sa valeur. Il sera sans doute mieux accepté par les masses, parce que plus équitable et basé tout au moins sur l'égalité des chances. Mais puisque le but ultime de toute politique sociale doit être l'amélioration progressive, continue et indéfinie du bien-être de l'*homme universel moyen*, sans jamais entraver la « production intégrale existante » (1), il faut ici des correctifs, des mesures de redressement social. Et s'il est vrai que l'impôt, en tant que repésentant l'expression du droit de la collectivité de prélever une part sur l'avoir des citoyens, doit être envisagé comme

---

(1) E. SOLVAY. *Principes de politique sociale.* Dans : *Questions d'Energétique sociale,* p. 75.

Digitized by Google

étant l'un des meilleurs moyens d'atteindre à ce but, il devient nécessaire, logiquement, de percevoir des droits sur cet avoir, proportionnels à son importance, de manière à pouvoir organiser si pas l'égalité parfaite et définitive, tout au moins l'égalité dite au point de départ.

* * *

L'impôt sur le revenu qui est inscrit déjà dans les législations d'un grand nombre de pays, repose sur ce même principe. Il est justifié en raison des considérations que nous venons de développer et représente une forme améliorée d'imposition, plus rationnelle que l'impôt indirect, car, comme l'écrit Solvay (1) : « il est indispensable que l'homme puisse librement emprunter à son milieu, dans les meilleures conditions de prix, l'énergie vitale alimentaire constitutive ». Et ceci conduit à admettre la nécessité de supprimer les impôts dits de consommation.

Mais l'impôt sur le revenu ne représente pas la meilleure forme d'impôt. Il donne lieu, dans sa perception, à des vexations sans fin et qui font que le public lui est en général ouvertement hostile. Son recouvrement est lui-même très difficile et extrêmement onéreux. A tous égards, on doit admettre, avec Solvay, que le seul impôt véritablement rationnel, est l'impôt fin de vie et ainsi que nous allons voir, conçu sous la forme *successorale réitérée.*

L'impôt successoral est d'une perception beaucoup plus facile que l'impôt sur le revenu. Il est plus logique et se justifie mieux. La collectivité incite chaque citoyen à participer au mieux de ses facultés et de ses aptitudes, à la production d'ensemble, l'y aide par tous les moyens et le laisse jouir de son vivant des fruits de son labeur. Elle le maintient dans son droit de léguer ses biens, mais elle vient au décès, revendiquer la part qui lui est légitimement due et qui doit lui permettre d'aider la génération qui vient à entreprendre la lutte pour la vie.

Mais, logique avec elle-même et attentive à l'observation du principe de droit productiviste qui légitime la propriété avant tout par le travail, elle fera ici une distinction, d'une part entre la fortune acquise par les efforts du légataire, d'autre part, celle qui lui est dévolue par transmission. Elle imposera celle-ci plus que celle-là et davantage lorsqu'il s'agira d'un héritage fait en ligne collatérale que quand il s'agira d'un héritage fait en ligne directe. Elle impo-

(1) E. Solvay. *Energétique sociale et politique positive.* Dans : *Questions d'Energétique sociale*, p. 221.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

sera plus aussi une fortune qui a subi deux transmissions, par exemple celle provenant de grands parents, que celle qui n'en aura subi qu'une, par exemple celle provenant du père ou de la mère. En un mot, l'impôt sur la fortune transmise sera proportionnel au degré d'éloignement du bénéficiaire de l'édification de la fortune, en ligne directe aussi bien que collatérale.

Cette formule ne présente donc pas seulement un avantage incontestable, en ce sens qu'elle empêche notamment l'édificateur et détenteur de biens de créer une ou plusieurs générations d'oisifs, qui sont restés complètement étrangers à leur production ou mise en valeur; elle met fin aussi à des injustices flagrantes, puisque grâce à une taxation de plus en plus lourde, elle peut réduire progressivement les droits de propriété sur des biens produits et simplement légués par des antécédents et jusqu'à extinction complète. Elle est, au vrai sens du mot, une formule de redressement social. Comme telle, elle n'est pas seulement qu'une mesure de réparation, requise par l'équité, mais elle représente un des facteurs essentiels de la politique productiviste, c'est-à-dire du progrès. Et logiquement, elle devra permettre de remplacer en dernière analyse les multiples expédients, les systèmes d'impositions actuellement en vigueur, l'impôt unique, payable à la mort, étant infiniment plus rationnel que tous les autres impôts.

Une seule objection pourrait être faite ici, à savoir que l'unification de l'impôt, encore que désirable, doit rencontrer dans l'application des difficultés voire même des résistances qu'il paraît, à première vue, impossible de surmonter.

Solvay s'est ici préoccupé de répondre lui-même : « En indiquant comme aboutissement l'impôt unifié payable à la mort, écrit-il (1), je ne mets pas en cause le principe d'hérédité. On arriverait tout naturellement à cette forme d'impôt si, après avoir substitué à l'inextricable complexité de tous nos impôts, l'impôt unique sur la fortune ou sur le revenu, tel qu'il existe déjà chez des nations plus instruites et plus avancées que la nôtre, au lieu de rendre cet impôt *recouvrable* annuellement, on commençait, par exemple, par le rendre recouvrable tous les deux ans seulement, puis tous les cinq ans, puis tous les dix ans et finalement recouvrable une seule fois par vie d'individu, au moment où celle-ci vient de s'éteindre. Envisagé de cette façon, l'impôt payable à la mort n'est autre chose qu'une forme de recouvrement de l'impôt unifié, et c'est la vraie façon de l'envisager. Mais il est évident que si un jour la pratique permet d'en arriver là — et inéluctablement on y arrivera selon moi — on ne se préoccupera

(1) E. Solvay. *Productivisme social.* Dans : *Questions d'Energétique sociale.* p. 97.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

plus alors de rechercher quel peut être le revenu du contribuable à chaque année de sa vie, on ne se tourmentera plus et on ne le tourmentera plus à ce sujet, on le laissera vivre tranquille et l'on se bornera simplement à constater quel est le chiffre de sa fortune au moment même de sa mort. On multipliera ce chiffre par le coefficient d'imposition qui aura été adopté et l'on aura ainsi la somme que doit payer le contribuable à sa mort : tel serait l'impôt unique une fois payable par vie d'individu. Je n'ai pas la naïveté de prétendre que cette mesure — pas plus que les précédentes et celles qui suivent — soit actuellement d'application pratique; mais j'estime que si un jour cet impôt unique et son mode de recouvrement unique devenaient praticables, ce résultat serait un des plus élevés auxquels puisse aboutir la société et qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre pour y arriver ».

Il va de soi que l'impôt dit unique, perçu d'abord de cinq en cinq ans ou de dix en dix ans, puis fin de vie, ne pourrait remplacer initialement et en une fois tous les autres modes de perception d'impôts existants. Il devrait, dans une période transitoire, n'être appliqué que partiellement, c'est-à-dire en laissant subsister temporairement certains des autres impôts : son taux devrait être accru progressivement et à mesure que ceux-ci seraient supprimés.

La perception de l'impôt effectuée primitivement par périodes aussi bien que celle de l'impôt successoral réitéré, forme définitive, ne pourraient être garanties, s'il n'était pris des mesures de précaution par les administrations du fisc et qui seraient de nature à déjouer les fraudes ou la dissipation anticipée des sommes régulièrement dues au Trésor. L'application intégrale du système deviendra possible si l'on veut bien pratiquer concomitamment le comptabilisme, chaque citoyen ayant son *compte social*, qui fournit à tout moment la représentation exacte de son avoir, et de manière aussi qu'il devient possible de discerner la fortune acquise par les efforts de son détenteur de celle acquise par simple transmission.

L'une et l'autre réforme, judicieusement et progressivement mises en pratique doivent être envisagées, avec le productivisme, comme étant les instruments par excellence du progrès.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

L'Egalité dite « au Point de Départ ».

La liberté humaine réelle, absolue, telle que la conçoivent encore les idéalistes, n'existe pas. Nous sommes, ainsi que nous l'avons vu, régis par des lois et ces lois sont communes au monde organique et inorganique. Nous ne sommes pas maîtres de nos pensées, pas plus que de nos actes. Nous pouvons en découvrir les causes, nous pouvons même prévoir dans une certaine mesure, dans quelles conditions, grâce aux lois statistiques, ils doivent se produire : les actes volontaires des hommes sont régis par les lois naturelles.

Les sociétés humaines n'y échappent pas davantage. Elles sont avant tout, aussi bien que les hommes pris individuellement, soumis à la loi physiologique de la recherche de la meilleure existence, qui n'est elle-même qu'une expression de la loi physico-chimique du travail maximum. Les uns et les autres aussi sont assujettis aux grandes lois que nous avons étudiées en Energétique. Et c'est en partant de ce point de vue que nous avons été amené à postuler avec Solvay qu'il était possible de déterminer ce que devraient être les formules de la conduite politique pour que leur développement fût normal, régulier, c'est-à-dire en concordance avec les lois originelles.

Nous avons étudié successivement les divers principes auxquels conduisent les lois sociologiques, envisagées de leur point de vue énergétique, comme étant ceux qu'il importe d'appliquer dans le gouvernement de toute société humaine ayant atteint un certain degré de civilisation. Ils se complètent, comme on aura vu, mutuellement et s'ajoutent aux quelques notions et vérités d'ordre subsidiaire qu'il est possible d'en faire dériver, pour servir tous à la fois de base à la science politique positive.

Digitized by Google

Mais en admettant que ces principes, transposés dans l'action, aient été mis effectivement en pratique durant un temps suffisamment long, dans une société déterminée ou plutôt un groupe de sociétés déjà évoluées, que se passera-t-il? Déjà, sous l'empire de la loi naturelle de l'évolution, on voit apparaître chez chacune d'elles et malgré des phases, d'ailleurs temporaires, de regrès, des tendances nettement progressives. Que deviendraient ces mêmes sociétés sous l'effet d'une discipline politique scientifiquement déterminée et exercée avec méthode? En d'autres termes, vers quel état social s'achemineraient des sociétés correctement gouvernées, c'est-à-dire en conformité avec les règles prescrites par une politique, un droit et une morale positifs?

Cette question soulève des points de vue du plus haut intérêt. S'il est malaisé de prévoir avec certitude quelle sera, dans une situation sociale déterminée, l'attitude que peuvent prendre les hommes, il est possible en tous cas de discerner, et pour ainsi dire scientifiquement, certains faits étant donnés, quels sont ceux qui les accompagneront ou qui leur succéderont nécessairement dans l'avenir. Et si quelque inconnue peut échapper aux prévisions, on peut présumer que les rapports qu'il est possible de reconnaître, et à priori entre les faits d'ensemble, sont suffisants pour qu'il soit permis de caractériser, dès maintenant, certains aspects de la situation sociale de demain.

L'indication fondamentale qui dérive de l'étude sociologique est fournie, comme nous l'avons vu, par la loi énergéto-dégradatrice, qui requiert ,au point de vue de l'action politique, la mise en application des trois premiers principes essentiels que nous avons étudiés au cours de ce travail. Ils ont trait, l'un et l'autre, à l'accroissement progressif de la production jusqu'à devenir maxima.

Une production intégrale maxima pourra être obtenue, comme nous l'avons vu, grâce au travail de l'homme capable, utilisant son intelligence, sa force de volonté et sa puissance d'action sur d'autres hommes et sur des machines, associé, d'un côté, à celui de l'homme de moindre capacité, agissant principalement, comme moteur vivant, et, de l'autre, à celui de la machine. Le principe productiviste et le principe du capacitariat requièrent la mise en action, par la collectivité aussi bien que par l'individu, de toutes les mesures comme de tous les moyens capables d'atteindre ce but. Le principe dit du chômage-capacitariat complète logiquement les deux principes précités et fait entrevoir, en outre, ainsi que nous l'avons vu, comment la société finira par régler, en dernière analyse, dans une sorte d'automatisme de plus en plus parfait, toute la production.

Le développement du capacitariat jouera dans l'évolution sociale un rôle nettement prépondérant. Déjà, la population a, au point de

Digitized by Google

vue de son ensemble, une tendance à s'accroître et il faut présumer que le nombre d'hommes initiés au savoir et au savoir-faire, c'est-à-dire au savoir généralisé, allant en augmentant, celui des hommes de savoir spécifié, possédant communément ces trois facultés, l'imagination créatrice, le jugement et le pouvoir de travail, ira grandissant à son tour : ils sont et seront toujours les agents actifs, essentiels de la progression sociale.

Si les progrès réalisés dans les divers domaines de l'activité humaine sont en partie le produit de l'expérience propre à l'homme, si merveilleusement guidé par son intelligence, quelle part aussi ne faut-il reconnaître au savoir, c'est-à-dire à la science, alors que nous savons que c'est grâce à elle qu'il est à même de s'adapter de mieux en mieux au milieu extérieur. Les découvertes réalisées durant les cent dernières années à la faveur d'un régime politique assurant à chacun, et mieux que par le passé, la possibilité de développer ses facultés naturelles, de perfectionner sans cesse sa capacité de savoir et de pouvoir, sont le gage certain de nouvelles conquêtes dans l'avenir. Si, dans cet ordre d'idées, nous ne pensons pas qu'il soit légitime d'aller aussi loin que Solvay, lorsqu'il proclame que le monde se précipite vers son état scientifique et industriel ultime et que la science est bien près d'avoir dit son dernier mot, il n'en est pas moins certain qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à voir le patrimoine commun de nos connaissances s'accroître encore dans la mesure où il s'est enrichi durant les quelques décades qui viennent de s'écouler. Mais des découvertes scientifiques nouvelles restent à faire et seront faites sans aucun doute, des perfectionnements aussi et surtout seront apportés à nos connaissances théoriques et patiques déjà acquises, et qui, en modifiant le cours des idées ou en faisant naître des idées nouvelles, modifieront sans doute encore le cours des choses. N'est-il pas permis d'espérer que l'on finira un jour par réaliser la gratuité ou la presque gratuité de l'énergie? Qui voudrait croire que la synthèse des principes organiques alimentaires est du domaine des impossibilités ! On peut tout attendre de l'une ou l'autre de ces découvertes. Dès maintenant une production générale beaucoup meilleure pourrait être atteinte grâce aux moyens dont nous disposons déjà, grâce à une adaptation et à une utilisation meilleures des capacités productives, en conformité avec les principes productivistes. Sous un régime de garantie effective du droit à l'existence, le rendement énergétique de chaque producteur serait, par surcroît, notablement accru, et conséquemment, le rendement social total serait supérieur à ce qu'il est sous un régime de consommation anarchique. Et l'on est fondé de croire, que les efforts coordonnés des hommes pris individuellement aussi bien que ceux réalisés par les pouvoirs publics dans le sens d'une production générale meilleure, donneraient à celle-

Digitized by Google

ci un développement maximum, en quantité et en qualité, intéressant en ordre principal les objets et produits de première nécessité, puis subsidiairement et progressivement ceux de nécessité moindre.

* * *

Que se passera-t-il entretemps, toujours sur le terrain social, par suite de l'application suivie des autres principes énergétiques? Ici encore, des prévisions sont, dans une certaine mesure, possibles. Les premières constatations que l'on est autorisé à faire ont trait aux diverses questions que soulève le grave problème de la répartition.

D'une manière générale, aussi longtemps que la production d'ensemble restera imparfaite et insuffisante, les échanges des énergies utilisables devront nécessairement être effectués d'après le système de l'offre et de la demande. Logiquement aussi, les objets les moins produits ou les choses quelconques, matérielles ou immatérielles les plus rares, conserveront une plus-value en rapport avec leur utilité, puis leurs quantité et qualité. La valeur transactionnelle des uns et des autres devrait, nous dit Solvay, *théoriquement* n'être qu'une simple représentation de leur valeur énergétique et dans la mesure où elles sont *physiologiquement* utiles. Les divers systèmes d'énergies interchangeables se rapprocheront de plus en plus de leur valeur physio-transactionniste, à mesure que seront réalisés des progrès dans leur production et leur diffusion, grâce à une politique productiviste et capacitaire intégrale.

La participation de la collectivité, en tant qu'agent actif de la production et au même titre que les individus, exercera ici une influence qui ira grandissant et qui se fera sentir non seulement au point de vue de l'accroissement de la production d'ensemble, mais aussi au point de vue de la valeur même des produits. La survalue attribuée aux produits de première nécessité d'abord, celle des autres produits ensuite, diminueront progressivement, à mesure que la production aura été accrue, et que l'Etat aura pris une part plus grande dans leur production et jusqu'à extinction complète. La valeur du travail dit manuel, qui est à la fois physique et intellectuel, ira en diminuant à mesure que la diffusion du travail généralisé et le développement du savoir spécifié substitueront au travail manuel et progressivement le travail de la machine. La part de travail intellectuel nécessaire à la production par machines va dès maintenant en augmentant et la rémunération qui leur sera attribuée dans l'avenir, augmentera à son tour et d'autant plus que ce travail représentera davantage du savoir spécifié.

Digitized by Google

Quel sort est réservé au capital? D'une manière générale, on peut dire que son rôle, au point de vue de l'individu, ira en diminuant, à mesure que se prolongera l'application des principes productivistes. Toute amélioration de la production donnant lieu à une certaine abondance de produits et jusqu'à être supérieure aux besoins de la consommation intégrale, sera suivie d'un abaissement corrélatif de la valeur des choses produites, puis, par répercussion, de celles préparées ou fabriquées au moyen de celles-ci. La collectivité productrice, en outre, de plus en plus activement mêlée aux transactions, fera sentir de bonne heure, comme nous venons de le voir, son influence dans le même sens. Son intervention, non seulement fera diminuer progressivement et successivement le prix des choses, mais elle rendra plus difficile, l'édification de fortunes insolites. D'une manière générale, l'intérêt et la plus-value attribués au capital iront en diminuant dans la mesure où se développera la production intégrale et où la participation de la collectivité augmentera, non seulement dans la production, mais dans la consommation et les transactions. Et l'action de la Caisse générale de libre socialisation se fera sentir dans les mêmes conditions, en limitant de plus en plus la part réservée à chaque individu directement dans la production d'ensemble, dans celle aussi des bénéfices possibles, réalisables par chacun d'eux dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

Mais le régulateur véritable des fortunes privées, sous un régime productiviste intégral, est représenté par l'impôt unique, successoral et réitéré. On trouve en lui non seulement un instrument logique et pratique, grâce auquel il devient possible de régler socialement et en quelque sorte automatiquement la répartition, mais un moyen sûr et commode de limitation des fortunes individuelles. L'impôt successoral réitéré repose comme nous l'avons vu, sur ce principe si logique, que le capital devient de moins en moins légitime à mesure que l'on s'éloigne de son édificateur et pour cesser de l'être tout à fait, à partir d'un certain degré de parenté, même en ligne directe. Il est, comme nous l'avons vu aussi, facilement applicable, surtout si l'on instaure le régime du *Compte social*. Il permet de reprendre, au profit de la collectivité et après la mort, l'intégralité ou tout au moins la majeure partie des capitaux accumulés durant la vie de chaque individu, pour ne laisser à chacun des descendants qu'un capital minimum, exonéré d'impôts, de manière à réaliser en dernière analyse le régime définitif, dit de l'*égalité au point de départ*. La collectivité ouvre à chaque individu et dès sa naissance un *compte social* de valeur égale, moyennant les capitaux récupérés socialement grâce à l'impôt successoral. Elle garantit à tous aussi les moyens de s'initier au savoir et au savoir-faire, et éventuellement leur assure du travail, compatible avec leurs aptitudes physiques ou intellectuelles.

Digitized by Google

Elle met en somme chaque individu en situation de jouer son rôle dans la vie sociale, en lui permettant de tirer parti de mieux en mieux de ses facultés naturelles et en le protégeant par surcroît, comme nous le verrons, grâce à des mesures nombreuses susceptibles de les rendre plus productives encore, dans son intérêt propre aussi bien que dans celui de toute la collectivité.

Ainsi, après une application prolongée des principes productiviste et capacitaire et la mise en jeu de ces trois formules de progrès social, le chômage-capacitariat, la libre socialisation de plus en plus intégrale et enfin, l'impôt successoral réitéré, il devrait être possible, dans une société en quelque sorte automatiquement organisée, d'instaurer le régime si juste et si rationnel de l'égalité dite au point de départ.

Pendant longtemps sans doute, cette égalité sera très imparfaite. Au décès du père de famille, édificateur d'un capital, celui-ci ira, diminué d'une forte part, à la veuve et à ses enfants, et si ceux-ci n'entrent pas directement en possession de la fortune léguée, il n'en est pas moins vrai qu'ils en auront, dans une certaine mesure, la jouissance. Au décès de la mère, ils seront de nouveau avantagés, quoique ici l'impôt successoral vienne pour la seconde fois réduire l'héritage. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, cette situation n'est que transitoire. L'intervention de la collectivité dans les conditions où elle se fera sentir dans la production et les transactions, rendra difficile, puis, pour ainsi dire impossible, la constitution de fortunes exagérées, de manière que, en dernière analyse, la formation de petites réserves seules restera possible, celles-ci devant être au surplus de moins en moins recherchées par le plus grand nombre dans un état économique et social supérieur.

* * *

En fait, le régime dit de l'égalité au point de départ ne peut être envisagé dans un sens absolu. Il ne conduit pas à l'égalité parfaite, qui n'est rien moins que chimérique, irréalisable, et qui serait au surplus injuste, à l'égard notamment des hommes supérieurement doués ou particulièrement actifs. Il s'agit là d'une situation que le collectivisme marxiste ne pourrait d'ailleurs éviter lui-même. Sous un régime marxiste, il y aura toujours des travailleurs privilégiés, qui en raison de la nature et de la qualité de travail qu'ils seront à même d'entreprendre, devront être mieux rémunérés que d'autres, moins aptes ou moins indispensables. On ne pourrait concevoir qu'il en soit autrement, aussi longtemps que les transactions devront être opérées suivant la loi de l'offre et de la demande. Le collectivisme,

Digitized by Google

écrit d'ailleurs Vandervelde (1), n'implique pas nécessairement égalité de rémunération. Les travailleurs peuvent dès lors, s'ils appartiennent à une même famille, accumuler des réserves plus importantes que d'autres. Les inventeurs ne seront-ils pas aussi dans le même cas? Ces réserves s'accroîtront encore par la raison que nul ne peut, en régime collectiviste, les utiliser à faire travailler autrui. Les travailleurs sont uniquement autorisés à les faire servir à leur propre consommation. Le capital ainsi, dans une certaine mesure, se reforme et augmentera dans la mesure où ses détenteurs seront mieux à même de limiter leurs besoins. Il peut être légué à des héritiers, directs ou indirects, et ainsi toute égalité en fait disparaît également.

Dès lors donc que l'on met en jeu des formules d'avancement social qui puissent permettre à un moment donné, d'organiser un ordre social nouveau, avec l'égalité au point de départ, garantie à tous, en fortune et en droit au capacitariat intégral, il s'agit là de la seule égalité possible, et, avec ses imperfections, de la seule aussi qui soit compatible avec les conditions *naturelles* dans lesquelles se poursuit la vie humaine.

Quelles sont, en effet, les conditions de la continuité et du développement de la vie ? Comment nous apparaît la vie de l'individu dans ses rapports avec le milieu, cosmique et animé?

La vie, a dit un philosophe, est un combat. Elle est, ainsi que nous l'avons vu dans l'étude de l'évolution, une lutte perpétuelle, qui n'a rien d'exceptionnel, ni aucun caractère d'un ordre particulier.

La lutte pour l'existence, la lutte pour le meilleur-être chez les êtres organisés, ne représente rien moins que l'un des aspects de la lutte universelle qui est la grande loi qui régit le monde organique, aussi bien qu'inorganique. Nous lui avons reconnu son sens véritable au point de vue physico-chimique, en montrant qu'elle n'est, en réalité, que l'expression de la loi énergétique qui domine l'univers. Actions et réactions successives sont le propre même des phénomènes qui caractérisent les êtres vivants, tant animaux que végétaux, et qui s'observent aussi dans le règne minéral. De ce point de vue, Le Dantec (2) a véritablement raison lorsqu'il dit que la vie est l'« envahissement du milieu par l'état vivant », ou tout au moins « la résistance de l'être vivant aux actions destructives du milieu ». C'est là une lutte au sens rigoureux du mot, lutte véritable, lutte directe dont la raison d'être et le but sont définis par l'obligation, qui est loi de tout être vivant, d'avoir à dégrader de plus en plus d'énergie. La

(1) E. Vandervelde. *Le Collectivisme et l'Evolution industrielle.*
(2) Le Dantec. *La Lutte universelle.* Flammarion, Paris.

Digitized by Google

lutte de l'être vivant se manifeste contre le milieu extérieur, c'est-à-dire contre le milieu inorganique proprement dit et contre les autres individus. Elle est déterminée par l'obligation, imposée à chacun, d'avoir à s'assurer tout ce qui est nécessaire à la continuité de sa vie, et qui est conditionnée, à son tour, par la loi énergéto-dégradatrice. Les hommes se sont mis pour mieux s'y conformer en luttant contre le milieu extérieur, en luttant contre les autres espèces, pour lutter finalement entre eux. Ici la cause directe de la lutte réside avant tout dans la limitation de la quantité globale des produits de consommation disponibles, et c'est cette lutte que Darwin a si bien étudiée sous le nom de lutte pour l'existence. La sélection des espèces n'est pas autre chose que la conséquence de la lutte, cruelle et impitoyable, pour la vie et elle justifie la nécessité de la concurrence inexorable que l'on voit en fait se manifester entre les êtres vivants. Les meilleurs triomphent, les faibles végètent ou disparaissent. La sélection n'est, en somme, que l'élection des plus aptes et des plus forts, liée à la défaite ou à la disparition des plus faibles : c'est là un nouvel aspect de la lutte universelle dont les êtres vivants nous offrent le triste spectacle.

C'est donc cette loi naturelle, impitoyable de la lutte qui a permis à l'homme, dès l'origine, d'assurer sa survie, de vaincre les éléments hostiles dont se compose le milieu extérieur. C'est elle qui lui a permis de conquérir, grâce au perfectionnement continu de ses organes, la suprématie sur les autres espèces. Lamarck a écrit : « la fonction fait l'organe »; c'est par la lutte que les organes sont devenus plus puissants, plus affinés et jusqu'à donner lieu à des êtres sélectionnés, les plus aptes, les meilleurs. La lutte est nécessaire, elle est la condition du progrès. Qu'on le déplore ou non, on ne peut vouloir la supprimer, alors que l'évolution sociale tend à la renforcer. Un peuple serait voué, la sélection une fois supprimée, à la dégénérescence progressive. Il aurait tôt fait d'exister, s'il se trouvait en face d'autres peuples actifs, énergiques, chez lesquels subsisteraient la lutte, la concurrence, et, par conséquent, la sélection. La lutte enfin est la vie même, puisque la vie n'est rien moins qu'une réaction chimique d'un ordre spécial, plus complexe que les réactions chimiques en général et dont la raison d'être et le but s'identifient avec une production et une dégradation les plus grandes possibles d'énergie ; dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre physique proprement dit la lutte est la loi.

On peut dès lors tirer de l'observation des phénomènes dont les hommes nous offrent le spectacle, des conclusions utiles à l'action sociale. Si, pour réaliser le but même de la vie, c'est-à-dire cette production et cette dégradation de plus en plus grandes d'énergie, la lutte est nécessaire et existe effectivement entre les hommes et les

Digitized by Google

groupements d'hommes, il serait peu logique et contraire à la méthode philosophique que nous proposons de ne pas en tirer les conclusions rationnelles, au point de vue de la conduite sociale. De par sa nature, la vie de chaque homme implique la lutte; la loi de l'évolution des groupements d'hommes la requiert à son tour, comme condition de l'accroissement du bien-être général et par conséquent du bien-être individuel. Comment n'en tiendrait-on pas compte dans les règles d'action, lorsque l'on entreprend précisément de promouvoir la société dans un sens progressif? La conception de l'égalité dite au point de départ est, à cet égard, non seulement conforme à l'étude sociologique, mais la seule qui soit compatible avec les réalisations pratiques, possibles, eu égard à la complexité de la vie sociale proprement dite. Elle est la fin vers laquelle doit tendre une société correctement gouvernée. Elle est d'ailleurs le but vers lequel tend la mise en jeu des formules productivistes d'avancement social, que nous avons étudiées dans les chapitres antérieurs.

« Si la science et l'industrie, écrit Solvay (1), en même temps que l'instruction, continuent progressivement à s'améliorer, à s'accroître et à se diffuser universellement, et plus vite que ne s'accroît la population, ne voit-on pas que par l'application des principes qui viennent d'être développés, on aboutira nécessairement, dans toutes les directions sociales et dans tous les pays, à une production tellement perfectionnée et développée que l'homme le moins doué, non seulement cessera d'être exposé à tomber dans la nécessité et à devoir travailler sans trève ni relâche pour vivre, mais encore qu'il jouira d'une certaine fortune à sa naissance et d'un certain temps disponible en rapport avec sa productivité pendant et après sa vie active. » L'organisation du droit à l'existence représente, ainsi que nous l'avons vu, le premier terme d'une évolution vers lequel il faut tendre; l'instauration du régime dit de l'égalité au point de départ, est le terme ultime du processus évolutif, que doit atteindre l'action sociale. « Théoriquement, ce que nous avons appelé l'égalité au point de départ, écrit encore Solvay (2), existerait ainsi, puisque à l'état économique à l'origine de la vie s'ajouterait la possibilité égale, offerte à tous, d'acquérir l'instruction et de se capacitarier en prévision de l'action sociale. Et, dans la réalité des choses, c'est cette conception même de l'égalité au point de départ qui nous apparaît comme devant être le phare soupçonné pouvant éclairer, jusqu'à son horizon lointain, le domaine de la sociologie appliquée. »

A partir du moment où il dispose dans une société transformée,

---

(1) E. Solvay. *Le Productivisme social.*
(2) E. Solvay. *Energétique sociale et Politique positive.*

Digitized by Google

améliorée, d'un certain capital, et d'une certaine instruction et formation professionnelle, chaque homme doit être à même de comprendre son rôle social et de poursuivre sa tâche. Travailleur, il jouit déjà du droit à l'existence. La société le lui garantit. Que des circonstances indépendantes de sa volonté viennent le priver de travail, elle intervient à son profit, soit en lui offrant un autre travail, soit en lui servant des allocations. Elle met chacun en situation de développer ses facultés au mieux de l'intérêt général aussi bien que de son intérêt propre. Son organisation repose sur l'émulation, la lutte et la concurrence, qu'elle considère comme indispensables pour progresser socialement. Les hommes actifs, laborieux, intelligents, s'ils concourent à la réalisation continue du progrès, recueillent aussi légitimement les fruits de leur labeur. Le travail productif est rémunéré dans la mesure où il est plus utile et répond davantage à des besoins. Mais chacun aussi doit contribuer à faire vivre les faibles, ceux-là même auxquels une santé trop débile ou une constitution anormale interdit une collaboration active à la production générale. Chacun enfin doit prendre sa part dans les charges sociales quelles qu'elles soient, et que la collectivité, organe régulateur par excellence de la vie sociale, répartit harmonieusement entre tous et au profit de chacun.

Digitized by Google

CHAPITRE X

Principes de Politique internationale.

§ 1. *Considérations générales.*

Lorsque l'on se préoccupe du point de savoir quelle doit être la portée des principes que nous venons d'exposer quant à l'objet et à l'étendue de leur application, une distinction s'impose pour certains d'entre eux.

Il y a à la base de tous, une notion fondamentale : la notion *productiviste*. Elle donne lieu, comme nous l'avons vu, à un principe qui domine tous les autres et qui doit nécessairement inspirer toute la conduite sociale. Elle s'entend comme mobile essentiel de l'action pour toute société humaine, qu'elle soit organique ou inorganique. Mise en application d'une manière rationnelle, elle est, quel que soit le degré de civilisation d'un peuple, la formule par excellence du progrès.

Les divers autres principes d'orientation sociale et qui tous dérivent ou se rattachent tout au moins à la conception productiviste, n'ont pas une portée aussi universelle. Cela ne revient pas à dire qu'ils ne puissent, éventuellement, être appliqués partout dans toute société particulière et au même titre que le productivisme. Mais on ne peut y recourir que dans les sociétés ou, si l'on préfère, chez les peuples évolués, les nations ayant atteint une vie économique déjà perfectionnée et disposant de rouages politiques et sociaux suffisants que pour rendre possible leur application.

Est-ce à dire que les nations qui auront pu s'élever jusqu'à les introduire effectivement dans leur institutions se trouveront nécessairement dans les conditions requises pour être prospères et assurées de la paix sociale ?

Digitized by Google

Indépendamment des rapports qui unissent les hommes entre eux au sein d'une collectivité, il existe des rapports entre les sociétés elles-mêmes et qui ont une importance primordiale au point de vue de leur être et de leur devenir.

Chaque nation dispose d'une étendue de sol limitée, avec des richesses naturelles en quantité et en qualité essentiellement variables et qui, en général, ne sont pas suffisantes pour faire face aux besoins de tous les habitants. C'est sans doute là la raison majeure, déterminante, des rapports internationaux. Mais chaque nation aussi, formée au cours des temps, possède des caractéristiques tenant du milieu, du climat, de la race, etc., qui se traduisent par de nouvelles particularités, les institutions juridiques, les coutumes, une certaine vie intellectuelle et morale, qui représentent autant de facteurs dont l'influence se fait sentir dans les relations entre peuples et agissent conséquemment sur la vie de chacun d'eux. Cette influence a pu s'exercer à l'occasion de rapports librement consentis, mais l'Histoire est là qui atteste aussi que des peuples ou des parties de peuples durent les subir de force, à la suite de conquêtes entreprises pour satisfaire certains intérêts égoïstes ou les ambitions de quelque prince ou oligarchie : ainsi est née la question particulièrement épineuse des nationalités et que l'on voudrait voir solutionner en ce moment suivant le *principe dit des nationalités*.

Les rapports internationaux sont donc, suivant les temps et les circonstances, fondés sur des accords à l'amiable, portant sur des objets bien définis ou, lorsqu'il n'intervient pas d'accord spécial, sur des principes issus des usages, habitudes et coutumes, ayant donné lieu à cette forme de droit que l'on dénomme *Droit des gens*. Mais indépendamment de ces accords librement voulus par les parties et portant sur des objets bien délimités, on a toujours vu et l'on voit encore subsister, comme moyen de régler les rapports internationaux, les méthodes de violence, c'est-à-dire la guerre, par laquelle le peuple agresseur entend acquérir par la force ce qu'il n'a pu obtenir du gré de l'autre partie.

La guerre récente vient de faire voir, au milieu d'horreurs sans nom, ce qu'il en coûte aux hommes de ne pas encore avoir pu s'élever jusqu'à une conception claire et raisonnée de leurs véritables intérêts. Le désastre est effroyable à ce point qu'il n'est pas un citoyen qui n'en ait ressenti, tout au moins dans une certaine mesure, les douloureux effets et il n'est plus personne qui ne soit maintenant d'avis que quelque chose est à réformer dans la vie et les relations entre peuples et qui rende impossible le retour de semblable calamité. Tous comprennent qu'il importe que revive avant tout, plus fort et élargi, le droit international et dans des conditions qui puissent garantir à chaque peuple le droit à l'existence et la sécurité.

Déjà bien avant la guerre et de tout temps, peut-on dire, des efforts furent réalisés aux fins de régler à l'amiable les différents pouvant surgir entre nations et, faut-il y insister, aucune de ces tentatives n'eut jamais et

Digitized by Google

ne pouvait jamais avoir le succès espéré. La paix sociale et humanitaire ne peut être représentée comme dépendant d'une convention, fixant purement et simplement les conditions dans lesquelles seraient liquidés les litiges qui peuvent survenir entre peuples. Ce qu'il faut, c'est réorganiser toute la vie internationale, c'est mettre fin aux méthodes diplomatiques et autres toujours en usage ; c'est d'une part et avant tout, faire revivre et élargir le Droit des gens; d'autre part, faire prévaloir, dans une action concertée, des principes de politique internationale qui ne soient plus des formules de simple opportunisme, mis en jeu pour défendre les intérêts d'un peuple ou d'une coalition de peuples, mais qui répondent aux intérêts de toutes les collectivités humaines et par conséquent de chacune d'elles considérée individuellement. Et ces principes, seule la science peut les fournir,

Nous suivrons donc Solvay ici encore dans ses déductions logiques, lorsqu'il entend dégager avant tout de l'étude objective des sociétés humaines, les lois qui président à leur développement et nous admettrons avec lui que ce n'est qu'en conformant le gouvernement de chacune d'elles à ces lois, qu'il sera possible d'atteindre au but envisagé : *le meilleur être des peuples*. La science fournit des données du plus haut intérêt, lorsqu'il s'agit de définir ce que doit être l'organisation de la vie intérieure des organismes sociaux, pour être conforme aux lois qui président à leur évolution ; elle peut, elle doit aussi nous éclairer lorsqu'il s'agit de déterminer la conduite qu'il convient d'adopter pour intervenir dans les rapports entre organismes.

§ 2. *Productivisme international.*

Lorsque nous avons étudié les conditions dans lesquelles se sont formées, énergétiquement envisagées, les collectivités humaines et cherché à reconnaître la tendance suivant laquelle se poursuit leur évolution, nous avons conclu avec Solvay, à l'existence de deux lois qui interviennent avec un même caractère de nécessité dans leur formation et déterminent leur devenir, à savoir, la loi du progrès obligé et la loi du groupement progressif. Si l'une et l'autre sont fondées, exactes, elles doivent permettre de comprendre la nature et l'objet des rapports qui se sont établis non seulement entre les hommes, mais les groupements d'hommes eux-mêmes que nous avons dénommés organismes sociaux.

En fait, la loi du groupement progressif se trouve justifiée, non seulement par la formation, au cours des siècles, d'organismes permanents, plus ou moins étendus, mais par une orientation de plus en plus accusée vers l'association, se révélant sous la forme d'organisations à but limité, de plus en plus nombreuses et plus vastes et qui paraissent bien, en dernière analyse, n'être qu'une forme d'application de la loi du travail maximum

Digitized by Google

Dès l'origine, les hommes ont tendu, soit consciemment soit inconsciemment, vers la formation d'organismes permanents de complexité variable, et essentiellement favorables au développement normal de leurs relations. Si, à la faveur de certaines périodes, des organismes primitivement très étendus ont pu voir diminuer temporairement leurs effectifs, il est certain qu'à envisager le phénomène dans son ensemble, dans le cours des temps, l'évolution révèle l'existence de communautés de plus en plus importantes et qui paraissent devoir se développer plus encore dans l'avenir. C'est d'abord la famille, puis la tribu. La vie sédentaire, fixe, qui succéde à la vie nomade, prélude à l'apparition de la cité. Le comté, le duchè représentent dans la suite des unités collectives déjà importantes. Puis, naissent les Etats, avec leur structure politique plus complexe, allant jusqu'à la forme fédérative d'Etats dits unis, et qui peuvent englober des masses d'hommes illimitées.

Cette évolution n'est pas que l'expression d'une loi, elle répond au sentiment qui se révèle de plus en plus chez les hommes et qui les pousse ici, comme dans les divers domaines de leur activité, à rechercher l'unité dans les méthodes et l'unité dans les idées. L'humanité a, comme le proclamaient déjà les stoïciens, le sentiment vague de son unité et que des conquérants audacieux tentèrent maintes fois d'exploiter à leur profit. La tendance au groupement progressif donnant lieu à des communautés politiques de plus en plus grandes, s'accentuera inévitablement dans l'avenir. Si des Etats très vastes, composés en général d'éléments raciques ou autres très divers et qui ont été assujettis dans le passé par voie de conquête, ont pu ou pourraient encore se dissoudre dans l'avenir, le lien fédératif reparaîtra qui fera naître, si pas une communauté d'aspirations et d'intérêts absolus, comme dans les Etats homogènes, tout au moins des rapports politiques et autres suffisants pour mieux réaliser certaines fins également désirées ou nécessaires. Il se constituera des entités politiques nouvelles, qui délimiteront librement une sorte de patrimoine d'intérêts ou d'idéalisme, qu'ils voudront gérer eux-mêmes, sans intervention étrangère et feront des accords politiques, avec des organismes voisins, pour mieux satisfaire, par une action concertée et nécessairement plus profitable, certains de leurs besoins. La dernière étape de l'évolution sera accomplie lorsque l'entité politique ultime embrassera toutes les races, toutes les civilisations et tous les organismes actuels, moyennant des liens d'abord faibles et limités à certains objets, puis, renforcés jusqu'à englober la majeure partie des intérêts et des désirs des hommes en général.

A ne juger que certains aspects des relations qui se poursuivent actuellement entre nations, tout porte à croire que l'humanité s'achemine, lentement mais sûrement, vers ce stade supérieur de son évolution. Jamais ne s'est révélée, avec une évidence plus saisissante, l'interdépendance des peuples, du moins des peuples organiques telle qu'elle s'observe de nos jours. L'accroissement inconsidéré des besoins a rendu leurs rapports plus

Digitized by Google

nombreux, plus étroits et plus impérieux qu'à aucune époque de l'Histoire. C'est là surtout une des conséquences de l'inégale répartition des richesses sur les différents territoires et des besoins grandissants de chaque peuple. Ces rapports n'intéressent plus seulement les échanges, mais la production et la consommation elles-mêmes. N'est-il pas question, en ce moment, de mettre la production presque mondiale de certaines matières premières sous contrôle des pays alliés, pour en assurer éventuellement la répartition? Les trusts dits de production à caractère international s'étaient déjà multipliés dès avant la guerre dans des proportions imposantes et paraissent devoir se développer beaucoup plus encore dans l'avenir. Tout porte à croire que la vie économique sera internationalisée dans des limites inconnues jusqu'à ce jour.

* * *

Parallèlement à ce courant qui tend à river de plus en plus les Etats les uns aux autres, se dessine aussi un mouvement vers la création d'associations, unions ou fédérations internationales poursuivant les buts les plus divers, politiques, scientifiques, moraux ou sociaux, mais ayant conjointement pour objectif de développer les rapports entre les individus ou groupes d'individus appartenant à différentes nations et conséquemment entre les nations elles-mêmes. Ces associations constituées entre hommes de science, hommes politiques, juristes ou personnes exerçant des professions libérales ont pris une extension considérable.

Grâce à l'organisation de congrès périodiques, la préparation de travaux portant sur les sujets les plus divers, une propagande systématique, et qui a surtout pour but d'entraîner les élites de tous pays à une compréhension meilleure des grands problèmes internationaux, elles exercent une influence dont on ne pourrait sous-évaluer la valeur et il convient nécessairement de les encourager. C'est que s'il est vrai, ainsi qu'il est dit dans l'acte 4 du Congrès des Associations internationales (1) que « la formation d'une superstructure internationale est spontanée, il y a néanmoins tout à gagner à intervenir dans sa croissance par une action réfléchie et constante. On peut aussi hâter son achèvement. On peut aussi mieux harmoniser tous ses éléments en s'inspirant à la fois de l'expérience et des desiderata rationnels. »

On ne doit pas, en effet, considérer le devenir des sociétés, pas plus que des hommes eux-mêmes, comme étant exclusivement déterminé par le seul jeu des forces dites universelles. Nous nous sommes ralliés à l'hypothèse d'un libre arbitre relatif, en considérant que l'homme, aussi bien que

(1) Deuxième session. Gand-Bruxelles, 15-19 juin 1913. Office central : Bruxelles, 3*bis*, rue de la Régence.

Digitized by Google

les groupements d'hommes sont assujettis, avant tout, au déterminisme qui régit tout dans l'Univers. La volonté humaine peut et doit intervenir dans l'ordre social, pour autant qu'elle s'inspire dans l'action, de la connaissance des lois qui président a son devenir. Elle est à même aussi de modifier, dans une certaine mesure, le milieu social lui-même. Son intervention peut se faire valoir non seulement dans les rapports interindividuels, elle peut se faire sentir dans les relations qui s'établissent entre les Etats eux-mêmes.

On nous dira qu'elle s'est manifestée de cette manière à toutes les époques de l'Histoire et que le but de toute politique dite internationale tend précisément à agir conformément à des fins déterminées. Mais ce qui est important, ce qui doit retenir l'attention, ce sont les défauts, sinon les tares qui imprègnent toujours les méthodes d'action en usage et qui, ici, moins encore que dans la politique sociale intérieure des Etats, peuvent convenir pour déterminer le progrès universel.

L'activité des Etats doit être coordonnée systématiquement et d'une manière suivie, en vue de la réalisation de certaines fins, révélées par l'étude sociologique comme étant seules conformes au vrai progrès. Les fins ne peuvent être atteintes que moyennant une adhésion volontaire de tous ou tout au moins de la majorité des Etats civilisés et grâce à l'application méthodique des principes scientifiques, qui par là même qu'ils sont susceptibles de servir l'intérêt collectif, sont à même aussi de promouvoir les intérêts de chaque Etat particulier. Il convient par cette action commune, de chercher à concilier autant que possible les intérêts nationaux opposés, en s'inspirant dans chaque cas des principes d'action précités. Les accords qui interviendront dans ces conditions entre Etats qui comprennent toute la valeur d'une coordination systématique de leurs efforts particuliers, donneront lieu insensiblement à la formation d'un Droit international de plus en plus élargi, qui rendra les liens entre Etats plus stables et jusqu'à devenir permanents, de manière à faire naître en dernière analyse la *Société des Nations*, avec une *Constitution mondiale* librement acceptée par tous. A un régime de politique internationale caractérisé par la pratique systématique de l'intrigue, de la cupidité et de la méfiance, appuyée au besoin par le recours à la violence, doit succéder uu régime d'action concertée, de concessions mutuelles et de respect des droits de chacun, avec recours obligé à la conciliation et à l'arbitrage en cas de différend.

C'est à réaliser ce régime nouveau que doivent tendre tous les efforts. La création d'un Etat international ou si l'on préfère, d'une Fédération mondiale, sera à même non seulement de mieux assurer la paix dans l' avenir, mais de donner aux relations entre peuples, dans les divers domaines de leur activité, économique, sociale, culturelle, etc., un développement inconnu jusqu'à ce jour. Une action qui tendrait à réaliser ce stade nouveau et de meilleure humanité, serait en tout conforme à la tendance révélée par la loi du *groupement progressif* et la loi du *progrès obligé* et c'est là

Digitized by Google

seul ce qui la justifie et la rend nécessaire. L'internationalisme, pour l'appeler par son nom, répond ainsi parfaitement à la définition si explicite, donnée par le Congrès mondial des Associations internationales (1) : « L'internationalisme des intérêts et des efforts n'est que le prolongement du vaste mouvement qui a créé antérieurement dans l'histoire la régionalisation. Entre les patries nationales, qui doivent survivre comme les Etats survivent dans une Confédération, se constitue progressivement une vaste organisation destinée à embrasser tous les Etats, toutes les nationalités. (Relations internationales).

L'internationalisme n'est aussi qu'un des aspects du mouvement vers l'unification, la coopération et la coordination dans tous les domaines de la pensée et de l'activité. Entre toutes les branches de la science, de la technique et de l'action sociale, qui doivent demeurer constituées avec leur domaine propre et leur activité indépendante, il est nécessaire que soient établies les relations basées sur un ensemble de principes communs, qui rendent les résultats communicables et comparables, et que l'entente conduise à l'économie des efforts et à leur productivité plus grande. (Relations interscientifiques).

L'internationalisme, ainsi compris, répond parfaitement aux données et enseignements fournis par l'Energétisme.

* * *

Une société des Nations ne pourrait se concevoir sans la création d'un organisme central, sorte de Parlement international, qui serait chargé de préparer l'organisation systématique de la vie internationale. S'il ne paraît pas possible de reconnaître à ce Parlement, formé des délégués des divers Etats, tous les droits et pouvoirs attribués en général aux institutions de même espèce qui pourvoient chez ceux-ci à l'organisation de la vie intérieure, rien ne devrait s'opposer, semble-t-il, à ce qu'il fut chargé de préparer toute une série d'accords, qui seraient soumis ensuite à l'agrément des divers Gouvernements et porteraient, si pas sur toutes, du moins sur les questions les plus essentielles qui répondent aux besoins intérieurs des divers pays. Peut-être dans la suite et à mesure que se seraient fait sentir les avantages d'un régime d'entente ainsi compris, pourrait-on envisager la possibilité de rendre obligatoires certaines mesures édictées par le Parlement international avec l'application de sanctions chaque fois qu'un Etat refuserait de s'y conformer.

L'organisation de la vie mondiale devrait en tout cas être envisagée suivant les mêmes méthodes que l'organisation d'une société en général :

---

(1) Congrès mondial des Associations internationales. — Bruxelles 9-11 mai 1910. Compte rendu, p. 39.

Digitized by Google

la coordination systématique de toutes les activités particulières, c'est-à-dire des activités des divers Etats en vue de la réalisation d'un rendement maximum et sans jamais perdre du vue cet objectif ultime, l'amélioration incessante du bien-être de l'homme universel moyen. Elle pose ainsi et nécessairement une question de self-organisation, une question de fonctionnement, une question de perfectionnement. Elle embrasse tout ce qui intéresse la production, la consommation aussi bien que les échanges. Mais quel que soit le problème qu'elle se propose de résoudre, elle doit s'inspirer toujours des questions soulevées par chacune de ces grandes fonctions sociales, du principe formulé par Solvay, comme étant l'instrument le plus efficace du progrès, c'est-à-dire le *productivisme*. Et trois réformes devront retenir plus particulièrement l'attention comme étant plus spécialement à même de nous rapprocher des buts assignés à l'internationalisme : la langue universelle et auxiliaire, le libre échange, le droit des gens avec l'arbitrage international obligatoire.

Nous allons nous y arrêter quelque peu, mais avant nous devons compléter ce paragraphe par quelques mots encore.

***

Les lignes qui précèdent furent écrites des mois avant l'armistice du 11 novembre 1918. La Belgique était alors occupée par l'armée allemande, et il n'était pas encore question de fonder une Société ou Ligue des Nations.

Depuis, la paix a été conclue. Elle porte, sans doute, la trace des imperfections inhérentes aux actions des hommes; mais, au point de vue qui nous intéresse ici, elle a cependant abouti à l'affirmation du principe formulé par Solvay, par la constitution, cette fois acquise, d'une Ligue des Nations. Et c'est déjà un pas considérable accompli.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les principes que nous avons définis ci-dessus, de ceux que l'on trouve formulés dans le Pacte dû à l'initiative du président Wilson. Ce Pacte, encore qu'il soit perfectible et qu'il laisse une place considérable aux initiatives prochaines des Etats signataires, peut être considéré comme une esquisse de *Constitution mondiale*.

Ses points essentiels portent notamment sur la réduction des armements; sur le respect réciproque des territoires et de l'indépendance politique des Etats; sur l'obligation de soumettre tous les différends internationaux à l'arbitrage; sur l'acceptation par les Etats de certaines responsabilités dans les conditions du travail, dans le commerce de certains produits; dans les conditions du transit et du commerce en général; de l'hygiène publique; des sociétés de Croix-Rouge. Il crée aussi une Cour permanente de justice internationale.

Le grand souci de la Ligue des Nations, dont le siège a été fixé à Genève, est avant tout d'assurer la paix universelle. Les problèmes diplomatiques et de politique internationale ont été au premier plan des préoccupations de ceux qui l'ont fondée. Et ceci est la conséquence des circonstances mêmes qui ont été la source créatrice de la Ligue.

Digitized by Google

Il en pouvait difficilement être autrement. Au surplus, assurer la paix universelle était bien l'œuvre primordiale. Mais il n'est pas douteux que ces points résolus, — et ils le sont virtuellement d'ores et déjà — d'autres problèmes qui intéressent la paix économique et sociale universelle ne manqueront pas de s'imposer à l'attention de la Ligue.

Sous peine, dans un temps déterminé, de ne plus constituer qu'un rouage dans les relations politiques internationales, la Ligue devra élargir l'objet actuel de son Pacte. Les faits qui dominent depuis la signature de la paix ressortissent du problème général de la productivité internationale. Or, la paix universelle que scelle la Ligue des Nations ne subsistera féconde, à l'abri de tous heurts menaçants, qu'à la condition qu'un autre danger ne vienne pas, par la force impérieuse ou sous la brutalité impulsive de la nécessité, détruire son œuvre.

A côté de la limitation sévère des moyens d'agression entre Etats ; à côté de l'obligation pour ceux-ci d'observer des règles fixées de morale et de relations, doivent donc parallèlement — ou devront bientôt — être déterminés et réglés les rapports et moyens économiques internationaux aptes à rendre possible et durable l'harmonie sociale entre les peuples. Et ceci est une conséquence inéluctable.

Tel est, d'ailleurs, nous l'avons dit, l'objet suprême d'une Société des Nations. La Ligue des Nations inaugurée à Genève, si elle veut répondre aux besoins comme aux aspirations universels qui l'ont saluée, devra s'inspirer de ces principes.

Déjà, celui du droit des gens et celui de l'arbitrage international obligatoire sont inscrits dans le Pacte; et ceci marque assurément un progrès important. Déjà, elle assume la mission de fixer le règlement de certaines questions commerciales ; de certaines conditions de travail, qui intéressent par le fait le productivisme universel. Mais il faudra préciser davantage et aborder nettement, en tout cas résolument, tous les problèmes connexes.

En premier lieu, le principe du libre-échange comme base des rapports économiques internationaux et celui de l'adoption d'une langue universelle comme moyen de communion intellectuelle entre les peuples, sont indiqués. Ils s'imposeront d'ailleurs nécessairement un jour aux délibérations de la Ligue, et par là celle-ci s'acheminera-t-elle vers les sains principes de l'Energétique sociale.

§ 3. *La langue internationale auxiliaire.*

La question de la langue internationale est devenue, plus particulièrement depuis la fin du siècle dernier, l'une de celles qui ont retenu le plus l'attention de ceux qui voient dans le développement de l'Internationalisme, l'un des moyens capables de conduire à la paix sociale. Cette préoccupation est née des circonstances qui ont rendu ici une solution plus que jamais nécessaire : la complexité de plus en plus grande des rapports entre nations,

Digitized by Google

s'étendant à toutes les formes de l'activité humaine, politique, économique, culturelle, puis le développement pris par l'instruction, la démocratisation du livre et tant d'autres faits encore, provoquant les uns et les autres des échanges de plus en plus nombreux et portant sur des objets de plus en plus étendus, dans lesquels la langue joue nécessairement un rôle primordial.

On a donc songé à recourir à une langue internationale, parce que le besoin s'en faisait impérieusement sentir. On ne l'a point proposée et on ne la propose pas davantage de nos jours, parce qu'une étude réfléchie des conditions du devenir des sociétés a fait reconnaître que la mesure était requise par ces conditions mêmes et suivant la formule qui veut que pour bien gouverner, il faut *savoir et prévoir*, mais parce qu'occasionnellement on a trouvé qu'il y aurait quelque avantage à atténuer les inconvénients de la multiplicité des langues, pour adopter une langue unique, pouvant faciliter les échanges internationaux.

Les méthodes d'action en usage dans la vie internationale restent donc bien identiques, comme on voit, à celles que nous avons reconnues dans le gouvernement intérieur des nations en général et qui s'accommodent d'interventions purement opportunistes. Pour nous, partisans des méthodes d'action déterministe, une langue internationale est nécessaire, indispensable, non pas parce que l'on s'est aperçu qu'elle serait de nature à mettre fin à des inconvénients notoires, mais parce qu'elle constitue en elle-même un instrument essentiel du progrès social : le développement des besoins des hommes étant conforme à la tendance naturelle de leur organisme, tout ce qui peut le favoriser, tout ce qui peut seconder cette tendance, doit être mis en jeu dans une action coordonnée et suivie, et l'adoption universelle d'une langue dite internationale doit être poursuivie sans relâche, comme étant conforme aux lois naturelles qui président au devenir des sociétés humaines.

Mais une objection se pose immédiatement ici, à savoir qu'une réforme de cette espèce, pour être complète et répondre au but visé, ne peut être réalisée que du bon vouloir des divers gouvernements, acceptant conjointement d'adopter une même et unique langue dans leurs rapports réciproques et s'engageant à y initier tous leurs administrés.

Point n'est besoin de dire qu'il ne peut être question de tendre vers un régime d'exclusivité d'une langue, avec l'application de mesures devant conduire à la disparition progressive des langues dites nationales. Un projet de cette espèce serait une pure chimère et nul, que nous sachions, n'y a jamais songé. Les faits sont là qui attestent d'ailleurs que même l'adhésion à un régime caractérisé par l'usage d'une seconde langue, dite auxiliaire internationale, dans les rapports entre peuples, se heurte à des difficultés que l'on n'a pu surmonter à ce jour.

Il y a bien longtemps, en effet, que le besoin de faciliter les relations entre peuples a suscité des efforts tendant à faire admettre par tous une même et unique langue. Le latin, jadis, jouait le rôle de langue scientifique

Digitized by Google

internationale et rendait comme telle de grands services. Toutefois, à mesure que les progrès réalisés dans les sciences rendaient nécessaires la création de mots nouveaux, le vocable latin se révéla peu à peu insuffisant et il fallut renoncer à s'en servir plus longtemps. Après Descartes, Leibnitz et Newton, les savants firent généralement usage, dans leurs écrits, de la langue ordinaire de leur pays. Mais tous les inconvénients inhérents à la multiplicité des langues se firent sentir aussitôt et il fallut depuis chercher à découvrir une langue qui put rendre plus commodes les rapports entre savants.

Dès la même époque, les classes dirigeantes des divers pays d'Europe s'accordèrent pour se servir du français comme langue auxiliaire. Le français devint aussi la langue diplomatique. Frédéric-le-Grand la préconisa comme langue internationale.

De plus en plus, à mesure que se développaient les rapports entre pays, un mouvement finit par se dessiner en faveur de l'adoption d'une seconde langue, pouvant rendre les rapports plus faciles. Certaines grandes institutions internationales, telle l'Union postale universelle, choisirent le français comme langue officielle et le comité de l'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire, tout en formulant le vœu de voir l'anglais et l'allemand admis dans les réunions internationales, réclamait néanmoins la reconnaissance d'une certaine prééminence en faveur de la langue française.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de découvrir une langue qui rende plus agréable les relations entre certaines classes de la Société ou qui soit de nature à favoriser simplement les rapports entre savants. Il s'agit de trouver une langue qui soit à la portée de tous, des masses aussi bien que des élites et qui, généralisée dans son emploi, universalisée, permette aux gouvernements et aux hommes de tous pays de mieux entrer en relations entre eux. Il s'agit de procéder à une réforme que l'étude sociologique révèle comme hautement nécessaire, comme facteur essentiel de perfectionnement social. La langue auxiliaire doit être l'outil qui rende possible de mieux en mieux l'internationalisation de la politique, de la science, de l'industrie, du commerce, des arts, en pleine conformité d'ailleurs avec la tendance qui se manifeste universellement dans ce sens. Elle doit, par là même qu'elle rapproche les hommes et les met en situation de mieux satisfaire leurs besoins et leurs aspirations les plus hautes, devenir un instrument de concorde, de paix sociale.

Pour répondre à ces diverses conditions, la langue dite auxiliaire internationale doit présenter diverses qualités également indispensables : être claire, précise et simple. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra atteindre à tous les résultats que l'on attend d'elle. Destinée à l'usage des masses aussi bien que des élites, elle doit être facile à apprendre. Et c'est parce qu'elle requiert tant de qualités, que le choix en est difficile.

A défaut du latin, qui ne possède pas un vocabulaire adapté à nos civi-

Digitized by Google

lisations modernes, on a tout naturellement songé à proposer une langue dite vivante comme langue internationale. Mais comment fixer ici un choix? Le français, l'anglais, l'allemand, l'italien même eurent aussitôt des partisans résolus, et qui tous attribuaient à la langue de leur préférence toutes les qualités désirées. Aucune entente ne fut possible à ce jour, parce qu'il se mêlait au débat des questions d'amour-propre national.

C'est cette impuissance à arriver à un accord, jointe au désir d'aboutir quand même qui a donné lieu à la création des langues artificielles. Le Volapuk, l'Esperanto et plus de deux cents autres langues nouvelles attestent de l'intérêt que suscite le problème. Le Volapuk a échoué, mais l'Esperanto, imaginé il y a une trentaine d'années par le Dr L. Zamenhof jouit d'une faveur incontestable dans certains milieux intellectuels. Il a des milliers d'adeptes qui l'écrivent et le parlent; il dispose d'un grand nombre de journaux, de bibliothèques nombreuses — il existe plus de trois mille volumes écrits en Esperanto, des livres d'enseignement, des dictionnaires, etc., — et ses partisans luttent avec obstination pour le faire admettre comme langue auxiliaire internationale.

Mais il a aussi ses ennemis et s'il faut lui reconnaître de grands mérites, il présente néanmoins de sérieux inconvénients. Sa technique grammaticale est l'objet de critiques justifiées et sa terminologie se transforme encore chaque jour. C'est une langue discutée, et qui manque toujours de stabilité. Elle est à ce point de vue inférieure aux langues vivantes, puisque celles-ci, consacrées par l'usage et par le temps, ne sont pas perfectibles. Et tout comme les diverses autres langues artificielles, elle finira par devenir superflue. « On a classé, écrit à ce sujet Smets (1), les systèmes de langues internationales en trois groupes, d'après leur conformité plus ou moins grande avec les langues naturelles : systèmes *a priori*, systèmes mixtes, systèmes *a posteriori* ». MM. Couturat et Léau, auteurs de cette classification (2), constatent que la première catégorie comprend tous les projets anciens, que les systèmes *a posteriori* sont tous modernes, et que la plupart d'entre eux sont postérieurs au Volapuk, type des systèmes mixtes, et ils voient dans cette succession « l'évolution naturelle de l'idée de la langue universelle (3) ».

C'est dire que la langue auxiliaire internationale, si elle devait être une langue artificielle, serait nécessairement une langue qui se rapprocherait fort des langues naturelles. Il n'y a point de raison de ne pas s'arrêter

---

(1) Note de M. Smets au groupe de la langue universelle, à l'Institut Solvay de Sociologie.

(2) L. Couturat et L. Léau : *Histoire de la langue universelle*, 2e édition, 1907, pp. XXVII-XXVIII.

(3) *Ibid.*, p. XXVIII. Il y a une exception que MM. Couturat et Léau ne connaissaient pas encore au moment où ils publiaient la deuxième édition de leur *Histoire*. C'est un projet de langue *a posteriori*, qui remonte à 1734. Voir : les mêmes : *Les nouvelles langues internationales*, p. 23.

Digitized by Google

à un système encore plus *a posteriori*, qui est l'adoption d'une langue naturelle comme langue auxiliaire.

Il vaut donc mieux, à tous égards, s'en tenir à une langue naturelle et il semble que de plus en plus on soit disposé, du moins dans les milieux internationalistes et scientifiques à en agir ainsi. Il restera à décider d'un choix définitif et à envisager les moyens qu'il convient de mettre en œuvre pour en généraliser l'emploi. Ce ne sera là point chose aisée; mais on peut présumer qu'en raison des récents événements et des circonstances, l'espoir devient plus légitime qu'il sera possible de solutionner le problème.

Trois langues, dites naturelles, restaient en présence avant la guerre et qui pouvaient ambitionner le titre de langue auxiliaire internationale : le français, l'anglais et l'allemand. Les protagonistes de l'allemand, de quelque pays qu'ils soient, auront sans doute beaucoup de mal désormais à faire triompher la langue de leur préférence et, selon toute vraisemblance, les deux autres langues, le français et l'anglais, resteront seules en présence. Le choix devient plus facile et le problème lui-même de la langue unique, internationale, s'en trouve simplifié. C'est la multiplicité des langues, avec toutes les susceptibilités d'amour-propre national que soulève chacune d'elles, qui a pu en retarder surtout la solution à ce jour. Il semble que les circonstances se prêtent désormais et mieux que jamais à un accord. Il faut aboutir. La langue française a des qualités exceptionnelles et qui, nous paraît-il, devraient décider de son acceptation définitive comme langue internationale.

Elle a pour elle le mérite de la clarté. Elle est simple, souple et prête à toutes les précisions. Elle est d'une logique impeccable et permet d'enfermer dans des textes courts, toutes les nuances de la pensée. Elle est à la portée de tous les usages et de tous. Sa littérature est d'une richesse et d'une beauté incomparables. Elle a des titres à la prééminence qui lui viennent du passé. Certaines institutions internationales l'ont reconnue comme langue officielle et dans tous les congrès, scientifiques et autres, on l'a adoptée comme langue principale. Enfin, avantage appréciable, elle a des adeptes dans tous les pays.

La langue anglaise a, de son côté, des qualités et des mérites incontestables. Elle est concise et claire et, dépourvue pour ainsi dire totalement de grammaire, elle s'apprend assez facilement. Mais elle n'a pas autant de titres que la langue française à la prééminence et quoiqu'elle soit beaucoup plus parlée que celle-ci à travers le monde, elle a moins de partisans lorsqu'il s'agit de décider du choix d'une langue auxiliaire internationale.

On peut donc présumer que, les événements récents y aidant, les Anglais feront taire leurs sentiments, d'ailleurs légitimes, de fierté nationale, pour se rallier d'une part à l'idée de l'adoption d'une seconde langue et admettre, d'autre part, que cette langue soit le français. Tout pénétrés d'admiration pour la France et reconnaissants des services inestimables que

Digitized by Google

celle-ci vient de rendre une fois de plus à la cause de la civilisation, ils pourraient aujourd'hui, dans un geste magnifique, leur témoigner de leur ardente sympathie. L'Amérique le ratifierait sans aucun doute; les autres pays feraient de même : le monde serait ainsi et enfin doté d'une langue auxiliaire internationale et cette langue serait le français.

L'activité particulièrement intense qui se révèle actuellement dans la vie internationale et qui, sans doute, ne fera que s'accroître dans l'avenir, rend nécessaire plus que jamais cette mesure. Les rapports entre nations auront un caractère plus obligé dans l'avenir que par le passé et s'étendront à un plus grand nombre d'objets. Les besoins de chaque pays sont immenses et les contraignent à chercher au dehors tout ce qui est de nature à les satisfaire. La vie économique notamment prendra une intensité inconnue jusqu'à ce jour et au point de rendre indispensable l'adoption d'une langue internationale auxiliaire.

Il appartiendra, dans ces conditions, aux gouvernements des deux continents, de proposer l'accord nécessaire. Il s'agira de décider que le français ne reste pas seulement la langue de la diplomatie, mais que chacun des pays intéressés mettra tout en œuvre pour généraliser la connaissance du français.

Il ne peut venir à l'esprit de modifier en quoi que ce soit l'usage des langues dites nationales. Celles-ci conservent leur caractère familial et social qui répond aux besoins de la vie intérieure; mais tous aussi seront initiés dès l'école primaire, à la connaissance du français, à titre de langue auxiliaire et qui les mettra éventuellement en situation d'étendre le champ de leur activité au dehors.

La langue auxiliaire devient ainsi non seulement un outil merveilleux, permettant d'étendre et de faciliter des relations interindividuelles, mais un instrument essentiel de progrès.

§ 4. *Droit des gens et arbitrage international.*

S'il fallait invoquer une raison d'ordre énergétiste pour faire condamner la guerre et en dehors de la répulsion qu'inspirent les actes insensés auxquels elle donne lieu, il faudrait la trouver dans les conséquences qu'elle entraîne au point de vue de la production. C'est sous cet aspect que doit être envisagé le problème, si l'on se place à un point de vue de l'action sociale scientifique.

Les horreurs, les calamités sans nom engendrées par la guerre nous sont bien connues par toutes les relations que nous a léguées le passé et mieux encore, par les souffrances inouïes que la guerre actuelle a imposées aux générations présentes. Point n'est besoin d'y insister ici. On n'a pu encore amener les peuples à renoncer aux méthodes de violence qui doivent servir à liquider leurs conflits, en faisant appel aux sentiments des hommes;

Digitized by Google

les désastres effroyables créés par la guerre présente et qui touchent aux intérêts vitaux de tous les peuples du monde, les feront sans doute réfléchir dans l'avenir et les rendront plus attentifs aux actes qui doivent décider de leur sort.

Si, ainsi que le prétend avec raison Solvay, la production est la fonction essentielle qui génère le bien-être et constitue la condition du progrès, tout ce qui est de nature à l'amoindrir, à l'entraver ou à la supprimer doit être écarté *a priori* comme incompatible avec le perfectionnement normal de toute société : ainsi du moins doit être posé le problème si l'on se place à un point de vue purement social et scientifique.

A cet égard, l'état de paix armée dans lequel se complaisait l'Europe dès avant la guerre pouvait déjà être considéré comme antisocial, incompatible avec une évolution normale dans le sens du progrès. Le militarisme ne portait pas seulement en lui le germe des guerres à venir et pouvait suffire à lui seul à les rendre inévitables; il se faisait sentir à ce point sur le terrain économique, qu'il semblait que l'on n'aurait pu, si la guerre n'était survenue, faire face longtemps encore aux charges écrasantes qui pesaient sur les budgets des divers Etats. L'Europe dépensait avant 1914 annuellement 11 milliards de francs pour les armements, 8 milliards pour ses armées, 3 milliards pour ses flottes de guerre! Quatre millions de jeunes gens étaient soustraits d'année en année au travail productif pour faire du service militaire! Et l'on eût certes pu se consoler de voir engloutir tant de capitaux, gaspiller tant d'énergies, si tous ces efforts avaient tout au moins eu pour avantage d'assurer la paix du monde.

Mais les événements inouïs dont nous sommes toujours les témoins ont fait voir que les charges si lourdes que devaient s'imposer les divers pays d'Europe n'ont non seulement pu empêcher l'explosion de la guerre, mais concouru à rendre celle-ci plus redoutable, plus funeste pour les hommes, que n'importe quelle guerre dans le passé. L'état de paix armée devait donner lieu inévitablement au système d'alliances qui allait peu à peu, inévitablement aussi, entraîner le monde entier dans le conflit. Et dès lors il fut donné de voir ce qu'il en coûte, dans l'enchevêtrement actuel des relations internationales, politiques, économiques, financières, etc., de recourir à la violence pour liquider les différends entre nations. Près de cinquante millions d'hommes viennent, durant cinq ans, de prendre les armes, et furent nécessairement soustraits à la production. Un plus grand nombre encore furent dirigés sur les travaux et les institutions de guerre. Plus de douze millions d'hommes, la plupart à la fleur de l'âge, ont été tués ou sont invalides. Ils représentent à eux seuls une diminution de quinze milliards pour la production annuelle. La valeur productive de ceux qui restent est notablement diminuée. La jeunesse, d'autre part, espoir de demain, n'a pas été préparée en vue du rôle qu'elle a à jouer dans l'avenir et la production mondiale s'en ressentira, tout comme pendant la guerre, quantitativement et qualitativement, dans des proportions insensées.

Digitized by Google

La quantité de richesses détruites dépasse toute imagination. Toutes les réserves de matières premières, produits finis ou demi-finis ont disparu. Les entreprises industrielles ont généralement adapté leur production, dans la plupart des pays du monde, presque exclusivement aux besoins de la guerre. Les machines sont usées, détériorées ou détruites ; il faudra des années avant que le matériel soit partout reconstitué ou remplacé.

Les possibilités de transport sont fort réduites dans les divers pays en raison des destructions et détériorations du matériel roulant, des chemins de fer, ponts, viaducs, routes et canaux; les moyens de transport par eau seront vraisemblablement inférieurs aux besoins nouveaux de la vie économique, les frêts atteindront des prix exorbitants.

Le sol, à défaut d'engrais chimiques et d'entretien suffisant, est appauvri, le cheptel partout ramené à sa plus simple expression, les bras font défaut. Le crédit se trouve dans un état anarchique. Les Etats sont en général appauvris et ont à faire face désormais aux dépenses de guerre qui se chiffrent par près de 1,000 milliards! Ils auront à couvrir en outre les dommages et dégâts causés aux citoyens par destruction, enlèvement ou réquisition d'immeubles, outillage, produits finis ou demi-finis, des indemnités à servir aux invalides, veuves et orphelins : ainsi apparaît, entrevu dans son ensemble, le bilan de cette guerre effroyable, et que d'aucuns ont cru devoir déchaîner pour bien servir les intérêts de leurs peuples!

Il ne faut point s'étonner que de tant de malheurs soient sortis quelques bienfaits, que déjà les partisans des méthodes de violences, s'ingénient mettre en évidence pour justifier, pour légitimer la guerre. Des progrès ont pu être réalisés dans divers domaines à la faveur de la tourmente et qui touchent à l'ordre matériel aussi bien qu'à l'ordre social. On peut même dire que l'épreuve effroyable à laquelle viennent d'être soumises les générations contemporaines a révélé, entre tous autres, que celles-ci ne l'ont cédé en rien, comme courage, comme vertu civique, comme idéalisme, à aucune des générations qui les ont précédées.

Mais s'il est vrai qu'à certains égards, des progrès ont pu être réalisés sous la poussée de besoins qu'il fallut à tout prix satisfaire, s'il est vrai aussi que la guerre, en modifiant l'esprit public, a rendu possible l'élaboration de réformes, sociales et économiques, que l'on eut pu croire jusqu'à ce jour utopiques et par conséquent irréalisables, elle reste condamnable comme étant contraire à la Morale sociale et aux intérêts bien compris de l'humanité. Qui, en effet, dira les bienfaits et avantages qu'aurait pu faire naître le travail physique et intellectuel des millions d'hommes désormais disparus ? Après que furent dissipés chaque année de nombreux milliards pour faire face à l'état de paix armée, mille milliards, comme nous venons de voir, ont été engloutis dans des œuvres de guerre. Il n'en eut pas fallu autant pour régénérer à tout jamais le monde et faire naître à tout jamais aussi et partout le bien-être, sinon le bonheur. Quels progrès n'eut-on pu réaliser, dans le domaine du savoir et du savoir-faire, si l'on avait pu, pen-

Digitized by Google

dant un nombre d'années même réduit, consacrer une partie de ces capitaux fabuleux à l'instruction et à l'éducation morale des masses ?

D'aucuns ont voulu considérer la guerre comme une des fonctions essentielles de la politique. S'ils voient en elle l'un des moyens qui doive permettre de conduire au mieux-être des peuples, ce moyen n'est en tout cas pas le meilleur. Les conquêtes ont pu naguère procurer aux assaillants certains avantages; il n'en est plus ainsi de nos jours. Elles sont onéreuses à ce point, qu'il n'est pas de prestations imposées au vaincu qui puissent compenser les charges et sacrifices qu'elles entraînent pour l'agresseur. La guerre n'est plus aujourd'hui une bonne affaire, même en cas de victoire. Si elle n'était déjà condamnée par la Morale, il faudrait y renoncer, parce qu'elle est antiproductiviste, par conséquent antisociale.

***

Ces deux mots, paix et guerre, remplissent toute la civilisation. Le monde a toujours été ballotté entre ces deux flux et reflux. Les hommes s'agitent sans cesse, pour conquérir un peu plus de bien-être, un peu plus de gloire. Sans qu'ils le veuillent, sans même qu'ils le sachent, leur lutte fait avancer les idées, enfante lentement le progrès, mais à quel prix ?

Et pourtant, à la tendance guerrière s'est opposée, dès les temps les plus reculés, une tendance pacifique. L'idée d'arbitrage remonte à la plus haute antiquité, alors que la religion encourageait le recours à la violence. La conception du droit est née dès cette époque, pour s'affirmer, se préciser au moyen âge et conduire insensiblement à la constitution d'un ordre juridique. Aujourd'hui, cette paix juridique basée sur l'arbitrage et que l'on avait jusqu'en ces derniers temps considérée comme impossible, comme illusoire, est entrée dans la conscience universelle et va devenir une vivante réalité.

Une fois de plus, la force aura précédé le droit. Le droit public, le droit privé eurent-ils d'ailleurs une autre origine ? Quel est l'Etat qui ne doit son existence à la conquête ? Quelle dynastie ne repose à l'origine sur la violence ? Le droit de propriété, lui-même, n'a-t-il pas puisé ses fondements dans la force ? Qu'il s'agisse de rapports entre individus ou entre collectivités, le droit est né après avoir passé par les mêmes phases. Le droit des gens est issu de la violence et, méconnu, vilipendié durant la guerre, il renaît par la violence. Les démocraties ont bien dû, pour le faire revivre, l'affirmer comme leur but essentiel, primordial de guerre. La guerre doit servir à faire disparaître la guerre et le règne de la justice sera malgré tout fondé sur les cadavres de millions d'êtres humains !

Il est de bons esprits qui, en dépit des assurances et de toutes les bonnes intentions manifestées par les divers Etats, restent sceptiques et se refusent à croire que la paix désormais sera perpétuelle. Ils ne croient pas à la sagesse des hommes. Ils en appellent à l'Histoire et soulignent, non sans

Digitized by Google

raison, que les passions ont toujours gouverné et ne cesseront de gouverner le monde. Les hommes qui ont remporté tant de victoires sur les éléments de la nature, ont-ils jamais pu remporter de victoire sur eux-mêmes ? Qui pourrait leur imposer la paix ?

Il serait certes permis de douter de l'efficacité de l'arbitrage, si l'on s'en tenait à l'échange pur et simple d'une convention librement acceptée par les divers Etats et sans plus. On peut même dire qu'un régime international juridique dont l'arbitrage obligatoire serait le couronnement n'aurait guère de chances de maintenir la paix entre les hommes, s'il n'était pourvu concomitamment à d'autres mesures qui puissent lui faire donner ses pleins effets. Et parmi ces mesures, il n'en est pas de plus indispensable que la formation de l'esprit public, c'est-à-dire l'éducation des masses, qui mette celles-ci en situation non seulement de comprendre toute la valeur de la réforme, mais les incite à en surveiller l'exécution.

La guerre est immorale, haïssable et doit être condamnée comme moyen susceptible de régler les rapports entre nations. Sans qu'ils aient jamais pu la considérer comme légitime, les peuples, mal instruits, peu prévenus, ont pu pendant longtemps et très naturellement voir en elle un des éléments de la vie sociale internationale et la subir comme un « mal toujours nécessaire ». Aujourd'hui, la pensée contemporaine se refuse à admettre plus longtemps, comme le proclamait Joseph de Maistre, que « la guerre est divine en elle-même, parce qu'elle est une loi du monde. » Elle ne lui reconnaît plus cette beauté mystérieuse que lui découvraient les poètes, les historiens du passé, et qui, trompant la bonne foi des foules, les incitaient à croire que c'est en elle et par elle seulement que les peuples deviennent grands, que s'ennoblissent les âmes, que doit naître le bien-être ! Elle veut préparer la paix sociale par la paix juridique d'abord, puis par la paix économique.

La paix juridique, c'est-à-dire l'organisation des rapports entre nations, basée sur un système d'obligations et par conséquent de garanties réciproques, qui, sans toucher à la liberté de chaque peuple, les unisse dans une même et puissante solidarité. La paix économique, c'est-à-dire l'adhésion universelle à un régime de libre échange, qui permette à chaque peuple de réaliser sa pleine expansion en champ ouvert, et assure à chacun aussi la place qu'il doit à ses mérites et à son activité. L'une ne va pas sans l'autre; la paix économique doit être à la base du droit des gens. Les relations entre peuples ne doivent plus seulement être simples jeux de diplomates; elles devront être réglées conformément à un droit nouveau, qui garantisse leur existence et leur libre développement. Les usages, coutumes et conventions qui déjà représentent le droit international actuel, devront, si l'on adhère au point de vue productiviste, être modifiés, mis en concordance avec cette formule que Solvay met à la base du droit individuel : « *A chacun selon sa productivité sociale utile* ». Chaque peuple devrait se voir reconnaître des droits conformes à son activité productive et si ce principe ne peut, en

Digitized by Google

égard aux circonstances, être mis en pratique dès maintenant, il le sera inévitablement dans l'avenir : La formule : « A chacun d'après sa productivité sociale », qui synthétise le droit nouveau résultant de notre doctrine, écrit Solvay (1), trouve ici sa pleine application aux individus, comme il devra la trouver aux groupements et aux nations mêmes. A mesure qu'il se substituera au Droit ancien, le Droit nouveau imposera à ces dernières un désarmement judicieux : progressivement, les armements exagérés de certains peuples se réduiront à des armements de simple défense, exactement proportionnés à la productivité même de chaque pays.

» Et ainsi, après l'apaisement entre les partis, se réalisera l'apaisement général entre les nations : par la science, qui seule substitue le déterminé à l'arbitraire, refoule l'empirisme, supprime les désaccords, unifie, rapproche et lie ».

Il ne restera plus, dès lors, qu'à prévoir l'organisation de juridictions qui aient à statuer à l'occasion des conflits internationaux. Déjà l'on est entré dans cette voie. Il existe des tribunaux de prises, des tribunaux mixtes, une Haute-Cour arbitrale. Ce sera la tâche de la Société des nations d'instaurer définitivement le régime de l'arbitrage, de décider ce que sera son organisation, sa compétence et sa procédure.

§ 5. *Le libre-échange.*

L'organisation d'un régime de paix juridique, tel que nous venons de l'entrevoir, serait assurément une chimère, si elle était basée sur une simple convention qui ne tiendrait pas compte des intérêts que met en je l'ordre économique : nous y avons déjà insisté quelque peu. Aucune paix ne pourrait être durable, s'il n'était apporté au préalable une solution à certains problèmes économiques et parmi ceux-ci il n'en est pas de plus grave, de plus important que celui de la politique commerciale internationale.

Les traités d'économie politique nous renseignent que deux thèses sont ici en présence : celle du protectionnisme d'une part, celle du libre-échange d'autre part. L'une et l'autre ont leurs partisans décidés et l'on peut dire qu'il n'est pas de question qui ait soulevé plus de discussions, ni donné lieu à plus d'agitations que celle de la politique commerciale.

Nous ne pouvons assurément songer à reporter ici tout le débat. Il nous ferait sortir du cadre de ce travail. Chacune des thèses apporte dans la discussion des arguments de valeur, mais il faut bien le dire, leurs protagonistes se placent à un point de vue si différent, qu'un accord paraît pour le moins impossible. Alors que les protectionnistes se déclarent avant tout

(1) E. Solvay. Énergétique sociale et politique positive. *Revue économique internationale*, janvier 1910.

Digitized by Google

nationalistes et croient à la possibilité de faire naître la prospérité dans un pays sans pratiquer nécessairement et largement le commerce international, les libres-échangistes ne la conçoivent que moyennant une politique mise au service du bien-être général de l'humanité.

Assurément, il est difficile de demander à un peuple de faire abandon de toute préoccupation de ses intérêts particuliers, pour adopter une ligne de conduite qui s'inspire uniquement d'intérêts réputés supérieurs. Si celle-ci est de nature à ruiner son industrie, à paralyser chez lui toutes les initiatives pour permettre à d'autres pays plus avisés de s'enrichir à ses dépens, on ne pourrait lui faire un grief de s'en tenir à un saint égoïsme et d'agir avant tout en conformité avec ses intérêts particuliers. Pour réaliser cette fin supérieure, c'est-à-dire le bien-être de l'humanité tout entière, il faut concilier les deux intérêts en cause : l'intérêt supérieur collectif et l'intérêt particulier. Et une fois de plus, l'on ne peut atteindre à ce but que dans une action concertée de tous les peuples, ou tout au moins du plus grand nombre des peuples, acceptant loyalement d'en agir ainsi.

Envisagé de son point de vue théorique, le problème ne peut être résolu que dans le sens du libre-échange. Chaque société particulière, comme aussi bien en dernière analyse chaque individu, ne peut réaliser le rendement maximum, que pour autant qu'ils soient en mesure de faire valoir tous leurs moyens, toutes les possibilités d'action, en conformité avec les lois qui président à leur être et à leur devenir. L'utilisation la meilleure des hommes, comme aussi l'utilisation la meilleure des choses sont en corrélation directe avec l'ampleur donnée aux échanges. La politique protectionniste a pour effet immédiat d'élever le coût de la vie, l'Etat prélevant sur les produits et y compris les produits de première nécessité un impôt, durement ressenti en général par les consommateurs. Il entraîne le renchérissement des matières premières, produits finis et demi-finis, de l'outillage même, requis par la production en général. Il met fin à toute possibilité de concurrence, nécessaire pour assurer le progrès dans les divers domaines de l'industrie : il est à ces divers points de vue, *antiproductiviste*, en opposition avec les principes qui doivent inspirer toute action réfléchie et véritablement scientifique.

De ces divers inconvénients, rien ne subsiste dans un régime de libre-échange. Et celui-ci présente par surcroît l'immense avantage qu'il dispose les peuples à la paix. Le protectionnisme, c'est le régime de la politique en champ clos pratiqué par chaque pays, c'est-à-dire de la politique égoïste, du « chacun pour soi », et qui ne se préoccupe pas par conséquent des besoins et intérêts des pays voisins. C'est la politique du poteau-frontière, de la guerre de tarifs qui préparera inévitablement la guerre à coups de fusils et à coups de canons. C'est la négation de tout besoin de la solidarité, chaque Etat poursuivant la route qu'il croit être la meilleure. S'il faut en passant écraser ses voisins, peu importe, il faut avant tout défendre ses intérêts : menacé sans cesse, chacun d'eux se prépare ainsi à la guerre et celle-ci

Digitized by Google

éclate le plus souvent sans qu'apparaisse la cause véritable qui a préludé à son éclosion.

Quel sera le régime de demain? On ne met plus guère en doute le rôle capital joué, au cours de la guerre actuelle, par les phénomènes économiques et mieux que jamais, l'on prend conscience du rôle, plus formidable encore, que ceux-ci joueront à l'avenir dans les rapports entre nations.

De-ci, de-là, dans les pays engagés dans la lutte, comme chez ceux qui crurent préférable de rester en dehors du conflit, s'élèvent des voix autorisées qui donnent à entendre qu'un régime de protectionnisme deviendra indispensable pour rendre quelque équilibre aux budgets ébranlés par ces quelques années de guerre. Il ne peut assurément s'agir là que de mesures transitoires et d'une portée très limitée. Les puissances alliées viennent de prendre sous contrôle pour les années à venir un certain nombre de produits et matières premières disponibles, dans la plupart des pays qui sont à même de les fournir. Ils doivent donner lieu à répartition dans des conditions prévues dès maintenant : il serait pour le moins singulier que l'on ne recourût pas ici à une formule de libre-échange, si essentiellement profitable aux divers pays que les accords précités doivent avantager.

Qu'on le veuille ou non, le libre-échange s'imposera dans l'avenir. Aussi bien le marché domestique a donné lieu au marché urbain, puis au marché national, celui-ci s'élargira sans cesse, inévitablement et jusqu'à prendre son caractère définitif, c'est-à-dire mondial. Sous la poussée des forces que mit en jeu l'évolution, les peuples, éclairés par toutes les expériences du passé et plus assagis se rallieront inévitablement au régime qui répond le mieux aux intérêts de l'Humanité, aussi bien qu'à leurs intérêts particuliers bien compris.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXE

Conclusions générales.

PRINCIPES ET VÉRITÉS

L'étude que l'on vient de lire nous a amené à exposer dans leurs grands traits, les conceptions fondamentales de la doctrine énergéto-productiviste de Solvay, envisagée non seulement au point de vue sociologique pur, mais en tant que science d'action.

Elle peut se résumer en quelques principes tirés avant tout, comme on a vu, de l'étude bio- et socio-énergétique des phénomènes et qui, complétés par quelques notions et vérités que l'on peut en déduire logiquement, forment tous à la fois un ensemble de règles susceptibles d'éclairer éventuellement toute l'action sociale. C'est ainsi qu'elles nous ont permis de réunir, dans un ordre scientifique, l'ensemble des problèmes qui se posent dans la vie d'un peuple, à condition qu'il soit suffisamment évolué et qui demandent à être solutionnées conformément aux principes postulés par l'Energétique. Nous reproduisons ces principes et vérités ci-après.

POSTULAT SOCIOLOGIQUE FONDAMENTAL

Pour atteindre à son but, pour assurer la continuité et la perpétuation de son action dégradatrice, la cellule, réaction chimique vivante, se constitue préalablement dans son milieu propre, et en limitant son champ d'action, sa self-organisation élémentaire, avec un service d'entrée et de sortie des matériaux réactionnels nécessaires à sa continuité.

Puis, pour mieux assurer sa perpétuation, elle a, en vertu de la loi du groupement progressif, une tendance à accroître sa complexité et donne lieu

Digitized by Google

à l'être pluri-cellulaire, à l'homme, aux sociétés, à la société. Elle a enfin une tendance à se perfectionner, pour mieux atteindre son but initial, conformément à la loi du progrès obligé.

Elle pose une question de self-organisation, une question de fonctionnement, une question de perfectionnement.

1

L'énergie potentielle totale répandue dans le monde est suffisante pour satisfaire aux besoins inférieurs et supérieurs de toute la réaction vivante mondiale.

Il y a actuellement production et consommation anormales des énergies. Les moyens de production sont insuffisants. Ils peuvent permettre de capter et de transformer à peine les énergies nécessaires à la self-organisation physiologique de tous les individus. Conséquemment, il faut envisager le problème à ce point de vue actuel, puis au point de vue de la consommation intégrale et maximum éventuelle, enfin au point de vue du bien-être maximum général.

2

La société organique envisagée ici est une société particulière, forme transitoire.

Aussi bien que l'économie nationale a succédé à l'économie familiale, l'économie mondiale s'impose comme conséquence obligée et nécessaire du développement de la réaction et de son évolution.

3

L'économie mondiale n'est possible que dans la liberté mondiale, par conséquent par le recul des limites du droit de chacun jusqu'aux frontières du monde.

4

Il y a nécessité et intérêt à prendre toutes mesures susceptibles de favoriser, dans un sens international, la production, les échanges et la consommation de tous les systèmes d'énergies et de préparer ainsi la fusion de toutes les sociétés particulières dans la société-organisme finale, l'Humanité.

§ 1. *Self-Organisation politique.*

5

La loi énergéto-dégradatrice détermine la formation du lien social. Seul, l'homme ne pourrait produire tout ce qui est nécessaire à sa vie et à son bien-être. Le lien social conséquemment est naturel. Il y a dans l'organisme interdépendance obligée et utile.

L'unité du tout est maintenue par la convergence interne des activités de chacune des parties.

Digitized by Google

6

Le tout favorise la partie et la partie peut influencer de plus en plus le tout. L'organisme social existe pour l'individu et l'individu, pour l'organisme social. Il y a synergie du tout et des parties pour mieux atteindre au but de la réaction fondamentale et il y a intérêt à ne pas la contrarier.

7

La société-organisme assure avant tout sa continuité par adaptation au monde extérieur, en captant, en transformant les énergies ambiantes et en le créant ainsi des services d'entrée et de sortie des matériaux énergétiques.

8

La notion de la réaction vivante d'ensemble s'identifie avec les caractères d'un être physico-chimique abstrait et devient, dans l'ordre social, l'être juridique moral, l'Etat.

Il y a intérêt à séparer l'Etat, entité politique, de l'Etat, entité économique.

9

La participation active de tous est nécessaire pour atteindre au but de sa loi énergéto-dégradatrice, et dans les conditions requises par les besoins de la réaction fondamentale.

Les faibles sont censés jouer le même rôle que les individus actifs.

10

Le même but ne peut être atteint que dans l'ordre et la parfaite coordination de toutes les manifestations énergétiques sociales.

Tous les pouvoirs politiques tendant à assurer la continuité et le développement de la réaction d'ensemble émanent des parties.

Les peuples sont maîtres de leurs destinées.

11

Les pouvoirs juridiques qui doivent assurer et accroître l'ordre social émanent également des parties.

Le droit doit tendre à maintenir l'équilibre au sein de la société, en tenant compte de plus en plus, dans l'application, des principes logiques de justice consacrés par la coutume, de l'équité fondée sur le *droit productiviste*.

12

Pour favoriser de plus en plus le développement et le perfectionnement de la réaction vivante, il y a nécessité de faire intervenir de plus en plus le tout à titre de régulateur supérieur, pour coordonner les activités des parties dans la production, les échanges et la consommation, empêcher les dissipations d'énergies et au profit des parties.

Digitized by Google

13

La collaboration obligée de tous au développement de la réaction vivante entraine la reconnaissance, au profit de chacun, de droits égaux à l'égard du tout, avec l'obligation de tous de remplir les devoirs que requiert l'intérêt du tout.

Il n'y a, dans le tout, aucune distinction d'ordres ni de classes.

14

Il n'y a pas de liberté absolue. La liberté de chacun est limitée par l'intérêt de la réaction vivante d'ensemble.

Elle est garantie par le tout.

15

Le droit à l'existence s'ouvre au profit de ceux qui participent directement, toutes choses étant normales, à l'aide de leur travail physique ou intellectuel, à la production générale, dans la mesure de leurs moyens.

16

La société prendra toutes mesures pour que ce droit soit rendu effectif. Sa mise en pratique est le premier but vers lequel doit tendre la société correctement gouvernée.

17

Le régime idéal vers lequel tend automatiquement une société organisée d'après les principes productivistes intégraux est celui dit de l'*égalité au point de vue de départ*, en capital et en droit capacitaire offerts à tous, et qui doit coïncider avec l'*état dit économique supérieur*, avec une production intégrale maximum.

§ 2. *Fonctionnement*

Production

18

L'homme est énergéto-productiviste par « nécessité vitale », quand il est isolé. Il est avant tout un appareil producteur d'énergie utilisable au profit de la continuité de sa réaction.

Cette énergie est extériorisée par lui, soit sous forme de travail mécanique, soit sous forme de travail cérébral utilisés à la production de choses indispensables ou utiles à la continuation de sa vie réactionnelle.

19

La société est avant tout un appareil producteur d'énergie.

Elle doit s'organiser et mettre tout en œuvre de manière à maintenir à son niveau acquis la production de ce qu'elle consomme actuellement; puis

Digitized by Google

elle doit, pour mieux se perpétuer, améliorer sans cesse cette production, pour se rapprocher de plus en plus de l'état de régime économique supérieur. La production, en régime définitif, sera entièrement coordonnée.

20

La société doit donner à tous ceux qui le désirent la garantie du travail. Nul n'est tenu d'exécuter le travail offert, pour jouir des avantages qu'il comporte, que dans la mesure où il est compatible avec son âge, son état de santé, ses aptitudes professionnelles et les exigences de la vie familiale.

Subsidiairement, le travail est complété ou remplacé par le capacitariat.

21

L'amélioration du bien-être de l'homme dépend uniquement de la production intégrale. La société doit améliorer progressivement, d'une manière continue et indéfinie, le bien-être de l'homme universel moyen, par l'augmentation de la production générale et spécialement par l'amélioration des rendements physio- et psycho-énergétiques de l'homme moyen.

22

Il est essentiel, pour que ce but soit atteint, d'améliorer le milieu social, en améliorant l'homme moyen au triple point de vue de son développement physique, de sa capacité intellectuelle et de sa valeur morale, puis de faire en sorte que les énergies individuelles composant le milieu social soient utilisées de plus en plus complètement et rationnellement au point de vue collectif.

23

Il y a intérêt à laisser se créer transitoirement des associations ou syndicats de production, pour autant qu'ils puissent assurer un rendement meilleur à la production générale ou déterminer un abaissement des prix au profit des consommateurs.

24

Il y a intérêt à internationaliser les associations ou syndicats de production et par suite la production correspondante, en vue notamment de rendre possible ultérieurement le libre échange des énergies de toutes espèces.

25

Il y a intérêt à laisser se constituer transitoirement des associations ou groupements, temporaires ou permanents, à but matériel, intellectuel et moral, susceptibles d'améliorer le bien-être de tous ou des parties et de rapprocher la société de l'état économique supérieur.

Digitized by Google

26

La société prend toutes mesures susceptibles d'entraver la création d'entreprises de production anormale et agrée celles qui sont reconnues conformes à l'intérêt général.

Pour favoriser le développement de la production, il y a intérêt à ce qu'elle prenne en outre une *participation progressive* dans toutes les entreprises agréées à titre d'encouragement, grâce à des fonds librement mis à sa disposition par les parties et à mesure qu'ils augmenteront, de manière à pouvoir, après prélèvement d'un intérêt dû aux déposants, affecter le surcroît des bénéfices à l'amélioration du bien-être intégral des producteurs.

27

Il y a lieu de communaliser, provincialiser et nationaliser progressivement l'exploitation de tout ce que comporte une consommation intégrale normale et, subsidiairement, tous les objets dont la production sera sûrement plus avantageuse au bien-être en général qu'elle ne le serait autrement.

28

Les ressources nécessaires au fonctionnement de l'organisme social et celles requises par les besoins de l'accroissement de la productivité de chacun, doivent être fournies par l'impôt direct, dû par tous, proportionnellement à leurs ressources.

29

Le capital est légitime avant tout dans la mesure où il provient de la rétribution productiviste du travail et de la capacité. Comme tel, il représente de l'énergie accumulée, c'est-à-dire du travail *antérieur*, intellectuel et physique, équivalent au travail *actuel*, physique et intellectuel, employé dans la production.

30

Dans toute transmission successorale, le capital est d'autant moins légitime qu'il tient de plus loin à celui qui en est l'édificateur. Conséquemment, son imposition doit être au moins proportionnelle à son degré d'éloignement d'avec ce dernier, aussi bien en ligne directe que collatérale, et de façon que le capital, ne se constituant pas, il finisse par s'éteindre.

En période transitoire, le capital non légitime doit être beaucoup plus imposé que le capital légitime.

31

L'impôt unique fin de vie et progressif et qui remplace les impôts annuels est le plus rationnel. En régime transitoire, l'impôt sur le revenu, conjointement avec *l'impôt successoral*, est plus rationnel que tous les autres systèmes d'impôts.

Digitized by Google

32

Sous l'empire de l'impôt successoral réitéré et de la Caisse générale dite de libre participation ou socialisation, le capital privé sera remplacé progressivement par le capital social, celui-ci subsistant seul sous le régime de l'égalité au point de départ.

33

Il devrait être prélevé sur l'impôt, après les capitaux requis pour l'organisation du régime dit de l'égalité au point de départ, toutes sommes nécessaires à l'organisation des services sociaux, puis à l'entretien des faibles, temporaires ou permanents, partiels ou totaux.

Échanges

34

La nécessité des échanges résulte de l'impossibilité de chacun de produire ou de se procurer tout ce qui est requis par les besoins de la vie et du bien-être, les besoins physiques, aussi bien que les besoins psychiques.

35

Les objets matériels nécessaires à l'économie organique, le travail dit manuel, le travail intellectuel et le capital, sont des systèmes d'énergie interchangeables qui se font par transactions.

Il y a intérêt à ce que la société favorise les transactions. Il y a intérêt aussi à organiser, dès maintenant, le libre-échange absolu entre toutes les sociétés particulières.

36

Les transactions doivent être faites sans la monnaie-métal, par système *comptabiliste*, chaque homme ayant pour le représenter et dès sa naissance « son compte social », courant et officiel, à l'aide duquel il est possible par surcroît de dresser à tout moment son bilan social productiviste et de distinguer la fortune acquise par les efforts de celui qui la possède de la fortune transmise. Dans le système comptabiliste l'unité monétaire, manipulatoire, est remplacée par l'*unité inscriptive*.

37

Tout agiotage, toute spéculation sur quelque système d'énergie que ce soit sont nuisibles aux échanges et à la consommation. Ils doivent être supprimés progressivement jusqu'à interdiction absolue.

38

Les pouvoirs publics, communes, provinces et Etat, doivent intervenir de plus en plus pour régler la consommation intégrale normale, dans la pratique des transactions, en les réglementant au besoin.

Digitized by Google

En régime de production maximum, toutes les transactions se fondirectement à leur intervention.

39

Les valeurs transactionnistes devraient théoriquement être de simples représentations de la valeur énergétique des choses et il devrait en principe exister un équivalent physio-énergétique de leur valeur transactionniste.

40

Dans un régime de production intégrale, imparfaite, incoordonnée et insuffisante, les échanges des énergies utilisables doivent nécessairement être effectués d'après le système de l'offre et de la demande. Logiquement aussi, les objets les moins produits, en qualité aussi bien qu'en quantité, acquièrent une plus-value proportionnelle à ces qualité et quantité.

41

Les systèmes d'énergies interchangeables se rapprocheront de plus en plus de leur valeur physio-transactionniste, physio-énergétique, à mesure que seront réalisés des progrès dans leur production et leur diffusion, grâce à une politique productiviste et capacitaire intégrale maxima.

42

La survalue attribuée aux produits de première nécessité d'abord, celle des autres produits ensuite, diminueront progressivement à mesure que sera augmentée la production générale, ainsi que la participation de l'Etat dans celle-ci, jusqu'à extinction complète dans l'état économique supérieur.

43

La valeur du travail dit manuel, qui est à la fois physique et intellectuel, ira en diminuant à mesure que la diffusion du savoir généralisé et le développement du savoir spécifié substitueront au travail manuel le travail de la machine.

44

L'intérêt et la plus-value attribués au capital iront en diminuant dans la mesure où sera développée la production intégrale générale et où l'Etat augmentera sa participation dans la production aussi bien que dans les transactions de tout ce qui intéresse la consommation intégrale.

45

La rémunération due au travail intellectuel ira nécessairement en augmentant et d'autant plus qu'il représente du savoir spécifié.

La part de travail intellectuel nécessaire à la production par machines va en augmentant et devra être conséquemment de mieux en mieux rémunérée.

Digitized by Google

46

L'action productiviste et capacitaire de la société, ayant pour conséquence de porter atteinte de plus en plus au droit à l'existence et au bien-être des producteurs actifs, entraîne pour celle-ci l'obligation d'intervenir de manière que tout travail social utile soit de mieux en mieux rémunéré par heure, la durée de la journée de travail devant être de moins en moins longue, sans que son prix diminue.

La société fixera la durée de la journée de travail et il sera payé à tout producteur, par l'Etat, indépendamment de sa journée de travail, la valeur d'une *journée sociale*, fixée en tenant compte du boni de la caisse de libre socialisation.

47

L'homme acquiert en principe, vis-à-vis de ses semblables, des droits réels correspondant à sa productivité sociale utile. La société doit tendre vers un régime sous lequel le capital individuel n'est légitime que s'il provient du travail.

CONSOMMATION

48

Le droit à l'existence s'entend pour une consommation intégrale normale compatible avec le rendement physio-énergétique maximum de l'homme normal moyen, et éventuellement une consommation intégrale minima pour sa femme légitime et chaque enfant au capacitariat primaire.

La consommation intégrale diffère peu lorsqu'il s'agit d'un rendement psycho-énergétique et ne porte au surplus que sur le facteur énergétique direct.

49

La consommation intégrale comprend tout ce qui est indispensable à un homme normal moyen en vue d'un rendement physio-énergétique maximum, c'est-à-dire *sa nourriture, son vêtement, son logement, sa protection, sa distraction*, en quantité et en qualité appropriées à son tempérament, à son état de santé, au lieu et à la contrée qu'il habite et à son genre de travail. Dans la fixation de la valeur de la consommation intégrale il doit être tenu compte, pour la femme et les enfants, d'un coefficient spécial.

50

Il y a lieu de tenir compte, dans la pratique sociale courante, de la formule d'évaluation du rendement maximum (travail musculaire) de l'homme, universel moyen, par heure et en kilogrammètres, puis en calories.

Cette formule s'applique à tout travail de production, mécanique ou intellectuel.

Digitized by Google

51

Il y a lieu de tenir compte de formules pratiques d'évaluation des énergies nécessaires pour une consommation alimentaire correspondant à une heure de travail maximum, par homme universel moyen.

52

Il y a lieu de rectifier la valeur énergéto-productiviste et celle de la consommation correspondantes, ainsi déterminées par l'introduction d'un coefficient spécial, représentant l'âge et le sexe, puis la localité, la région, le climat et certaines circonstances susceptibles de l'influencer.

Ces coefficients sont établis au bout de quelques années et valables pendant quelques années.

53

Il y a lieu d'établir des tables de risques, pour maladies, accidents de travail, maladies professionnelles, invalidité prématurée, mort, de manière à fixer le coût d'une assurance intégrale par an et par personne, en tenant compte de l'âge et du sexe.

54

Il y a lieu de rectifier la valeur de la police d'assurance intégrale moyennant un coefficient spécial tenant compte des circonstances locales et régionales qui influencent les risques d'une manière constante.

55

Il y a lieu de déterminer un minimum de vêtements nécessaires annuellement et auxquels ont droit chaque homme, producteur social, sa femme et ses enfants en capacitariat primaire, en tenant compte des facteurs qui peuvent avoir une influence sur leur usage courant.

56

Il y a lieu de fixer un nombre annuel minimum de jours de repos et partiellement consacrés à des distractions esthétiques publiques, en tenant compte des localités et des régions.

57

Si la rétribution productiviste, quelle que soit sa forme énergétique, est insuffisante, la société intervient au profit des ayants-droit, jusqu'à concurrence de la valeur énergétique correspondant à la consommation intégrale, déduction faite des ressources énergétiques indépendantes dont l'intéressé dispose effectivement.

58

Le droit à l'existence est garanti effectivement par la société à tout producteur réputé tel, lorsque, pour une cause indépendante de sa volonté

Digitized by Google

et d'ordre économique, il est mis en état de chômage, permanent ou périodique, partiel ou total, sans préjudice du devoir correspondant, d'exécuter un travail qui lui est offert par la société, dans des conditions d'aptitudes physiques, intellectuelles et professionnelles normales, et de se soumettre au *capacitariat* complémentaire.

59

Le droit à l'existence est étendu aux producteurs accidentés, ou en état de maladie, aux invalides, aux vieillards, aux anormaux, y compris les soins requis par leur état de santé. Ils peuvent être tenus, chaque fois que celui-ci le permet, de travailler temporairement ou partiellement et de se soumettre au capacitariat, dans des conditions compatibles avec leur âge, leur santé et leurs aptitudes.

60

Les orphelins de l'un et l'autre sexe sont à charge de la collectivité jusqu'à la fin de leur capacitariat spécial et dans la mesure où leurs ressources personnelles ne leur permettent pas de subvenir à leur consommation intégrale.

61

Les producteurs qui ne disposent pas de ressources supérieures à celles nécessaires à leur consommation intégrale, femme légitime et enfants compris, sont exemptés transitoirement de tout impôt.

62

Il y a intérêt à ce que l'homme puisse librement emprunter à son milieu, dans les meilleures conditions de facilités et de prix, les énergies vitales alimentaires et autres, ce qui entraîne la suppression totale des impôts sur les produits de consommation intégrale de première nécessité.

§ 3. — *Perfectionnement.*

63

La tendance de la réaction vivante à accroître sans cesse sa complexité et sa self-organisation, exprimée par la loi du progrès obligé, se traduit socialement et indépendamment de la tendance au groupement par la tendance et la nécessité d'améliorer constamment le bien-être intégral de l'homme universel moyen. C'est l'accroissement du bien-être social en qualité aussi bien qu'en quantité qui représente le progrès social.

64

Le bien-être de l'homme universel moyen est déterminé par la faculté de jouir de tout ce que comporte la consommation intégrale de l'homme moyen, par conséquent envisagé au point de vue matériel, intellectuel et moral.

D'autre part, le temps consacré par l'homme au travail est considéré

Digitized by Google

généralement comme pénible et l'homme vise dans un sens, au moindre effort. La formule de son activité reste : le plus d'effets utiles pour le moins d'efforts.

65

L'amélioration de la consommation intégrale dépend uniquement de la production intégrale. Il y a donc lieu de prendre toutes mesures susceptibles de l'améliorer et de l'accroître, dans la collaboration de chacune des parties.

66

Une production intégrale maxima ne peut être obtenue que par le travail de l'homme capable, utilisant son intelligence, sa force de volonte et sa puissance d'action sur d'autres hommes et sur des machines, associé, d'un côté, à celui de l'homme de moindre capacité agissant principalement comme moteur vivant, et de l'autre, à celui de la machine.

67

La société a intérêt à accroître constamment, dans toutes les directions et à tous les degrés, sans jamais entraver la production existante, le nombre d'hommes capables, et comme conséquence, le nombre de machines et appareils spéciaux en usage dans la production intégrale.

68

La formation d'hommes capables, et la création de machines et autres moyens de production sont déterminées par la diffusion de l'instruction capacitaire productrice intégrale, dans un sens universel, le capacitariat devant déterminer l'accroissement du savoir et du savoir-faire, c'est-à-dire de la capacité de science, de la capacité de volonté et de la capacité d'action, ces trois facteurs étant conjointement nécessaires comme agents du progrès.

69

L'action du capacitariat sur les hommes donne lieu à la formation d'hommes d'élite, possédant à tous les degrés ces trois facultés : l'imagination créatrice, le jugement et le pouvoir de travail, représentant le *savoir spécifié* et, d'autre part, d'hommes se caractérisant seulement par du *savoir généralisé*.

70

Il y a à l'état latent, dans toute société, un nombre déterminé d'hommes d'élites à tous les degrés, dont l'action se développe à mesure que s'accroît le savoir généralisé. On peut en inférer que toute augmentation de savoir généralisé multiplie à la fois, et le nombre d'hommes d'élite agissant, et le savoir spécifié qu'ils représentent.

Digitized by Google

71

Les hommes d'élite, en possession du savoir spécifié, déterminent la progression du bien-être social ; sa diffusion est l'effet de l'action de la masse, en possession du savoir généralisé et en agissant sur les hommes d'élite.

Une action complète l'autre pour assurer le progrès dans le sens de la captation et de la transformation des énergies ambiantes, et leur diffusion de plus en plus grande au sein des masses.

72

L'état de régime dit de *l'égalité au point de départ* sera atteint d'autant plus vite que le savoir généralisé et le savoir spécifié auront été accrus dans un temps relativement plus court et plus vite que ne s'accroît la population.

73

Il suit de là, comme aussi bien de la nécessité de développer la production, que le capacitariat doit être organisé par les pouvoirs publics et être rendu obligatoire et gratuit pour tous ceux qui sont aptes à le recevoir, dès l'âge où leur réceptivité est suffisante et pendant un temps suffisamment long pour les préparer au capacitariat spécial.

74

Le programme du capacitariat primaire comprend nécessairement et indépendamment d'un enseignement général l'enseignement des bases du déterminisme universel, ainsi que les notions et vérités générales relatives à l'Energétique.

Il comprend, en outre, l'enseignement des règles de la morale scientifique applicables, dans un large esprit de tolérance et de respect à l'égard de tout idéal d'ordre supérieur, et en s'inspirant toujours de ce principe : « ne faites à pas autrui ce que vous ne voudriez que l'on vous fît. »

75

Les jeunes gens et les jeunes filles sont tenus de se soumettre dès la fin du capacitariat primaire, au capacitariat technique spécial, correspondant aux divers métiers, professions ou états auxquels ils se destinent et ce, pendant le temps requis par les besoins de l'enseignement de chacun de ceux-ci.

L'enseignement technique spécial sera complété par l'éducation sociale et notamment l'explication des devoirs, droits et responsabilités qui s'attachent à la qualité de bon citoyen, c'est-à-dire de la morale sociale.

76

L'hygiène sociale productiviste sera enseignée progressivement aux divers degrés du capacitariat.

Digitized by Google

77

L'instruction supérieure, scientifique et positive, sera développée et généralisée le plus possible, avec la préoccupation constante de lui assurer la prépondérance sur toutes les autres formes d'instruction supérieure.

78

La formule idéale de la capacité productrice intégrale dans la société se ramène à ce principe : le temps économisé dans le travail de la production intégrale, grâce à l'intervention de l'homme capable et à l'usage des machines, doit être intégralement consacré à l'instruction capacitaire intégrale, mais ne doit pas être perdu, dissipé ; pour chaque homme qui devrait être supprimé pour cause d'amélioration réalisée dans le roulement courant de la production intégrale existante, il faut qu'un autre homme, qui devrait y rentrer pour cause de son accroissement, soit capacitarié en vue d'une production quelconque ou serve à en capacitarier d'autres.

Cette formule sera celle du régime définitif de production maximum intégrale, c'est-à-dire de *l'état économique supérieur*.

79

Dès maintenant, il y a intérêt à ce que tout producteur normal, en état de chômage pour cause d'ordre économique, soit tenu, pour pouvoir bénéficier des avantages garantis en vertu du droit à l'existence, de se soumettre au capacitariat professionnel complémentaire.

80

Dans toute réaction vivante, la tendance au progrès, exprimée par la loi du progrès obligé, se manifeste en raison inverse de la complexité de la réaction, l'absence de cohésion et l'inappropriation étant d'autant plus grandes que la réaction est plus complexe.

L'unité de temps sociologique est donc infiniment plus longue que celle de l'homme, puis de la cellule.

Malgré la régression temporaire déterminée par des perturbations de certaines des parties ou du tout, le progrès social et humanitaire reste *déterminé*. Il grandit et se propage, mais ne doit être envisagé qu'en tenant compte de l'*unité de temps déterminé*, multiple de l'unité de temps cellulaire, qui doit mesurer l'énergie qui en dérive.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

La science politique positive. — Ce qu'elle doit être.

L'étude qui précède nous permet désormais d'envisager ce que doit être la science politique positive.

En montrant qu'il est possible, par l'analyse objective des phénomènes sociologiques, de s'élever à une philosophie sociale pratique, utilisable dans l'action proprement dite; en faisant ressortir, d'autre part, au début de ce travail, les inconvénients particulièrement graves que présente, au point de vue du bien-être des masses, autrement dit du bonheur des peuples, l'application désordonnée de méthodes politiques trop exclusivement empiriques, nous avons établi, pensons-nous, qu'il est non seulement possible, mais désirable de demander avant tout à la science des règles positives, rationnelles, de gouvernement des sociétés humaines.

Si, comme nous l'avons vu, il est bien vrai que la matière sociologique se présente à l'étude sous la forme du processus *actes*, *habitudes*, *règles* et *institutions*, qui indique de la manière la plus explicite, le rôle à la fois et la genèse des institutions, c'est assurément que la vie sociale est toujours organisée, et avant tout, suivant des usages, des traditions et des préjugés, que les peuples les plus civilisés se transmettent d'âge en âge et qui donnent lieu de moins en moins à des principes de gouvernement conformes à leurs besoins et à leurs intérêts bien compris.

Des progrès incontestables ont été néanmoins réalisés, dans tous les domaines de l'ordre social, chaque génération apportant son tribut de labeur, d'ingénieux et persévérants efforts au développement du patrimoine intellectuel, moral et esthétique qui est le propre de l'humanité. Le bien-être même des masses a été accru dans une certaine mesure, quoique très insuffisante eu égard aux progrès matériels d'ensemble réalisés à leur intervention. Mais quelle part ne faut-il pas attribuer, dans ce progrès, à l'initiative individuelle, à l'intelligence et au travail de chaque homme, s'efforçant d'augmenter sa capacité productive et son influence, pour con-

Digitized by Google

quérir, à son profit et au profit des siens, plus de richesses, plus de bien-être ! Même dans une société mal organisée, le *besoin* n'est-il pas déjà un facteur actif, *déterminant* du progrès ?

Quelle elle est la part qu'il faut reconnaître, dans l'avancement social, à la collectivité proprement dite, agissant à titre d'autorité, pour assurer l'ordre et promouvoir les activités individuelles ! L'Etat ici, joue incontestablement un rôle, mais il est vrai qu'il n'y a guère longtemps qu'il le joue. Jusque durant ces trente ou quarante dernières années, dans la plupart des pays d'Europe, le non-interventionnisme était invariablement de règle, et ce n'est que depuis cette époque que l'Etat s'est vu octroyer les pouvoirs qui l'ont mis en situation d'intervenir avec plus de vigueur dans les rapports sociaux. Il est présumé le faire, non plus à la manière du passé, pour servir la cupidité et les passions de quelque prince ou d'une oligarchie, mais pour y faire régner plus de justice et plus de bien-être au sein des masses. Y a-t-il réussi ? L'interventionnisme est de date trop récente et d'ailleurs trop empirique encore, pour qu'il soit permis de formuler à son sujet, et dès maintenant, une opinion définitive.

Mais si des progrès immenses ont été réalisés dans les divers domaines qui intéressent l'activité aussi bien que les conditions de subsistance proprement dites des hommes, s'il est vrai que les méthodes, par conséquent les institutions politiques en usage à travers les âges passés ont pu malgré tout y contribuer dans une certaine mesure, que n'auraient-ils pu être sous l'égide d'institutions plus rationnellement organisées et conformes aux lois mêmes de la vie des individus aussi bien que des collectivités ! On fait périodiquement le bilan des progrès réalisés aux diverses époques de l'histoire; qui dressera celui des pertes et des dommages subis dans le passé, à défaut d'une organisation sociale et politique adéquate à leurs besoins, celui des souffrances aussi que durent endurer les peuples, mal guidés, mal gouvernés par des minorités intéressées au maintien exclusif de leurs privilèges. S'il est d'un grand intérêt de savoir ce qui fut fait, il serait extrêmement utile, au point de vue de l'action de demain, de savoir de ce qui eût pu l'être, ce qui ne le fut point ou ce qui le fut mal. Et ainsi se justifierait une fois de plus l'urgence qu'il y a à préparer les éléments et à réunir les rapports qui permettront tout à la fois de créer la *science politique positive*, et de se servir de ses vérités et de ses lois, pour procéder à la réforme des conditions d'organisation et de fonctionnement des sociétés humaines.

Mais, objectera-t-on, les sciences sociales existent et certaines d'entre elles, telle l'Economie politique, proposent déjà des lois dont l'action sociale peut faire son profit. Ainsi se trouve posée la question de savoir quel doit être le rôle des sciences sociales, quel doit être spécialement celui de la science politique et quels rapports doivent nécessairement exister entre elles.

La diversité des rapports sociaux a donné lieu, comme nous l'avons vu, à des sciences sociales distinctes, qui les étudient par catégories : linguis-

Digitized by Google

tique, religieuse, esthétique, économique, juridique, morale et politique. La sociologie proprement dite n'est venue au jour que longtemps après.

Cette classification ne se conçoit pas sans certains inconvénients, et l'accord est loin d'être fait entre ses partisans, lorsqu'il s'agit de déterminer leur domaine aussi bien, d'ailleurs, que leur rôle et leur but. Les limites de chacune d'elles sont imprécises et il est souvent difficile de définir à quelle science particulière appartient tel fait social. Il est des faits aussi qu'il est légitime de rattacher à plusieurs des sciences à la fois. La propriété, le salaire, le travail des enfants, sont des questions qui relèvent du droit aussi bien que de l'économie politique, de la morale aussi bien que du droit, et l'on est bien obligé, dans des cas de cette espèce, d'envisager les questions d'après chacun des points de vue sous lesquels elles se présentent à l'analyse.

Une véritable controverse surgit aussi, sur le point de savoir dans quel but théorique pur et pratique, et par conséquent sous quel aspect il convient d'étudier les rapports sociaux qui représentent la matière des diverses sciences sociales. Les uns sont d'avis qu'elles ne doivent avoir d'autre objet que d'analyser, chacune dans son domaine, *ce qui est*. Les autres, au contraire, pensent qu'il faut leur demander d'étudier les faits, à la manière des sciences morales et des arts, de façon à pouvoir discerner ce qui doit être et conséquemment *ce qu'il faut faire*. C'est-à-dire qu'elles doivent, suivant les uns, se borner à maintenir leur caractère de sciences naturelles et descriptives; pour les autres, devenir avant tout des sciences pratiques, conduisant à des conclusions utiles à l'action.

Le point de vue que nous avons adopté avec Solvay, comme étant celui qui convient le mieux à l'étude sociologique, et les principes d'action sociale qui en dérivent nous amènent à nous représenter tout autrement le rôle à la fois et le but des sciences sociales en tant que sciences positives.

Ainsi que cela ressort des divers chapitres qui précèdent, ce n'est pas aux sciences sociales particulières, qu'il faut demander de nous renseigner au sujet de *ce qui doit être* et conséquemment de *ce qu'il faut faire*. Et ce n'est pas davantage ni spécialement l'Economie politique qui doit être chargée d'élucider les multiples problèmes que posent l'organisation et la vie sociales proprement dites. L'Economie politique, la science des croyances, la linguistique, etc., doivent se préoccuper de nous renseigner uniquement au sujet de *ce qui est*, sous la forme descriptive et explicative. Comme telles, elles peuvent être consacrées respectivement à l'étude des diverses modalités de rapports sociaux, mais c'est la sociologie qui, étudiant les phénomènes sociaux dans leur ensemble et au point de vue physico-chimique, doit nous faire connaître le sens à la fois et les règles suivant lesquelles il conviendrait de favoriser, au triple point de vue moral, juridique et politique, la marche des peuples dans la voie du progrès.

Ces règles ou principes, dits de philosophie sociale pratique et que l'on pourrait réunir sous la dénomination d'*Energétique sociale appliquée*,

Digitized by Google

devraient, pensons-nous, servir de base à la *Science politique positive*, celle-ci se partageant avec la Morale et le Droit, le gouvernement des sociétés humaines. La Sociologie énergétique devrait avoir pour objet l'étude *de ce qui est*, la *Politique*, concurremment avec la Morale et le Droit; être orientées vers l'étude *de ce qui doit être* et conséquemment de *de ce qu'il faut faire*. L'Economie politique, la Science des croyances, la Linguistique, l'Esthétique devraient, pensons-nous, prendre rang, dans une classification générale des sciences, en tant que sciences descriptives, historiques et auxiliaires.

Cette manière d'envisager le rôle et le but des sciences sociales n'est pas celle admise dans l'enseignement classique, pas plus d'ailleurs que le point de vue énergétique dans l'étude sociologique n'y a trouvé à ce jour droit de cité. L'Economie politique y tient la place de la science politique proprement dite et celle-ci a un rôle et un domaine mal définis, au sujet desquels on n'est pas encore parvenu à s'entendre. Et c'est aussi à l'Economie politique que l'on a demandé et que l'on demande encore en général des principes et des lois, utilisables dans l'action, chaque fois que l'empirisme n'est pas à même de les fournir.

***

La constitution de la science politique est possible et il est urgent d'y travailler. Les matériaux existent, comme nous l'avons vu, sous forme de rapports, de principes et de lois qui suffisent pour l'élever peu à peu, et dès maintenant, à la dignité de science positive.

Du point de vue où nous l'envisageons, c'est-à-dire comme science d'action, il est nécessaire de l'assimiler aux sciences physiques. Ses principes fondamentaux doivent s'inspirer de la connaissance des lois et vérités que la sociologie découvre à la base de l'organisme social et qui elle-même ne devra être rien moins qu'une science physique. Sur le terrain des sciences positives, point de divergences possibles. La vérité est une. Il peut y avoir désaccord quant aux méthodes à suivre; l'accord doit se faire entre tous les hommes de science quant au but final, au programme d'action.

De Greef (1) écrit que la politique, en tant que s'identifiant avec la volonté collective « est un mode final et supérieur d'adaptation des organismes sociaux au milieu. »

Nous proposons d'ajouter : « Elle doit, dans ses principes et ses applications, être conforme à la loi du progrès et à toutes les grandes lois de la nature qui dominent l'évolution de l'espèce humaine. » Comme telle, son domaine dépasse celui qu'on lui reconnaît en général. Elle enseigne dans quelles conditions il doit être pourvu au gouvernement des hommes vivant en société, en tenant compte des règles prescrites par la morale et le droit, celui-ci n'étant en réalité qu'un cas particulier de la morale. Elle révèle ce

(1) De Greef, *loc. cit.*, p. 5.

Digitized by Google

que devraient être les institutions des peuples, éventuellement de l'humanité tout entière, pour être de véritables instruments du progrès social, c'est-à-dire de manière à mettre chaque homme en situation de disposer de ces trois attributs : pourvoir à ses besoins, exercer ses droits et remplir ses devoirs.

Considérée à la manière d'Auguste Comte, qui la situait au haut de l'échelle des sciences positives, elle est nécessairement la plus complexe de toutes les sciences. Elle ne devait logiquement aussi, selon lui, et en raison de cette complexité, être édifiée qu'après toutes les autres. Son but, sa raison d'être est de définir dans quelles conditions il y a lieu d'intervenir dans les rapports sociaux, pour régler tout ce qui est relatif à l'économie sociale et aux relations entre sociétés particulières, conformément à des principes scientifiquement déterminés.

Elle a besoin, à cette fin, des préceptes d'une Morale et d'un Droit positifs, envisagés au point de vue des individus, aussi bien que des collectivités et ne s'accommode pas, conséquemment, d'une Morale et d'un Droit qui sont exclusivement le résultat d'usages et de conventions successives issues de notre vie sociale. Elle se refuse à recommander une action qui serait basée uniquement sur les croyances, les traditions ou les sentiments. Celle-ci peut temporairement, transitoirement en tenir compte et le devra sans doute aussi longtemps que les peuples n'auront pas assuré à chaque individualité une éducation civique étayée sur les enseignements de la science.

Elle met à profit tout ce que lui enseigne la sociologie, qui lui fait connaître les lois naturelles de la société, intéressant sa structure, son fonctionnement et son évolution. C'est la sociologie aussi qui doit faire reconnaître les principes généraux pouvant servir de base au Droit et à la Morale sociale positifs. Elle en tire toutes les déductions pratiques utiles et les fait intervenir dans les lois et institutions.

Elle tient compte subsidiairement et provisoirement des principes et vérités proposés par les sciences sociales particulières, et pour autant qu'ils soient conformes à ses principes fondamentaux ou qu'ils soient à même de permettre de mieux atteindre aux buts assignés par eux. Elle s'inspire des enseignements techniques fournis par ces mêmes sciences, dans l'élaboration des lois et la création des institutions, et maintient ou corrige celles dont l'expérience a éprouvé et consacré la valeur, à condition toutefois qu'elles ne soient pas en opposition avec ces mêmes principes.

Elle utilise les données fournies par la biologie qui lui seront indispensables puisqu'il s'agit de la vie et de l'amélioration du bien-être de l'homme et qui la guideront dans la mise en pratique de toutes les mesures requises par l'hygiène sociale. La psychologie peut lui venir en aide à certains égards dans la détermination des facteurs généraux qui influent sur la moralité et la conduite individuelles et collectives et concourt à l'élaboration de la Morale et du Droit.

Digitized by Google

La science politique recourt encore aux sciences physique et chimique, puis mathématique, dans une foule de problèmes. Enfin, les sciences concrètes elles-mêmes : la géométrie, la mécanique appliquée, la géographie, la physique appliquée à l'industrie, la minéralogie, la géologie. la chimie industrielle et agricole, la botanique, la zoologie, l'ethnographie, etc., lui seront, dans l'amélioration de l'économie sociale, d'un appoint nécessaire, infiniment utile.

La science politique positive doit, dans ces conditions, s'intéresser à tout ce qui a trait non seulement à l'organisation, mais au fonctionnement normal des sociétés humaines. Elle embrasse un si grand nombre de questions, que l'on chercherait vainement à les retrouver toutes, malgré l'intérêt qui s'attache à leur solution, dans les diverses doctrines politiques courantes. Son rôle et son domaine n'y sont pas envisagés, il est vrai, de la manière dont nous les comprenons. Le marxisme, par exemple, est beaucoup plus une doctrine économique qu'une science politique proprement dite et doit être classée parmi les sciences historiques, descriptives et auxiliaires. Et Marx n'a jamais donné, en fait, un plan d'organisation éventuelle de la société, suivant une synthèse qui embrasse toutes les questions qui s'imposent à l'attention et à la clairvoyance du législateur.

Cette même critique peut être adressée, au surplus, à toutes les doctrines dites politiques.

Le christianisme social, en prêchant l'ascétisme, attache une importance plus grande à la vie future qu'aux besoins matériels immédiats.

Les libéraux doctrinaires, qui sont orthodoxes en économie politique, sont en général non interventionnistes en politique sociale.

Aucune des doctrines invoquées dans le gouvernement des sociétés humaines n'est complète, et chacune d'elles se préoccupe avant tout de l'attitude qu'il convient de prendre vis-à-vis des questions dans lesquelles se concentre son idéal. Mais n'est-il pas exact de dire qu'à mesure que les sciences pures et les sciences appliquées dotent la civilisation de progrès nouveaux, les besoins grandissent sans cesse spécialement au sein des masses ; qu'ils rendent les rapports sociaux de plus en plus complexes et posent de nouvelles questions d'ordre social, moral et juridique : il faut les résoudre.

Dès lors, si elles ne sont pas du domaine de la science politique et alors même qu'elles concourent à une meilleure adaptation de l'organisme social à son milieu, de quelle science d'action relèvent-elles ?

Il y a, dans la vie des sociétés, comme nous l'avons vu, à côté des besoins économiques immédiats, des besoins et des nécessités d'un autre autre ordre, l'esthétique par exemple et l'instruction ; il s'y manifeste aussi des désirs, des aspirations d'un ordre élevé qui représentent autant de questions issues des conditions mêmes de la vie sociale et qui requièrent des solutions collectives. Il y a enfin des peines, des souffrances, engendrées par les rapports sociaux et qui peuvent être épargnées aux hommes par des mesures législatives.

Digitized by Google

La science politique ne doit-elle pas aborder l'étude de tous les problèmes qui intéressent l'économie sociale et le mieux-être des hommes, aussi bien que la sociologie s'efforce de définir l'ensemble des phénomènes sociaux envisagés dans leur être aussi bien que leur devenir ?

* * *

Elle étudie les institutions grâce auxquelles il est possible de rendre pratiques et faire pénétrer dans la vie sociale, les solutions qu'elle découvre à ces problèmes et pour lesquelles elle s'appuie d'abord sur les principes et vérités qui lui sont propres, puis sur les principes et les lois admis par les sciences pures.

Elle doit nécessairement se préoccuper, en ordre principal, de l'étude des institutions politiques proprement dites.

Tout ce que la sociologie nous enseigne au sujet du lien social lui est ici d'un grand intérêt. Elle nous montre, ainsi que nous le verrons, que l'homme en contact avec la nature doit vivre en relation avec les autres hommes. Isolé, il ne pourrait vivre. L'interdépendance de tous est obligée et utile. On en peut inférer que si l'individu ne peut exister que pour autant qu'on lui vienne en aide, c'est donc qu'il a des *droits*. S'il doit donner à son tour pour permettre aux autres de subvenir aux besoins de leur existence, il a conséquemment des *devoirs*. Partout où il y a société, on retrouve à des degrés divers, selon les civilisations, des règles de droit et de devoir.

L'ordre moral et juridique est donc naturel. Une société sans droit ni morale ne se conçoit pas; elle ne serait plus humaine, et l'Etat n'est pas né autrement que des besoins des hommes, qui l'ont accepté à titre d'autorité, comme une nécessité inhérente à leur nature. L'individu sait qu'il doit se soumettre à sa volonté, pour vivre en conformité avec les conditions naturelles de son existence et selon les exigences de la vie sociale.

La conception juridique de l'Etat n'est donc rien moins que l'expression de l'ordre moral et naturel qui existe au fond de toutes les relations humaines. Elle est le pivot de toute la science politique. L'Etat, incarnation du Droit, sert d'armature en quelque sorte à la vie sociale. Il est une personne juridique, ayant des droits et des devoirs. Il assure le maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité au profit de tous. Il décrète, à titre d'autorité et sous forme de lois, les droits et devoirs essentiels à l'existence et au développement de l'individu et de la société, et garantit au besoin leur exécution par des sanctions.

Ces lois seraient inutiles si les hommes en général se conformaient aux règles de la morale : mais il n'est guère d'exemple de sociétés ayant pu vivre et se perfectionner sans elles. Dans quelles conditions doivent-elles être édictées pour atteindre leur but ? S'il est vrai que l'Etat décrète, il ne crée néanmoins ni la loi, ni le droit. A qui incombe dès lors ce devoir ? Doit-il émaner de la volonté du prince, chef plus ou moins absolu, ou de la volonté

Digitized by Google

du peuple ? Comment faut-il concevoir les institutions représentatives des besoins et des désirs des peuples, les organes de délibération, puis ceux de l'exécution, comme susceptibles de garantir à la collectivité la meilleure défense de ses intérêts sociaux ?

Autant de questions qu'il appartient à la science politique d'apprécier et de résoudre.

La fonction politique doit, d'une manière générale, être conçue, ainsi que nous l'avons vu, de façon à assurer la représentation exacte des besoins et des intérêts sociaux de la collectivité, conformément aux principes mis à jour par l'étude sociologique. Ces besoins et ces intérêts sont actuellement encore subordonnés aux croyances en grande partie religieuses et métaphysiques. Celles-ci doivent devenir des croyances scientifiques et positives, et c'est à la démocratie qu'il appartiendra de refaire l'éducation des masses dans ce sens. Il est essentiel de faire accepter à celles-ci le caractère déterministe de la politique, le seul conforme à leurs intérêts, en tant qu'elle doit se régler sur les lois exactes de l'organisme social, et de leur faire comprendre que celle-ci agit nécessairement en ayant pour objectif *ce qui doit être*, pour assurer la satisfaction des besoins matériels de chacun et permettre à tous d'embellir leur vie, conformément à leurs désirs moraux et intellectuels.

Son but est d'"équilibrer progressivement des forces sociales, en utilisant tous les facteurs du progrès, pour tendre au meilleur-être de tous, matériellement, moralement et intellectuellement envisagé. Elle étudie, d'une part, les questions d'ordre politique proprement dit, d'autre part, celles que l'on peut réunir communément sous l'appellation de « Politique sociale » et dont la plupart sont posées par l'économie politique. Les premières intéressent la structure de l'organisme social ; les autres son fonctionnement et son perfectionnement. Elle apprécie et recherche les conditions dans lesquelles il pourrait être pourvu à l'organisation juridique de la vie internationale, la formation d'une « Société des nations », avec une Constitution mondiale.

Ici aussi bien que là elle recommande comme instrument principal de l'action, la *loi*.

L'étude sociologique pourra révéler dans quelles conditions doivent être élaborées les lois. Sur le terrain politique, l'individu est soumis à l'autorité de l'Etat, mais ses droits lui permettent de participer à l'exercice du pouvoir. Sur le terrain juridique, la règle qui lui est imposée est celle qu'il crée et s'impose par conséquent lui-même.

Mais à aucune de ces lois on ne peut reconnaître un caractère absolu et immuable, ainsi que le faisaient les premiers théoriciens du droit naturel. Les lois ne sont pas, ne peuvent pas être éternelles. Elles correspondent à des états sociaux particuliers qui se modifient sans cesse et dont la mobilité incessante introduit chaque jour des éléments nouveaux dont il y a lieu de tenir compte. « Vouloir soumettre les sociétés à des lois fixes, c'est pré-

Digitized by Google

tendre que l'humanité est composée de corps sans âmes, dit Villiaumé dans son *Cours d'Economie politique* ; c'est renier tout sentiment, toute mobilité, tout progrès humain. » L'action volontaire des sociétés, c'est-à-dire leur conduite politique doit s'adapter à ces états sociaux successifs, sans jamais perdre de vue toutefois les principes fondamentaux auxquels conduit l'étude sociologique. Les mesures édictées par le législateur doivent non seulement être conformes à ces principes, mais être scientifiques elles-mêmes, de manière à atteindre plus sûrement et plus correctement au but qui leur est assigné. Leur application doit être entreprise progressivement dans l'ordre et la paix, avec la collaboration des masses de mieux en mieux éclairées et conscientes de leur inéluctable nécessité.

La science politique positive, science théorique et pratique, si l'on peut lui reconnaître une partie purement historique, destinée à l'étude des institutions et des fonctions politiques dans le temps et l'espace, a deux autres attributs d'une portée beaucoup plus haute et plus utile : d'une part, l'étude des principes fondamentaux qui doivent guider la conduite et le gouvernement des sociétés; d'autre part, la technique des lois et autres institutions requises par les besoins de la vie sociale et de son perfectionnement, celles-ci devant représenter toutes à la fois l'action politique proprement dite.

Ainsi comprise, elle devrait pouvoir rallier l'adhésion de tous, chaque individu ou chaque nation consentant à faire, dans une situation transitoire, des sacrifices en rapport avec leur générosité sociale. L'état d'humanité supérieur serait atteint progressivement, mais sûrement, dans un temps dont la mesure serait donnée par le degré de cette générosité et la bonne volonté du plus grand nombre. La politique, telle qu'elle est pratiquée maintenant, est devenue un champ de passion et de violence. Transposée sur le terrain de la science pure, elle gagnerait en dignité et en grandeur et l'humanité y trouverait son profit.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XII

L'action politique proprement dite.

Après avoir fait l'exposé des conditions dans lesquelles nous croyons, avec Solvay, à la constitution possible d'une science politique positive, basée sur une philosophie dégagée de l'étude même des divers facteurs qui interviennent dans la production des phénomènes sociaux, il nous reste à envisager un point de vue essentiel, à savoir s'il est possible de tirer des conclusions pratiques utiles d'une science ainsi élaborée.

Etant donné que des principes désormais existent, pouvant conduire, dans leurs déductions logiques, scientifiques, à des formules de gouvernement des sociétés humaines, complétées par les apports nombreux que peuvent faire, dans le domaine de l'organisation sociale et économique des peuples, toutes les autres sciences, est-il légitime, est-il raisonnable de croire que ces principes et formules sont susceptibles d'une application progressive dans la vie sociale intégrale et jusqu'à aboutir à leur triomphe final? Peut-on, en d'autres termes, concilier la théorie et la pratique?

Il est indéniable qu'ici, les difficultés sont considérables. La vie intérieure aussi bien qu'extérieure des peuples organiquement constitués puise ses fondements dans le passé et se trouve à ce point enserrée dans des notions et des principes de droit, fixés par la force, et l'arbitraire, les usages, les coutumes, les traditions et les préjugés, qu'il serait puéril de sous-évaluer les difficultés que doit rencontrer leur mise en application pour régler les rapports entre individus aussi bien qu'entre nations. Les méthodes politiques toujours en usage sont, nous l'avons vu, exclusivement empiriques. A moins d'être le produit du bon vouloir d'un prince ou d'une oligarchie, les institutions ne sont en général que le terme ultime d'un processus que déjà nous avons analysé : des actes répétés deviennent des habitudes, les habitudes conduisent facilement à des règles, les règles

Digitized by Google

deviennent la base des institutions. C'est-à-dire que celles-ci, dans leur forme actuellement réputée la plus parfaite, voient le jour lorsque des éléments qui sont présumés représenter l'opinion publique, émettent dans certaines circonstances des vœux, que ces vœux sont repris par le législateur qui leur donne force de loi et que les gouvernements sont chargés d'exécuter.

Ces procédés politiques ont certes pu être justifiés dans les temps passés, alors que les sciences en général étaient à peine ébauchées et que la vie sociale elle-même, infiniment plus simple, plus familiale se déroulait au sein de chaque pays, cantonné en d'étroites frontières. Encore est-on autorisé à leur imputer les calamités sans nom, servage, famines, inquisitions, guerres civiles, révolutions et guerres innombrables dont l'Histoire nous apporte de si émouvantes relations. Mais les sciences dites naturelles ont, spécialement durant le XIXe siècle, réalisé des progrès à ce point prodigieux, qu'un monde nouveau s'est formé insensiblement, plus mouvant et plus complexe dans lequel la vie sociale n'a plus que de vagues ressemblances avec la vie sociale du passé.

Et pourtant la vie moderne, quoique régie déjà par certains principes de droit nouveau, est toujours livrée, dans ses manifestations les plus fondamentales et les plus nombreuses, à des concepts juridiques et politiques surannés, souvent iniques, tenant des sentiments plus que de la raison et que chaque nouvelle génération se contente de transmettre, après quelques adaptations, à celle qui la suit. Les sciences morales et politiques sont loin d'avoir réalisé des progrès aussi marquants que ceux observés dans les sciences naturelles. La science contemporaine s'est appliquée à étudier la nature beaucoup plus que l'homme et les besoins chez celui-ci ayant grandi à l'apparition de chaque nouveau progrès, on en arrive à devoir faire cette constatation affligeante, que la lutte, lutte entre hommes, lutte entre classes, lutte entre nations est devenue plus âpre que jamais, malgré le développement, l'affinement présumé de la civilisation.

L'égoïsme gouverne le monde, disent les uns, ce sont les sentiments qui mènent l'Histoire, dit Gustave Lebon. Tous sont bien d'accord en fait si l'on veut bien admettre que les sentiments ne sont, après tout, le plus souvent, que les manifestations déguisées de la défense de certains intérêts, directs ou indirects, matériels ou même moraux. Et dès lors, si socialement et politiquement le monde est livré uniquement aux traditions, aux intérêts et aux sentiments, comment formuler un avis optimiste sur un essai de rénovation purement scientifique de la vie politique et conséquemment de la vie sociale elle-même !

Devant un problème aussi complexe, aussi ardu il faut, avant tout mettre de l'ordre dans les idées. Nous avons jusqu'ici accordé toute l'importance à la théorie. Les lois et rapports qui représentent les éléments d'une science politique positive, existent, nous croyons l'avoir démontré. Nous voulons, avec Solvay, mettre les progrès réalisés dans les sciences au

Digitized by Google

service du progrès social. Il importe de concilier la théorie avec les réalisations : ainsi apparaît l'œuvre à accomplir par des réformateurs pratiques.

L'homme d'action véritable doit se poser ici diverses questions : quel est le but qu'il assigne à ses efforts? Quels obstacles s'opposent à sa réalisation? Quels moyens propose-t-il pour les surmonter? C'est-à-dire qu'il importe, pour créer tout un ensemble d'institutions nouvelles, requises par l'étude théorique, de définir avant tout le point de départ; de souligner la nature et la portée des institutions qui existent; d'indiquer ensuite celles dont on suggère l'adoption en leur lieu et place et qui doivent conduire à la création d'un milieu social meilleur, conforme à la science et à la morale; de déterminer enfin la méthode, ou, si l'on préfère, les procédés par lesquels il serait possible de concilier cet idéal juridique et politique avec les réalités positives : ce sont là les trois points que nous allons examiner.

* * *

Lorsque l'on envisage l'existence des sociétés humaines au point de vue purement politique, on ne peut les concevoir que de trois manières : liberté réglementée dans l'Etat juridique, licence absolue dans l'anarchie, tyrannie sous un régime despotique.

Dans le premier cas, point d'institutions organiquement constituées; la force tient lieu de droit. Il devait en être ainsi dans les sociétés primitives et il en est encore ainsi de certaines peuplades d'Afrique.

Le second cas s'observait également autrefois chez la plupart des peuples en voie de civilisation et se retrouve de nos jours dans les monarchies despotiques d'Asie. Point n'y est besoin d'institutions, puisque toute la vie sociale est subordonnée à la volonté exclusive du tyran.

Le troisième cas est représenté par les nations modernes, avec des institutions politiques et juridiques plus ou moins perfectionnées : c'est celui qu'il importe d'envisager lorsqu'il s'agit d'appliquer les principes d'une politique scientifique positive.

D'une manière générale, on peut dire que l'on retrouve dans la charte qui régit chacune des nations civilisées contemporaines, ce grand principe proclamé par les jurisconsultes de Rome, qui veut que tout homme soit libre et qu'il puisse user de sa liberté comme il l'entend, à condition de respecter la liberté d'autrui. Ce sera éternellement la gloire de la Révolution française d'avoir repris et formulé ce principe dans la Déclaration des Droits de l'Homme : il put ainsi être transposé du domaine privé où il s'identifiait avec un principe de charité, dans le domaine public, pour donner lieu à un commandement, puis au Droit constitutionnel moderne. Ce sera éternellement aussi la gloire de cette charte célèbre d'avoir posé le principe de la souveraineté des peuples, l'humanité n'étant plus guidée « par des bons princes », mais disposant librement, volontairement de ses destinées, travaillant à son bonheur, cessant d'y être aidée par charité

Digitized by Google

pour l'être uniquement par le *droit*, base de toute la construction politique et juridique qui fut édifiée dans la suite.

Mais ce second et grand principe proclamé par la Révolution française ne se retrouve pas dans le Droit public adopté par tous les pays dits de haute civilisation et loin de réaliser l'idéal d'une société, l'Etat reste chez certains d'entre eux condensé dans la volonté des gouvernants, prince et oligarchie, où il ne peut, par conséquent, être considéré comme étant l'expression de la volonté collective des gouvernés. Un pays dont les institutions reposent sur le droit dit constitutionnel est régi par trois pouvoirs : judiciaire, législatif et exécutif.

Le premier, au point de vue où nous nous plaçons n'est pas en cause; les deux derniers seuls importent. L'organisation de l'un et l'autre est extrêmement variable. On pourrait même dire qu'elle est propre, dans ses modalités, à chaque pays. Ici, le pouvoir exécutif est entre les mains du monarque, chef de l'Etat, qui désigne lui-même le gouvernement responsable. Un corps constitué, choisi par la nation est présumé l'aider dans sa tâche. Les ministres ne sont pas comptables de leur gestion vis-à-vis de lui. Ils proposent au Souverain de le dissoudre chaque fois qu'il cesse d'être docile.

Là, la nation dispose d'une représentation sous la forme d'une chambre, qui étudie des projets de lois, dont l'initiative émane de ses membres ou du gouvernement : mais les ministres, c'est-à-dire le gouvernement lui-même, est désigné par le souverain et n'est pas responsable vis-à-vis de la chambre.

Ailleurs, le pouvoir législatif émane exclusivement de la nation. Le gouvernement est choisi parmi les membres de la majorité de la ou des chambres, désignées par elle. Les lois et décrets sont promulgués au nom du souverain, mais celui-ci n'intervient dans les affaires publiques que dans les limites prescrites par la constitution et joue le rôle de témoin plutôt, à la manière de la chambre dans certains autres pays.

Ici encore, c'est la formule républicaine, expression plus complète de la représentation intégrale de la volonté collective : tous les pouvoirs émanent de la nation et sont responsables vis-à-vis d'elle.

Ailleurs, c'est l'Etat fédératif, également sous la forme républicaine, dans lequel une autorité fédérale exerce une action souveraine sur des « cantons » dans certaines questions d'intérêt général; puis à côté d'elle, des autorités dites « cantonales » qui règlent librement les matières d'un intérêt plus particulier. Dans certains cas, on y recours au referendum.

Ailleurs encore, dans le régime dit de la « Confédération d'Etats » on voit un groupe d'Etats parfaitement autonomes, conservant respectivement leur forme propre et leur souveraineté, mais agissant de concert lorsqu'il s'agit d'intérêts supérieurs, parfois à l'intervention d'un ou deux organes centraux qui laissent à chacun des Etats particuliers le droit de promulguer les décrets utiles.

Digitized by Google

Enfin, il convient de citer le régime politique des pays communément dénommés « colonies » et où sont en vigueur des systèmes très divers, depuis la mise sous tutelle des peuplades inorganiques, jusqu'à l'autonomie et l'indépendance à peu près complète, avec une organisation des pouvoirs comparables à celle des pays dits de haute civilisation.

Dans tous ces systèmes de représentation nationale, à laquelle est dévolue en fait ou apparemment seulement le pouvoir législatif, les mandataires appelés à faire partie des corps constitués sont désignés par le peuple, mais dans des conditions fort variables.

Ici, leur choix est fait à l'intervention directe des électeurs. Là, leur élection se fait à deux degrés ou bien une minorité de citoyens participent seuls aux élections. Ici encore, le même électeur dispose de plusieurs voix, et le nombre de voix varie suivant certaines conditions prévues par la loi. Ailleurs, le même citoyen vote dans diverses circonscriptions; ailleurs encore le chef de l'Etat lui-même est désigné par une élection à plusieurs degrés et pour une période déterminée.

Puis, dans certains pays déjà plus démocratiques, c'est le système dit du suffrage universel « un homme, une voix », qui intervient comme instrument par excellence de la souveraineté populaire. Enfin, l'élection des mandataires du peuple est régie soit suivant le système dit majoritaire, soit suivant celui de la représentation proportionnelle.

Comme on le voit, les conditions dans lesquelles se présentent devant l'analyse, les grands principes de la vie politique des pays les mieux évolués sont des plus variées. Elles donnent lieu à des régimes divers, allant du régime le plus réactionnaire jusqu'au régime le plus libéral et le plus démocratique. Est-ce à dire que cette diversité doive rendre illusoire toute tentative de rénovation dans le sens requis par les enseignements de la politique positive ? Sous la poussée des événements dont nous venons d'être les témoins, le monde subit en ce moment une transformation plus radicale, plus complète que toutes celles qui nous sont renseignées par l'Histoire. La démocratie marche à pas de géants et qui voudrait assurer que les peuples qui, hier encore, étaient politiquement les plus réactionnaires, rompant les entraves qui les arrêtaient dans leur essor, ne mettront pas fin une fois pour toutes, à cette sorte d'esclavage moderne, qui les étouffe dans leur vie matérielle, morale et intellectuelle, pour se proclamer enfin les maîtres et les juges à la fois de leurs destinées ! Après les souffrances sans nom qui viennent d'être imposées, pendant cinq longues années, à des millions d'hommes, qui donc voudrait prétendre que ceux-ci rentreront au foyer avec les manières de penser et les sentiments qui caractérisaient leur vie passée et douter que de ce cataclysme sans nom, sorte un monde nouveau d'idées comme un monde nouveau de faits!

On ne peut pas, lorsque l'on envisage une œuvre générale de rénovation pratique, ne pas tenir compte de l'aspect nouveau sous lequel se présente le problème social.

Digitized by Google

Au point de départ nous retrouvons les institutions politiques et juridiques telles qu'elles existaient avant la guerre. Au seuil de l'action, nous ne pouvons perdre de vue qu'une révolution est en train de s'opérer dans les idées et qui peut, qui doit favoriser la mise en pratique de méthodes politiques nouvelles, inspirées avant tout par les enseignements puisés aux sources de la science. Il importe que dès maintenant l'on substitue une politique de principes positifs et scientifiques à des gouvernements d'expédients et d'intérêts égoïstes. Il importe aussi qu'il soit mis fin à ce dogme, si ingénieusement entretenu au sein des masses par tous ceux qui touchent de près ou de loin à la réaction qu'il faut, avant tout, dans l'action politique, respecter les traditions.

Les traditions sont des actes ou de simples représentations mentales de faits qui répondent à certains sentiments, bons ou mauvais, qui sont consacrés par l'usage et que l'on répète ou que l'on invoque parfois dans la conduite individuelle ou collective. Elles peuvent, dans certains cas, être observées avec avantage, être utiles ou agréables, mais on ne peut perdre de vue qu'elles prennent leur origine dans le passé; qu'elles ont donc pu convenir à des situations, à des états d'idées ou de sentiments déterminés, dont elles tenaient toute leur valeur et l'on ne conçoit pas qu'elles puissent être invoquées partout et toujours et surtout dans un domaine aussi mouvant, aussi variable et aussi complexe que le domaine politique. Détail typique, ceux qui les invoquent le plus volontiers, les conservateurs réactionnaires, qui ont généralement des privilèges ou des situations acquises à défendre, y recourent suivant les circonstances et les dédaignent bien volontiers lorsqu'elles sont contraires à leurs intérêts. Quelle tradition plus belle que celle qui voudrait que la femme de l'ouvrier restât à son foyer, comme au temps passé, pour y veiller aux travaux du ménage et à l'éducation de ses enfants ! Que l'on propose le vote d'une loi interdisant le travail des femmes et des enfants, il n'y a plus de tradition bienfaisante en cause : l'égoïsme sacré reparaît chez les traditionnalistes conservateurs et tous, ils lutteront avec passion contre toute réforme de cette espèce.

Il est de toute évidence que seule une politique scientifique, appliquée concurramment avec des principes de morale et de droits positifs, produits de la raison et non du sentiment sera capable de promouvoir normalement et rapidement l'essor des peuples vers de meilleures destinées. Rien ne s'oppose, au surplus, à ce qu'il soit tenu compte des traditions et des usages qui s'observent dans certains domaines de la vie sociale, mais seulement à condition, comme nous l'avons vu déjà, qu'ils ne soient pas en opposition avec les règles enseignées par cette science.

Et s'il est des traditions que l'on ne verrait ainsi disparaître qu'avec regret, n'est-il pas légitime d'objecter que chaque jour les progrès nouveaux réalisés par les sciences, bouleversent nos manières de penser, d'agir, violentent nos habitudes, transforment les mœurs et sans que, le plus souvent, nous en ayons conscience.

Digitized by Google

Le but à poursuivre dans l'œuvre générale de rénovation sociale a été défini dans la partie théorique consacrée à la science politique positive, comme étant celui fixé par la loi de l'évolution. Il est conforme à l'intérêt des masses et sa réalisation ne peut être une source de privilèges pour des minorités.

C'est là une particularité qu'il convient de mettre à profit, pour les besoins de l'action, lorsque l'on envisage l'ensemble des moyens auxquels il importe de recourir pour atteindre au but précité.

* * *

Il reste à fixer les moyens qui pourraient permettre d'aller du point de départ au but que nous venons de définir. Ils représentent conjointement l'action politique proprement dite. D'une manière générale, on peut les classer en deux catégories : ils se résolvent d'une part, en un problème d'ordre éducatif et d'autre part en un problème d'ordre politique. L'un et l'autre embrassent tout un ensemble d'éléments sociaux, que fournissent la morale, l'économie politique et le droit.

Envisageons d'abord le problème éducatif. Si l'on est d'avis que l'élaboration des réformes préconisées doit être surtout l'œuvre des générations à venir, il importe d'accorder dès maintenant la plus grande attention à l'instruction. Il paraît indispensable de soumettre obligatoirement les enfants de l'école primaire à un enseignement général, suivant les méthodes pédagogiques les plus modernes, complété d'autre part par un enseignement des notions et lois naturelles, qui leur permettent de comprendre éventuellement la matière dont se compose la science politique positive et dont la connaissance les dispose à apporter, en temps et lieu, leur concours à la réalisation des réformes qui dérivent de son enseignement.

Dès 1879, Solvay, dans une lettre à M. Louis Hymans, attirait l'attention de l'éminent député sur l'importance du problème éducatif. Et plus tard, à mesure que se développaient, que s'élargissaient ses conceptions énergétistes, il proposait l'enseignement des questions ci-après comme base de l'instruction générale :

Déterminisme universel ;
Notions de l'énergie, de la matière de l'éther ;
Formes diverses de l'énergie ;
Formes diverses de la matière ;
Principe d'association des éléments matériels ;
Espace, masse, temps, énergie ;
Loi de gravitation universelle de Newton ;
Causalité commune et identique des phénomènes organiques et inorganiques ;
Principe de la conservation de la matière ;

Digitized by Google

Principe de la conservation de l'énergie ;
Principe de la transformation de l'énergie ;
Dégradation de l'énergie ;
Principe du travail maximum.

L'enseignement de ces questions ne se conçoit évidemment que moyennant des méthodes appropriées et conformes à la réceptivité des jeunes élèves. Il peut être repris, avec plus de développement à l'école moyenne, et l est surtout d'un grand intérêt que les élèves soient initiés à la notion *déterministe*, qui est en somme la pierre de touche de tout l'édifice politique scientifique.

A côté de ces questions devraient figurer, au programme de l'enseignement moyen, l'étude des principes généraux enseignés par l'économie politique et ici, il est de toute nécessité, que soit mise en évidence la valeur du *principe productiviste*, et spécialement le rôle qu'il doit jouer dans la vie économique et sociale.

Enfin, et ce sont là des points de vue que nous développerons ailleurs, l'enseignement de la morale sociale et du pacifisme devrait être compris dans le programme des études des écoles primaires, moyennes et supérieures.

Le problème politique est plus complexe. Il soulève des questions nombreuses d'ordre divers, et particulièrement difficiles à dénouer aussi longtemps que leur solution dépend de masses insuffisamment éclairées au sujet de leurs droits et devoirs, peu instruites et entièrement livrées à des minorités préoccupées avant tout de la défense de leurs intérêts privés.

La réforme de l'enseignement telle que nous venons de l'esquisser dépend nécessairement, suivant les régimes politiques, soit du bon vouloir du prince et de l'oligarchie qui disposent des pouvoirs législatif aussi bien qu'exécutif, soit des intérêts du parti politique auquel la nation a conféré les rênes du gouvernement.

Il est d'observation courante que, dans le premier cas, l'instruction populaire est ou complètement négligée, ou bien lorsqu'elle figure parmi les institutions, elle a sans doute pour but d'initier les masses à un minimum de connaissances générales, mais elle vise surtout à les amener à accepter des conditions de vie politique et sociale inférieures, puis à considérer comme légitimes les privilèges d'une caste ou d'une oligarchie.

Dans le second cas, il est d'observation non moins courante que l'instruction a des tendances conformes aux idées philosophiques et aux intérêts du parti au pouvoir et ce n'est guère que dans les pays véritablement démocratisés qu'elle est à la hauteur de sa tâche : il suffirait ici de compléter l'enseignement dans le sens que nous venons de préciser.

Il apparaît donc bien que le meilleur moyen de réaliser cette première fin, l'organisation d'un enseignement rationnel et intégral et capable de former de bons citoyens, est de mettre les masses en situation de conquérir le

Digitized by Google

pouvoir. La main mise sur le pouvoir est la condition requise pour la réalisation de toutes les réformes prescrites par une politique positive. Ce résultat ne pourrait être atteint, dans la plupart des pays, qu'en modifiant leur droit constitutionnel, de manière à rendre les peuples juges souverains de leurs destinées. Il apparaît comme certain dès maintenant que le désastre qui vient d'accabler le monde aura entre autres cette conséquence que des changements s'opéreront partout dans un sens radicalement démocratique. Les gouvernements les plus libéraux devront faire des concessions dont on n'ose encore fixer l'étendue, mais qui auront cette caractéristique commune qu'elles rendront moins illusoire la transformation politique et juridique que nous réclamons au nom de la Science et des Droits de l'Humanité. Il n'est point la formule idéale aussi longtemps que les masses resteront insuffisamment instruites et mal initiées à l'accomplissement conscient de leurs véritables devoirs civiques et sociaux. Mais son adoption est d'une nécessité impérieuse lorsque l'on songe que c'est de lui que dépend tout l'avenir des démocraties. L'expérience, l'Histoire est là qui enseigne qu'il serait puéril d'attendre la régénération du Droit et de la Politique dans un sens positif, de minorités oligarchiques. Il y a une période transitoire, irrégulière et imparfaite à franchir; mieux vaut la subir. Dans bien des pays même, on a mis en lumière le rôle admirable joué par les femmes au cours de ces cinq années de guerre et l'on paraît discuter beaucoup moins de l'opportunité et de la légitimité de ses droits politiques.

Le suffrage universel conquiert peu à peu le monde et il donne des gages certains pour un meilleur avenir. En possession du pouvoir, la démocratie sera à même de prendre toutes les mesures que requiert l'instruction du peuple, avec l'enseignement de toutes les vérités qu'il doit connaître et de manière à initier chaque citoyen au rôle conscient et actif qu'il doit jouer, en fait, dans la société.

C'est une constatation qui vient d'être faite bien des fois au cours de cette guerre horrible, que les masses dans les divers pays en conflit, se sont généralement trop peu intéressées à la chose publique ou qu'elles ont suivi trop docilement de prétendues élites. Y aurait-il d'ailleurs tant de déshérités, de miséreux voués à une existence lamentable, si les hommes étaient en possession du savoir, du *savoir généralisé* pour employer l'expression de Solvay et à même, conséquemment, de mieux comprendre leurs intérêts véritables?

Ils ne paraissent, en général, avoir conscience que des intérêts directs, de ceux que l'on aperçoit ou dont ils perçoivent les effets immédiats. Un pas immense vient d'être fait et s'il est mis fin une fois pour toutes aux vieilles méthodes politiques qui ont conduit l'Europe à peu près à sa ruine, la rénovation sociale sera sans doute laborieuse, exigera de longs et douloureux efforts, mais elle sera aussi plus radicale, plus parfaite et portera en elle le germe de tous les progrès à venir.

La Démocratie, maîtresse du pouvoir, conduite par une élite éclairée et

Digitized by Google

armée de cette puissance formidable que représente l'Etat, entreprendra d'elle-même sa régénération. A cet égard, la nature et les caractères de l'Etat se sont transformés, depuis un siècle environ, dans des conditions essentiellement propices à l'œuvre à accomplir et qui rendront sa tâche plus facile. Ses pouvoirs, son rôle, c'est-à-dire son activité juridique n'ont cessé de se développer. Alors qu'autrefois on était d'avis que ce rôle devait se confiner exclusivement dans la création du droit nécessaire pour réglementer l'exercice des volontés privées, on admet plus généralement aujourd'hui que le droit est un moyen bien plus qu'une fin, auquel recourent les sociétés organisées pour réaliser les fins de la vie des hommes et que précisément ceux-ci exigent de l'Etat une intervention, une activité beaucoup plus grande.

L'interventionnisme, à mesure qu'il s'est développé dans les pays même les moins libéraux, a mis un terme à la politique individualiste. On ne discute plus guère aujourd'hui la nécessité d'ailleurs chaque jour plus impérieuse de voir l'Etat intervenir, soit pour favoriser, soit pour réglementer l'accomplissement normal des rapports sociaux. L'élargissement des droits de l'Etat crée des conditions essentiellement favorables à la mise en pratique des principes formulés par l'étude politique positive, avec l'élaboration des réformes que celle-ci recommande, comme étant de nature à promouvoir correctement les sociétés humaines dans la voie du progrès.

Mais le succès de la réalisation des réformes projetées, la mise en pratique de méthodes positives, ne dépend pas, dans tel pays qui s'y serait rallié, uniquement de la volonté de ses gouvernants. L'œuvre de paix, on l'a bien vu ces derniers temps, peut être menacée et finalement anéantie par le déchaînement de la guerre, à l'instigation de partis chauvins qui y trouvent en général leur intérêt, ou à la suite d'agressions venant de l'extérieur, de la part de pays avides de conquêtes ou désireux de s'enrichir au détriment de leurs voisins. La paix, une paix durable, étayée dans des conditions qui rendent impossible à des minorités d'y mettre fin de par leur seule volonté, une paix juridiquement garantie par un pacte fondamental, à l'intervention d'organes basés sur des statuts et des principes de Droit reconnus par tous, telle est, comme nous l'avons vu déjà, la condition indispensable à l'instauration d'un régime social meilleur, en concordance avec la morale et la science sociales.

* * *

De toutes les considérations qui précèdent devrait résulter, semble-t-il, cette conviction que la science politique positive, formée de données purement théoriques, est parfaitement conciliable avec les réalités, au sein desquelles il importe de mettre en action ses principes. La doctrine peut s'accorder avec les faits. Les progrès prodigieux réalisés dans le domaine des idées sociales et politiques à la faveur et comme conséquence de la guerre, les transformations radicales elles-mêmes subies par certaines institutions

Digitized by Google

comme aussi la création d'institutions nouvelles, selon des principes que l'on taxait volontiers d'utopiques, voici quelques années, rendent légitime une conclusion optimiste.

La politique des nations modernes peut être orientée conformément à des principes scientifiques déterministes, cela est incontestable. Il est non moins incontestable qu'il est possible et de la plus haute nécessité de mettre fin à une politique d'expédients, purement occasionnels et exclusivement basée sur des préjugés ou des traditions du passé. Il faut regarder vers l'avenir bien plus que vers ce passé. L'homme d'Etat accompli doit savoir avant tout prévoir. La connaissance de l'Histoire peut l'y aider. Elle ne suffit pas.

Il faut que les gouvernements aussi renoncent à cette pratique pitoyable qui fait qu'ils ne se décident à intervenir que sous la pression de l'opinion publique, à la faveur de crises sociales ou à partir du moment où l'ordre et la sécurité de l'Etat sont compromis. Les mesures prises dans ces conditions ne sont généralement que des palliatifs, des procédés de politiciens qui s'efforcent avant tout de gagner du temps ou de ne point compromettre leur mandat ou leur parti.

S'agit-il dans l'espèce de tout réformer à coup de lois ou de décrets, de saper en quelque sorte toutes les institutions existantes ? Il en est que l'expérience a fait reconnaître ou rendu conformes aux critères directifs de la politique positive ; d'autres qui requièrent une simple adaptation, quelques transformations qui ne feront qu'accroître leur valeur. Il en est qui doivent disparaître à côté d'autres qu'il importe de créer. La transformation sociale, consécutive à la transformation des méthodes politiques doit être opérée d'une manière progressive, raisonnée, autant que possible dans *la conciliation des intérêts* et sans jamais s'écarter des principes formulés par la science politique. La politique, a-t-on dit avec raison, est la science des possibilités. Ces possibilités trouveront sûrement leur expression la plus complète sous un régime démocratique, à la faveur duquel les masses auront été instruites et éduquées dans le sens et les conditions que nous avons recommandées plus haut.

Y a-t-il lieu d'exercer une action uniforme dans tous les pays ? Cela ne nous paraît ni possible ni désirable. Les traits essentiels, caractéristiques de chaque nation, comme aussi les conditions si diversifiées de la structure actuelle des Etats rendraient illusoires les efforts qui seraient tentés dans ce sens. Les principes fondamentaux posés par la science politique positive sont susceptibles d'application dans tous les pays suffisamment évolués. Les mêmes modalités de leur mise en pratique peuvent être conçues en tenant compte des divers facteurs qui peuvent influencer leur vie sociale et éthique : caractères raciques, géographiques, configuration du sol, climat, richesses naturelles, degré de civilisation ; puis subsidiairement, les usages, les mœurs, les traditions sociales et le langage. Les sciences, en général, apporteront des indications utiles à la solution de chacun des sous-problèmes posés par la vie infiniment complexe de chaque nation.

Digitized by Google

L'homme d'Etat et l'homme politique lui-même, ne pourront plus se désintéresser des unes et des autres. La politique étant la plus complexe des sciences, possède non seulement des lois qui lui sont propres, mais a besoin des lois et vérités des diverses sciences qui la précèdent dans la hiérarchie. Il est logique que ceux qui ambitionnent de gouverner les peuples possèdent tout au moins les notions et lois fondamentales propres à chacune d'elles et grâce auxquelles ils seront à même, non seulement de formuler des lois politiques conformes aux enseignements de la science, mais en rapport avec les besoins des peuples qui leur ont confié leurs intérêts. Des garanties seraient ici nécessaires. Le point de savoir dans quelles conditions et dans quelle mesure devrait être solutionnée la question de la compétence des mandataires publics aussi bien que des hommes de gouvernement est de celles qui se poseront tôt au tard, mais elle doit être résolue. L'honorabilité et le jugement sont chez ceux-ci des qualités précieuses, indispensables ; mais l'homme politique et l'homme d'Etat auxquels on attribue volontiers l'une et l'autre ne peuvent être réputés aptes à jouer par là même et pour cette seule raison, un rôle politique de manière satisfaisante, lorsque l'on envisage la complexité infinie des problèmes qu'ils sont appelés à résoudre.

Ce sera une des tâches aussi de la démocratie de donner à cette question la solution qu'elle comporte.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3
CHAPITRE I. — La « Réaction vivante » et le point de vue énergétique en politique 9
— II. — Le Principe productiviste 15
— III. — Le Droit à l'existence 25
— IV. — Le Principe du Capacitariat 43
— V. — Le Principe du Chômage-Capacitariat 51
— VI. — La Libre Socialisation 61
— VII. — Le Principe Comptabiliste et le Comptabilisme social 77
— VIII. — L'impôt successoral réitéré 95
— IX. — L'Egalité dite au point de départ 103
— X. — Principes de Politique internationale 113
§ 1. — Considérations générales 113
§ 2. — Productivisme international 115
§ 3. — La Lange internationale auxiliaire . . 121
§ 4. — Droit des gens et Arbitrage international 126
§ 5. — Le Libre-Echange 131
Annexe 135
Conclusions générales 135
PRINCIPES ET VÉRITÉS.
§ 1. — Self-Organisation politique 136
§ 2. — Fonctionnement 138
§ 3. — Perfectionnement 145
CHAPITRE XI. — La Science politique positive. — Ce qu'elle doit être. 149
— XII. — L'Action politique proprement dite 149

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

MAY 5 1932

SEP 6 1944

75m-8,'31

Digitized by Google

418721

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

YC 07621

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google